



Vingt-troisième session

La Haye, 2-7 décembre 2024

**Rapport sur les activités et l'exécution des programmes
de la Cour pénale internationale pour l'année 2023***

* Publié antérieurement sous la cote CBF/44/16.

Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	3
II.	PRINCIPALES ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DES GRANDS PROGRAMMES	3
	A. Grand Programme I – Branche judiciaire	3
	B. Grand Programme II – Bureau du Procureur	9
	C. Grand Programme III – Greffe	18
	D. Grand Programme IV – Secrétariat de l’Assemblée des États Parties	39
	E. Grand Programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes.....	42
	F. Grand Programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant (MCI)	49
	G. Grand Programme VII-6 – Bureau de l’audit interne (OIA/ « Bureau »).....	50
III.	QUESTIONS TRANSVERSALES.....	51
IV.	EXÉCUTION DU BUDGET 2023	53
	1. APERÇU GÉNÉRAL DE L’EXÉCUTION DU BUDGET DE LA COUR.....	53
	2. EXÉCUTION DU BUDGET-PROGRAMME	54
	3. ACTIVITÉS SUR LE TERRAIN.....	62
	<i>Annexe I</i> : Nombre de demandes et d’envois en mission déposés par le Bureau du Procureur en 2023.	74
	<i>Annexe II</i> : Nombre de demandes de prévenus, de victimes et durée des séjours par témoin	77
	<i>Annexe III</i> : Nombre de documents et de pages traités par le Secrétariat de l’Assemblée des États Parties en 2023.....	78
	<i>Annexe IV</i> : Passation des marchés	79
	<i>Annexe V</i> : Liquidités.....	81
	<i>Annexe VI</i> : État du Fonds de roulement et du Fonds en cas d’imprévu (en Euros)	82
	<i>Annexe VII</i> : Réalisation des prévisions relativement à l’année financière 2023.....	83
	<i>Annexe VIII</i> : Obligations non-Liquidées	90
	<i>Annexe IX</i> : Exécution du budget 2023 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (montants en milliers d’euros).....	92

I. Introduction

1. Le présent rapport détaille les principales activités conduites par la Cour pénale internationale (ci-après « la Cour ») en 2023, et fournit une vue d'ensemble de l'exécution de son budget sur cet exercice. Les annexes I à XV présentent des informations détaillées, notamment sur l'exécution du budget par Grand Programme, la réalisation des hypothèses budgétaires et les indicateurs relatifs aux accusés, aux victimes et aux témoins pris en charge par le Greffe. Ces annexes fournissent également des détails sur les missions et les documents et pages versés aux dossiers par le Bureau du Procureur (« le Bureau »).

2. Comme le montre la description détaillée des activités, exposée à la première partie du présent rapport, la Cour a conduit non seulement les activités prévues pour 2023, mais également diverses activités imprévues. Pour soutenir ces activités, elle a fait appel au Fonds en cas d'imprévus. Après en avoir examiné et évalué de manière exhaustive l'incidence financière à la fin de l'exercice, les dépenses liées aux activités imprévues concernant la situation en Ukraine ont été partiellement absorbées par le budget ordinaire.

II. Principales activités menées dans le cadre des Grands Programmes

A. Grand Programme I – Branche judiciaire

1. Présidence

3. En 2023, la Présidence a continué d'exercer ses fonctions dans ses trois principaux domaines de responsabilité : tâches judiciaires et autres tâches juridiques ; relations extérieures ; et administration.

4. L'Unité de la Présidence chargée des questions juridiques et de l'exécution des décisions (« l'Unité ») a poursuivi ses diverses activités en matière juridique et judiciaire, notamment en facilitant, dans tous ses aspects, la bonne administration des Chambres. S'agissant des fonctions judiciaires de la Présidence, l'Unité a préparé les décisions de la Présidence relatives à un nombre élevé de demandes et de requêtes, en incluant les questions relatives à la détention et à l'aide judiciaire qui sont majoritairement confidentielles. Dans le domaine de l'exécution des peines, l'Unité a fourni un appui lors de la désignation d'un État chargé de faire appliquer une peine ; continué de sensibiliser les États Parties à la possibilité de signer des accords sur l'exécution des peines ; supervisé l'exécution des peines d'emprisonnement imposées à des personnes condamnées par la Cour pénale internationale (« la Cour ») ; et continué de veiller au suivi du contrôle financier. L'Unité a fourni un appui lors des réunions et des séances plénières des juges, y compris durant l'élection du Greffier, tenue en février 2023. L'Unité a concouru à tous les aspects de la retraite des juges, qui s'est centrée sur l'évaluation du Rapport du Groupe d'experts indépendants, et a mené à des additions importantes au Guide pratique de procédure pour les Chambres. L'Unité a facilité la communication entre la Branche judiciaire et les États Parties en ce qui concerne les amendements au Statut de Rome et au Règlement de procédure et de preuve (« le Règlement »), tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») en décembre 2023. L'Unité a également entrepris d'importants travaux pour la préparation de l'élection de la Présidence et l'orientation des nouveaux juges qui auront lieu au début de 2024. L'Unité a participé au travail interorganes sur les directives administratives, et a notamment réalisé beaucoup de progrès dans le processus de révision d'une directive présidentielle de première importance, à savoir la Politique de la Cour pour la protection de la dénonciation des abus et des lanceurs d'alerte, qui est en voie d'être finalisée. L'Unité a continué d'apporter un soutien administratif et juridique au Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques. En outre, l'Unité a appuyé les travaux de la Présidence pour conclure l'évaluation des recommandations du Rapport du Groupe d'experts indépendants, et aidé à fournir des informations au Mécanisme d'examen et à d'autres plateformes, telles que le Groupe d'étude de l'Assemblée des États Parties sur la gouvernance. Enfin, l'Unité a continué, en collaboration avec les autres organes de la Cour, de participer à la négociation et à la conclusion de plusieurs instruments de coopération intéressant l'ensemble de la Cour, négociés sous l'autorité de son Président, tel que la conclusion d'un accord de travail visant à renforcer la coopération avec Europol.

5. S'agissant des relations extérieures, la Présidence a continué de travailler avec les États (en incluant les trois pouvoirs du Gouvernement) ; l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») et ses organes subsidiaires ; des organisations intergouvernementales et régionales ; et la société civile, afin d'intensifier la coopération avec la Cour, de mieux faire connaître cette dernière et de renforcer ses soutiens. En tant que visage public de la Cour, le Président (ou l'un des vice-présidents agissant en son nom) a tenu des réunions officielles avec de nombreux hauts représentants d'États, de l'Assemblée, d'organisations internationales et régionales, de la société civile et d'associations professionnelles, au Siège de la Cour (pour recevoir les délégations en visite), via des plateformes de visioconférence ou dans le cadre de voyages officiels. Le Président a prononcé plusieurs discours publics et participé à des conférences, en abordant des questions d'actualité relatives à la Cour. Les thèmes ayant dominé l'exercice de 2023 ont inclus la protection de l'autonomie de la Cour, les menaces reçues contre la Cour et ses dirigeants, et l'amélioration des relations avec les groupes régionaux des États. La Présidence a dirigé la coordination interorganes des questions relatives aux relations extérieures intéressant l'ensemble de la Cour, telles que la prise de décisions sur des objectifs et des stratégies globaux ; la planification d'événements visant à renforcer la coopération avec les acteurs extérieurs, la préparation de déclarations et de rapports officiels, la coopération et la communication avec d'autres parties prenantes du Système du Statut de Rome, et la représentation de la Cour dans différentes instances. La Présidence a encadré les efforts déployés par la Cour pour promouvoir l'universalité du Statut de Rome en collaboration avec les points focaux de l'Assemblée pour le « Plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome », le Président de l'Assemblée, des organisations non gouvernementales et des organisations régionales. Ces efforts ont culminé avec la ratification du Statut de Rome par l'Arménie.

6. Dans le domaine administratif, la Présidence a continué, avec les autres organes de la Cour, de simplifier le cadre de gouvernance et les structures de contrôle de celle-ci, en apportant des améliorations au processus de planification stratégique de la Cour (incluant la mise en œuvre d'un Plan stratégique à l'échelle de la Cour). La Présidence a continué de définir et d'élaborer de nouvelles propositions de politiques, de projets et de procédures applicables à l'ensemble de la Cour, en particulier dans les domaines de la planification stratégique et de l'administration générale de la Cour. La Présidence a également continué de travailler avec les organes de contrôle de la Cour, incluant le Comité du Budget et des finances (« le Comité »), le Comité d'audit et les commissaires aux comptes, l'Assemblée et les Groupes de travail de La Haye et de New York, sur les questions administratives, politiques et stratégiques. S'agissant de la supervision stratégique du Greffe et de la coordination des questions interorganes, la Présidence a continué de collaborer avec le Bureau du Procureur et le Greffe sur les questions communes, telles que la gestion du risque et le processus d'examen du Groupe d'experts indépendants. La Présidence a représenté la Cour à de nombreux événements de facilitation tenus au sein du Groupe de travail de La Haye (Assemblée), tels que le budget, le plan stratégique et les indicateurs clés de performance. En collaboration avec les autres organes, elle a également rendu compte des initiatives liées à la recherche de synergies et de gains d'efficacité au sein de la Cour. Comme les années précédentes, dans le cadre du Groupe de travail de la Cour sur le budget, la Présidence a été étroitement associée aux travaux interorganes, incluant la préparation du budget-programme de la Cour et de nombreux rapports et documents connexes, et d'autres questions budgétaires et administratives. Dans ce cadre, elle a été amenée à collaborer avec le Comité et le facilitateur du budget de l'Assemblée, l'exercice étant marqué par une augmentation des activités judiciaires au niveau préliminaire et de première instance. Enfin, la Présidence a animé les réunions mensuelles du Conseil de coordination (« CoCo ») et travaillé sur de nombreux dossiers intéressant la Cour dans son ensemble.

7. La Présidence a continué d'être activement associée aux travaux relatifs à l'évaluation et la mise en œuvre, là où applicable, du Rapport du Groupe d'experts indépendants. En 2023, d'importants progrès ont été accomplis dans la rédaction et la révision des réponses apportées à diverses recommandations, ainsi que dans la communication d'informations au Mécanisme d'examen de l'Assemblée et à d'autres organismes similaires, tels que le Groupe d'étude sur la gouvernance.

2. Section préliminaire

8. En 2023, la Cour comptait deux Chambres préliminaires composées de six des sept juges affectés à la Section préliminaire.¹ Compte tenu de la charge de travail actuelle de la Cour, six des sept juges de la Section préliminaire continuent d’être temporairement affectés à la Section de première instance.

9. Les deux Chambres préliminaires ont été saisies de 22 situations² – dont 10 ont connu des développements significatifs – et ont émis 191 décisions et ordonnances. De nombreuses décisions ont été également rendues et des ordonnances, délivrées, sous scellés ou classifiées secrètes. Une série d’audiences de témoins ont été aussi tenues à huis clos.

Situation en République bolivarienne du Venezuela I

10. Le 27 juin 2023, la Chambre préliminaire I a approuvé la demande d’autorisation adressée par le Procureur pour reprendre l’enquête dans la situation en République bolivarienne du Venezuela I, conformément à l’article 18-2 du Statut. La Chambre a conclu que, bien que le Venezuela entreprenne des démarches d’enquêtes, ses procédures pénales nationales ne reflètent pas suffisamment la portée de l’enquête envisagée par l’Accusation puisqu’elles ne couvraient pas les allégations factuelles sous-jacentes aux éléments contextuels des crimes contre l’humanité, et que les enquêtes nationales semblent généralement se concentrer sur les auteurs directs et/ou de niveau inférieur. Le 12 juillet 2023, le Venezuela a interjeté appel de la décision de la Chambre préliminaire I d’autoriser la reprise des enquêtes. La procédure d’appel est en cours.

Situation en République populaire du Bangladesh et République de l’Union du Myanmar

11. Le 21 novembre 2023, la Chambre préliminaire I a rejeté *in limine* une requête déposée le 25 octobre 2023 par quatre demandeurs pour l’adoption d’un protocole et l’accès au dossier confidentiel de l’affaire relative à cette situation, au motif que les demandeurs n’avaient pas qualité pour agir.

Situation en République des Philippines

12. Le 26 janvier 2023, la Chambre préliminaire I a autorisé l’Accusation à reprendre son enquête relative à la situation aux Philippines en vertu de l’article 18-2 du Statut. La Chambre a conclu que les initiatives et les procédures locales sur lesquelles s’appuyaient les Philippines n’ont pas abouti – tant individuellement que collectivement – à des démarches d’enquêtes tangibles, concrètes et progressives, qui reflèteraient suffisamment celles de la Cour, autorisées par la Chambre au titre de l’article 15-3 de la Décision de 2021. Le 18 juillet 2023, la Chambre d’appel a confirmé, à la majorité, la décision.

Situation en Ouganda : Le Procureur c. Joseph Kony et Vincent Otti

13. Le 17 novembre 2023, la procédure engagée contre M. Vincent Otti a été close en raison de son décès.

14. Le 23 novembre 2023, la Chambre a rendu une décision préliminaire concernant la demande de l’Accusation de tenir une audience de confirmation des charges retenues contre M. Kony en son absence en vertu de l’article 61-2(b) du Statut. La Chambre a donné instruction au Greffe de soumettre un plan présentant ses activités de sensibilisation et les mesures de notification qui seraient prises pour informer

¹ Au début de la période considérée dans le présent rapport, la Chambre préliminaire II se composait du juge Aitala (président), du juge Kesia-Mbe Mindua et de la juge Akane. À la suite de la décision de la Présidence du 21 février 2023, le juge Ugalde Godínez a remplacé le juge Kesia-Mbe Mindua.

² Ce nombre est basé sur l’assignation des situations par la Présidence aux deux Chambres préliminaires et sur la jurisprudence indiquant que le cadre statutaire de la Cour n’envisage pas la possibilité pour une situation d’être “close”. Les situations suivantes sont actuellement assignées aux Chambres préliminaires : République centrafricaine I ; République centrafricaine II ; République d’Ouganda ; Darfour (République du Soudan) ; République du Kenya ; République de Côte d’Ivoire ; République islamique d’Afghanistan ; République du Burundi ; Ukraine ; République démocratique du Congo I ; République démocratique du Congo II ; Libye ; République du Mali ; République gabonaise ; Navires battant pavillon des Comores, de la Grèce et du Cambodge ; État de Palestine ; République populaire du Bangladesh et République de l’Union du Myanmar ; État plurinational de Bolivie ; Géorgie ; République bolivarienne du Venezuela I ; République bolivarienne du Venezuela II ; et République des Philippines.

M. Kony des charges à son encontre dans les quatre semaines suivant la décision. La Chambre a invité l'Accusation de soumettre un document contenant les charges dans les huit semaines suivant la décision. Le Greffe a déposé son rapport le 19 décembre 2023 ; le document contenant les charges a été déposé le 19 janvier 2024. Le Bureau du conseil public pour la Défense et le Bureau du conseil public pour les victimes ont respectivement déposé leurs observations ainsi qu'un rapport sur les vues et les préoccupations des victimes concernées le 30 mars 2023. Le jour même, le Greffe a soumis son rapport sur les mesures prises pour localiser M. Kony, le notifier des allégations contre lui et garantir son arrestation ou sa comparution devant la Cour. Le 11 décembre 2023, la Chambre préliminaire a rejeté la demande du Bureau du conseil public pour la Défense sollicitant l'autorisation d'interjeter appel de la décision du 23 novembre 2023.

Situation en République centrafricaine II : Le Procureur c. Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka

15. Suite à sa remise et à son arrivée à la Cour le 14 mars 2022, et sa première comparution le 22 mars 2022, la procédure de confirmation des charges contre M. Mokom a continué tout au long de 2022 et 2023.

16. Le 23 janvier 2023, M. Philippe Larochelle a été nommé conseil permanent de M. Mokom.

17. Le 3 février 2023, la Chambre préliminaire II a décidé que l'audience de confirmation des charges débutera le 22 août 2023. Le 9 mars 2023, l'Accusation a déposé un document contenant les charges. Au cours de l'année, la Chambre préliminaire II a rendu une série de décisions et délivré de nombreuses ordonnances concernant, entre autres, le déroulement de la procédure ; la divulgation et l'accès aux preuves et aux pièces, y compris celles de l'affaire *Yekatom et Ngaïssona* ; la participation et la représentation des victimes ; l'examen de la détention ; et la mise en liberté provisoire.

18. L'audience de confirmation des charges a eu lieu entre le 22 et le 24 août 2023. Le 14 septembre 2023, l'Accusation et la Défense ont déposé leurs observations écrites sur les questions présentées lors de l'audience, et plus particulièrement, sur la contribution et l'intention criminelle (*mens rea*) alléguées de M. Mokom par rapport aux crimes retenus. La Défense a déposé sa réponse le 13 octobre 2023.

19. Le 16 octobre 2023, l'Accusation a notifié la Chambre du retrait de toutes les charges contre M. Mokom en vertu de l'article 61-4 du Statut. Le 17 octobre 2023, la Chambre a pris note du retrait par l'Accusation des charges contre M. Mokom, mis fin à la procédure dans cette affaire avec effet immédiat, et donné instruction au Greffe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour transférer M. Mokom à un État qui est obligé de le recevoir ou à un autre État d'accueil. Le même jour, M. Mokom a été libéré du Centre de détention. Le 29 novembre 2023, la Chambre préliminaire II a rejeté *in limine* les observations des Représentants légaux des victimes concernant la décision de retrait des charges par l'Accusation, au motif que, à la clôture de la procédure, le mandat des Représentants légaux des victimes avait pris fin et qu'ils n'avaient plus, en conséquence, de qualité pour agir.

20. Suite à son ordonnance du 17 octobre 2023, la Chambre a conservé une compétence résiduelle et rendu une série de décisions et délivré de nombreuses ordonnances concernant le transfert de M. Mokom. Cet aspect de la procédure est en cours.

Situation en Ukraine

21. Le 17 mars 2023, la Chambre préliminaire II a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre de M. Vladimir Vladimirovich Putin et Mme. Maria Alekseyevna Lvova-Belova, pour des crimes de guerre (déportation et transfert illégaux de populations (enfants) des régions occupées en Ukraine à la Fédération russe, en vertu des articles 8-2(a)(vii) et 8-2(b)(viii) du Statut de Rome. Ces crimes auraient été commis sur le territoire occupé ukrainien à compter, au moins, du 24 février 2022. L'existence et le contenu des mandats d'arrêt ont été rendus publics par communiqué de presse, bien que les mandats demeurent classifiés secrets.

3. Section de première instance

Procès

22. En 2023, quatre procédures de jugement avaient atteint la phase de présentation des éléments de preuve, outre les procédures en réparations et les questions de procédure examinées par les Chambres de première instance.

Situation en République centrafricaine II : Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaiïssona

23. Le 11 septembre 2023, l'Accusation a notifié la Chambre de la conclusion de sa présentation des éléments de preuve. La Défense a débuté sa présentation des éléments de preuve le 15 décembre 2023. À la fin de 2023, la Chambre a rendu plus de 1 000 décisions, autorisé la présentation, au titre d'éléments de preuve, de dépositions auprès de 42 témoins conformément à la règle 68-2 du Règlement (sous réserve de la fourniture de la certification requise, le cas échéant), et recueilli les dépositions de 75 témoins de l'Accusation, de 2 témoins des Représentants légaux des anciens soldats enfants, et d'un (1) témoin de la Défense appelé par la Défense de Yekatom à déposer.

Situation en République centrafricaine II : Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani

24. Les audiences ont repris au début de janvier 2023 mais ont dû être brusquement suspendues en raison de problèmes médicaux aigus impliquant l'accusé. La Chambre a étroitement surveillé la condition médicale de M. Said tout au long de l'année et, le 14 août 2023, a assigné deux experts indépendants pour évaluer l'aptitude de M. Said de faire face à un procès. Le 15 décembre 2023, la Chambre a déclaré M. Said apte à reprendre le procès, sous réserve de son retour au Centre de détention. Les premières audiences sont prévues pour janvier 2024. L'Accusation a, jusque-là, appelé 16 témoins à déposer et il est prévu qu'elle en appellera 43 autres.

Situation au Darfour (République du Soudan) : Le Procureur c. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »)

25. Le procès s'est ouvert le 5 avril 2022. L'Accusation a conclu sa présentation des éléments de preuve le 28 février 2023. Les Représentants légaux des victimes ont conclu la présentation de leur dossier le 19 octobre 2023. La Défense a présenté ses déclarations liminaires le même jour. La Défense est en cours de présentation de son dossier.

Situation en République du Mali : Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud

26. Le 8 février 2023, la Chambre de première instance a déclaré close la présentation des éléments de preuve. Les parties et les participants ont soumis en conséquence leurs mémoires finaux et leurs plaidoiries finales, et présenté leurs déclarations finales entre le 23 et le 25 mai 2023.

27. Au cours du procès, la Chambre a reçu des dépositions, à titre d'éléments de preuve, de la part de 107 témoins, dont 34 conformément à la règle 68-3 et 31 conformément à la règle 68-2(b). Plus de 13 000 pièces constituant éléments de preuve ont été formellement déposées. À la fin de 2023, la Chambre avait rendu plus de 1 200 décisions.

Réparations

Situation en République démocratique du Congo : Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo

28. Le 30 août 2023, la Chambre a décidé que le processus de localisation et d'identification des victimes, et de prise de décision sur leur éligibilité a pris fin. Plus de 2 000 victimes directes et indirectes ont été trouvées éligibles pour réparations. Cela a conclu la phase judiciaire de la procédure en réparation, toutes les actions nécessitant une intervention judiciaire et une intervention des parties ayant été enfin déterminées, y compris les appels. La Chambre a rappelé que le cadre légal de la Cour ne prévoit pas de représentation légale de la personne condamnée ou des victimes hors du contexte de la procédure judiciaire. À l'étape de la phase administrative de la procédure en réparation, la Chambre maintiendra un contrôle limité sur le processus en examinant les rapports périodiques du Fonds au profit des victimes et pourrait inviter à soumettre des observations, demander l'intervention du Bureau du conseil public pour les victimes ou du Bureau du conseil public pour la Défense, ou intervenir d'office, quand cela est justifié.

29. À la fin de l'année, 1 052 victimes éligibles ont bénéficié des réparations collectives fournies sous la forme de prestations de services, qui ont été accordées dans l'affaire. Quant aux réparations symboliques, le Fonds au profit des victimes a signalé que la construction des édifices a avancé à Rwampara et à Mahagi, et que la construction a débuté sur deux autres sites en décembre 2023.

Situation en République démocratique du Congo : Le Procureur c. Germain Katanga

30. Durant 2023, la mise en œuvre de toutes les réparations individuelles et collectives accordées aux 297 victimes dans l'affaire est terminée. Une cérémonie officielle symbolique organisée par le Fonds au profit des victimes aura lieu en février 2024.

Situation en République démocratique du Congo : Le Procureur c. Bosco Ntaganda

31. Le 14 juillet 2023, la Chambre a rendu un addendum à son ordonnance de réparation, statuant sur l'échantillon représentatif de 171 dossiers de victimes, et sur des questions liées aux préjudices transgénérationnels, au centre de santé à Sayo, à la présomption de préjudices physiques aux victimes des attaques, au nombre de victimes éligibles potentielles, à la réparation monétaire contre M. Ntaganda. La Chambre a estimé le nombre de victimes directes et indirectes dans l'affaire à approximativement 10 500, et fixé le montant de la responsabilité en réparations de M. Ntaganda à 31 300 000 dollars américains.

32. Le 11 août 2023, la Chambre a rendu sa première décision sur le projet de plan de mise en œuvre du Fonds au profit des victimes, lequel, entre autres, a identifié les deux phases judiciaire et administrative de la procédure en réparation. La phase judiciaire commence avec la condamnation et se termine quand l'ordonnance de réparation est délivrée. La phase administrative couvre l'exécution, la mise en œuvre et l'exécution de l'ordonnance de réparation. Durant la phase administrative, la Chambre peut demeurer saisie pour la supervision, la coopération, et d'autres mesures nécessaires, mais son rôle devrait consister à exercer un contrôle restreint pour assurer la bonne exécution de l'ordonnance de réparation. De plus, il n'y a pas de représentation légale de bénéficiaires potentiels durant la phase administrative. La Chambre a aussi décidé que le Greffe sera responsable du processus administratif d'éligibilité, qui comprend les activités d'information et de sensibilisation, l'identification et l'éligibilité de bénéficiaires potentiels. La mise en œuvre des réparations devrait débuter en janvier 2024 pour une période de cinq ans, tandis que le processus administratif d'éligibilité devrait commencer le 1 janvier 2024 et se terminer dans un délai de deux ans.

Situation en République du Mali : Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi

33. Le 11 décembre 2023, la Chambre a décidé que la phase judiciaire du processus de collecte des demandes en réparation individuelle et la mise en œuvre des réparations individuelles concernant 1 571 victimes éligibles dans l'affaire sont closes. Le mandat des Représentants légaux des victimes a aussi pris fin avec la fin de la phase judiciaire. Ayant été informée par le Fonds au profit des victimes que les Représentants légaux des victimes n'ont pas transmis de nombreuses demandes de victimes pour évaluation, malgré plusieurs extensions du délai de soumission, la Chambre a exceptionnellement autorisé le Fonds au profit des victimes à mener un processus administratif restreint et rapide pour évaluer toutes les demandes en réparation individuelle en suspens avant le 11 juin 2024.

34. Les réparations collectives pour préjudice économique sont actuellement mises en œuvre et continuent d'être élaborées par le Fonds pour la résilience économique. Les réparations collectives pour préjudice moral ont débuté en juin 2021 et devraient se terminer au plus tard en mars 2024. La protection et l'entretien des édifices protégés sont mis en œuvre en partenariat avec l'UNESCO.

Situation en Ouganda : Le Procureur c. Dominic Ongwen

35. Au cours de 2023, la Chambre a reçu des observations sur les réparations des parties, des participants et de personnes non parties au litige (*amici curiae*) dans l'affaire. La Chambre a aussi donné des instructions et supervisé la composition d'un échantillon limité mais représentatif de 204 dossiers de victimes actuellement inclus dans le dossier de l'affaire, statuant sur des rédactions et recevant des observations des représentants des victimes et de la Défense. La Chambre statuera sur cet échantillon dans sa prochaine ordonnance de réparation.

4. Section des appels

36. En 2023, la Section des appels a été saisie de deux appels sur le fond dans l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, M. Ntaganda et l'un des représentants légaux des victimes ayant interjeté appel de l'addendum à l'ordonnance de réparation délivré par la Chambre de première instance VI. Ces appels demeurent pendants.

37. De plus, la Section des appels a été saisie de huit appels interlocutoires, dont l'un était pendant à la fin de la période de rapport précédente.

38. En 2023, la Chambre d'appel a rendu cinq arrêts publics et décisions sur des appels interlocutoires. Elle a également rendu une série de décisions et délivré de nombreuses ordonnances qui sont exclues du présent rapport. Trois appels interlocutoires et deux appels sur le fond demeurent pendants devant la Chambre d'appel.

B. Grand Programme II – Bureau du Procureur

1. Examens préliminaires

39. Au cours de l'année 2023, le Bureau du Procureur a été saisi pour examen préliminaire dans trois situations: Nigéria, Venezuela II, et République démocratique du Congo II (ci-après RDC). L'examen préliminaire II pour la situation au Nigéria est achevé, et le Bureau s'est engagé en 2023 avec les autorités nationales et le nouveau gouvernement nigérian concernant les nouvelles dispositions à prendre, impliquant des réunions de haut niveau et des échanges sur le plan technique. Concernant Venezuela II, le Bureau a travaillé afin de finaliser l'évaluation du premier examen préliminaire. Concernant RDC II, le Bureau du Procureur a fait une estimation relative à la juridiction et à la recevabilité, notamment dans le cadre d'une mission technique vers le RDC, ainsi qu'une estimation concernant un possible couplage de cette situation avec celle de RDC I.

40. Le Bureau a de même examiné un grand nombre de demandes relevant de l'Article 15 du Statut de Rome par l'intermédiaire d'OTPLink, et a travaillé dans le but de finaliser son évaluation sur un certain nombre de situations au stade initial du filtrage. Le Bureau a également poursuivi l'examen de sa politique concernant les examens préliminaires. Il a continué à améliorer ses dispositifs internes et à renforcer les synergies entre examens préliminaires et enquêtes, qui sont désormais pleinement intégrées conformément à la structure à pilier du Bureau.

(a) Autres évolutions

41. En juin 2023, le Procureur a effectué une seconde visite officielle en Colombie pour y recevoir une information de première main sur les efforts de responsabilisation en cours dans le pays, et pour poursuivre le travail permettant de garantir la mise en œuvre effective de l'Accord de coopération signé par le Bureau du Procureur et le Gouvernement colombien en novembre 2021, scellant la poursuite du partenariat avec les autorités colombiennes qui garantiront que les efforts de responsabilisation sont toujours en bonne voie après clôture de l'examen préliminaire. À cette fin, un plan d'action a été signé entre le Bureau et le Gouvernement de Colombie pour faciliter et améliorer la mise en œuvre de l'Accord de coopération, notamment grâce à la création d'un bureau national à Bogotá, ainsi qu'un plan de travail complémentaire avec la Juridiction spécial pour la paix (JSP), qui facilitera, entre autres, le soutien à court terme à l'enquête et aux poursuites de crimes à caractère sexuel et sexiste (CSS) et de persécutions sexistes. En août 2023, la Conseillère spéciale, membre du personnel du Bureau, M^{me} Lisa Davis, a dirigé une formation relative au document du Bureau sur sa politique concernant la persécution sexiste et sur la mise en œuvre de ce document pour les magistrats et procureurs JSP concernés, ainsi que pour les représentants de la société civile à Bogotá. Le personnel du Bureau a lui aussi contribué, grâce à son expertise, en participant à des séminaires et conférences organisés par la Juridiction spéciale pour la paix sur différents thèmes, tels que les crimes à caractère environnemental, les crimes SBBC et les crimes commis par des « tiers » qui financent et tirent profit de crimes internationaux.

42. En Guinée, le Bureau est resté engagé dans ses activités de complémentarité et de coopération liées au processus de responsabilisation concernant les crimes commis pendant les événements du 28 septembre 2009 au stade national de Conakry. L'ouverture de procédures nationales liées à ces événements, en

septembre 2022 a entraîné la clôture de l'examen préliminaire par le Bureau. L'engagement permanent du Bureau en Guinée est dicté par le Protocole d'accord (MoU) signé entre le Bureau et la Guinée le 28 septembre 2022. Le Bureau s'est engagé à maintenir son soutien aux efforts de responsabilisation de la Guinée. Ce soutien passe entre autres par une contribution à des programmes et projets visant au transfert de connaissances, avec échange des meilleures pratiques et d'un appui technique. En mars 2023, le Bureau a effectué une mission à Conakry pour suivre la mise en œuvre du Protocole d'accord avec les autorités nationales, les organismes de la société civile et les diplomates, afin de s'assurer de la progression adéquate des procédures domestiques, et pour évaluer les besoins en appui technique. Le Bureau a effectué une partie de la mission conjointement au Fonds au profit des victimes afin de repérer les domaines possibles de coopération sur le droit des victimes aux réparations. Le Bureau a repéré des opportunités de renforcement des capacités pour les parties prenantes impliquées dans les procédures, notamment dans les domaines où il peut fournir sa propre expertise. La mise en œuvre de ces activités est prévue pour le début de l'année 2024.

2. Activités d'enquête et de poursuites

(a) Situation en Afghanistan

43. Suite à l'autorisation émise par la Chambre préliminaire en octobre 2022, le Bureau a mené des activités d'enquête, plus particulièrement centrées sur l'identification des témoins et les entretiens avec ceux-ci, sur la collecte de preuves et de documents, sur l'identification et l'analyse des incidents représentatifs et sur de nouvelles hypothèses pour affiner le dossier. Le Bureau a continué à travailler pour dynamiser la coopération avec les États, les organisations internationales et la société civile.

(b) Situation au Bangladesh/Myanmar

44. L'enquête menée par le Bureau s'est poursuivie avec une augmentation du nombre des missions, la collecte et l'analyse des preuves, et des initiatives visant à renforcer l'engagement et la coopération avec les partenaires de la région. L'enquête comportait la tenue d'entretiens avec des témoins au Bangladesh, s'appuyant sur une rotation fréquente des enquêteurs. Le Bureau s'est engagé avec des ministres gouvernementaux au Bangladesh, des diplomates, des organisations internationales et non gouvernementales concernant des demandes d'assistance, pour les informer de l'évolution de la situation. Le Procureur a effectué une visite officielle au Bangladesh du 3 au 7 juillet 2023, pendant laquelle il a pris contact avec des organisations de la société civile et des rescapés de la communauté rohingya à Cox's Bazar, et avec des officiels de haut niveau à Dhaka.

(c) Situation au Burundi

45. Des progrès soutenus ont été réalisés suite à l'analyse approfondie par le Bureau des preuves collectées depuis le début de l'enquête. Des missions ont été menées dans un certain nombre de pays et l'enquête a bénéficié d'une coopération avec les États, des organes des Nations-Unies et des organismes de la société civile.

(d) Situation en République centrafricaine II (CAR II)

46. Le 16 décembre 2022, Le Procureur a annoncé la clôture de la phase d'enquête dans la situation en République centrafricaine II. En-dehors des dossiers présentés devant la Cour, le Bureau n'a pas poursuivi de nouvelles pistes concernant la responsabilité pénale présumée d'autres personnes, ou en lien avec d'autres conduites dans le cadre de cette situation. Toutefois, des activités d'enquête se sont poursuivies, liées à toutes les affaires en attente devant la Cour, notamment en lien avec le mandat d'arrêt à l'encontre de M. Mahamat Nouradine Adam. Le Bureau a également intensifié sa coopération avec les autorités centrafricaines, notamment par la visite du Procureur adjoint M. Niang en novembre 2023, au cours de laquelle il a signé un Protocole d'accord avec le Gouvernement centrafricain et la Cour pénale spéciale, établissant un engagement commun pour renforcer la collaboration entre le Bureau et les autorités nationales qui permettra de trouver des solutions efficaces contre les crimes internationaux commis en République centrafricaine.

47. Dans le cadre de l'affaire *Mokom*, le Bureau a participé à l'audience de confirmation des charges à l'encontre de M. Mokom, avec une plaidoirie présentée les 22,23 et 24 août 2023. Le 16 octobre 2023, le Bureau a informé la Chambre préliminaire II du retrait de toutes les charges à l'encontre de M. Mokom, au titre de l'Article 61(4) du Statut de Rome. Le Procureur a précisé aux Juges qu'après avoir examiné la totalité des preuves, et compte tenu des circonstances en ce qui concerne la disponibilité des témoins, il en a conclu qu'il n'y avait plus de perspective de condamnation raisonnable lors du procès, même si les charges étaient confirmées. Le Procureur est parvenu à cette conclusion en se fondant sur son évaluation objective des preuves, et guidé par les intérêts de justice et d'équité ainsi que par ses responsabilités importantes en tant qu'Officier de justice de la Cour. Suite à l'annonce publique du retrait des charges à l'encontre de M. Mokom, le Procureur adjoint M. Niang a communiqué avec les communautés affectées ainsi qu'avec les organismes de la société civile en République centrafricaine, notamment par un message vidéo.

(e) Situation en République de Côte d'Ivoire (CIV)

48. Le Bureau du Procureur a poursuivi ses efforts afin de sécuriser la coopération avec les autorités nationales, les organisations internationales et la société civile, ainsi qu'avec les parties prenantes concernées, pour hâter le déroulement des enquêtes en cours relativement aux crimes présumés commis dans le contexte des violences post-électorales survenues entre décembre 2010 et juin 2011.

(f) Situation au Darfour, en République du Soudan

49. Outre l'avancée du réquisitoire dans le procès de M. Abd-Al-Rahman (également connu sous le nom d'« Ali Kushayb »), le Bureau a poursuivi ses investigations concernant les suspects en fuite, malgré une coopération très limitée avec les autorités soudanaises. La reprise des combats dans tout le pays, notamment au Darfour, contribue à créer des difficultés supplémentaires pour les enquêtes du Bureau.

50. Le 26 janvier et le 13 juillet 2023, le Procureur a informé le Conseil de Sécurité des Nations-Unies de la situation, conformément à la Résolution 1593 (2005), détaillant les avancées de l'affaire *Abd-Al-Rahman* concernant le traitement du conflit armé survenu au Soudan depuis avril 2023, tout en soulignant les difficultés importantes rencontrées pour obtenir la coopération du Gouvernement soudanais. Lors de son exposé de la situation en juillet 2023, le Procureur a confirmé qu'il avait commencé à enquêter sur les incidents survenus au Darfour dans le cadre des conflits existants, en vertu de son mandat et conformément à la Résolution 1593 (2005). Dans cette perspective, le Bureau du Procureur s'est engagé auprès d'organismes de la société civile, des communautés affectées et des victimes, ainsi qu'avec d'autres partenaires, de manière à poursuivre des activités d'investigation concernant les crimes présumés commis dans le contexte actuel.

(g) Situation en République démocratique du Congo (RDC)

51. En juin 2023, le Procureur a effectué une visite en République démocratique du Congo, où il a rencontré des officiels de haut niveau, des rescapés, des membres des communautés affectées et des organismes de la société civile. Il a signé un Protocole d'accord avec le Président congolais le 1^{er} juin 2023, fixant un nouveau cadre pour la coopération et la complémentarité. Suite à cette visite, le Bureau a pu approfondir son engagement avec les autorités congolaises et autres parties prenantes afin d'encourager les procédures nationales à s'attaquer aux problèmes de la grande criminalité. Le Procureur adjoint, M. Mame Mandiaye Niang s'est rendu en visite en République démocratique du Congo au mois de novembre 2023 et a participé à une table ronde concernant le traitement des affaires prioritaires par les autorités judiciaires nationales.

52. Le 18 mai 2023, le Gouvernement congolais a présenté un second renvoi relatif aux crimes présumés relevant du Statut de Rome commis dans la province du Nord-Kivu depuis le 1^{er} janvier 2022. Le Bureau mène actuellement un examen préliminaire afin de déterminer si une nouvelle enquête doit être ouverte.

(h) Situation en Géorgie

53. Dans la situation en Géorgie, des mandats d'arrêt ont été émis à l'encontre de trois suspects le 30 juin 2022 concernant la séquestration, les mauvais traitements et le transfert par la force de détenus civils. Ces mandats d'arrêt n'ont pas été exécutés et le Bureau continue à surveiller la situation, dans le cadre de ses activités de repérage. Depuis la clôture de la phase d'enquête le 16 décembre 2022, le Bureau du Procureur a concentré ses efforts sur la bonne préparation du procès reposant sur les mandats d'arrêt existants, et a également mené des activités de conservation, conformément à l'Article 56 du Statut de Rome.

(i) Situation au Kenya

54. Le 27 novembre 2023, le Procureur adjoint a annoncé la clôture de la phase d'enquête dans la situation au Kenya, après examen des faits et des circonstances particulières.

55. L'enquête du Bureau dans la situation au Kenya, a conduit à mettre en accusation six suspects dans deux affaires distinctes. Toutes les charges à l'encontre des six suspects, soit n'ont pas été confirmées, soit ont été retirées, soit closes sans préjudice. Suite à la clôture de ces affaires, le Bureau a ouvert une enquête pour crime au titre de l'Article 70 du Statut de Rome, qui a conduit à l'émission de mandats d'arrêt pour trois suspects : M. Walter Barasa, M. Paul Gicheru et M. Philip Kipkoech Bett. Après avoir reçu la confirmation officielle du décès de M. Gicheru, la Chambre de première instance a mis un terme aux procédures. M. Barasa et M. Bett sont toujours en fuite.

56. Le Bureau ne poursuivra pas d'autres personnes dans de nouvelles affaires concernant la responsabilité pénale présumée. Il conserve sa capacité d'agir à partir d'informations relatives à des représailles à l'encontre de témoins. À cet égard, les accusations établies contre M. Barasa et M. Bett pour atteinte à l'administration de la justice restent portées devant la Cour.

(j) Situation en Libye

57. Le Bureau a continué à mettre en œuvre sa stratégie d'investigation grâce à de nombreuses pistes fondées sur son évaluation des avancées réalisées dans l'enquête autant que sur les difficultés permanentes rencontrées. Le Bureau a envoyé des missions en Libye et dans d'autres pays tout en renforçant la coopération et l'engagement avec les États, les organisations internationales et la société civile.

58. Le 11 mai et le 8 novembre 2023, le Procureur a informé le Conseil de Sécurité des Nations-Unies de la situation, conformément à la Résolution 1970 (2011), détaillant les progrès effectués en conséquence de l'approche nouvelle de la situation appliquée par le Bureau. Le Procureur a appelé au renforcement des efforts par le pays afin que justice soit rendue, que soit instaurée la responsabilisation en ce qui concerne les crimes les plus graves et que soient fixés les moyens d'étendre la collaboration du Bureau avec les organes de justice pénale en Libye en vue d'investigations nationales efficaces. Le Procureur a également déclaré qu'en 2024, il présentera une feuille de route permettant de clore l'enquête en Libye pour la fin de l'année 2025, prévoyant que les progrès nécessaires auront été réalisés en ce qui concerne la coopération.

(k) Situation en Ouganda

59. Le 1^{er} décembre 2023, le Procureur a annoncé la clôture de la phase d'investigation dans la situation en Ouganda.

60. Depuis l'ouverture de l'enquête, le Bureau a sollicité des mandats d'arrêt à l'encontre de cinq suspects : MM. Raska Lukwiya, Okot Odhiambo, Vincent Otti, Dominic Ongwen et Joseph Kony, qui étaient parmi les principaux responsables dirigeant l'Armée de résistance du Seigneur (Lra).

61. La Chambre préliminaire II a mis fin à la procédure engagée à l'encontre de MM. Raska Lukwiya, Okot Odhiambo et Vincent Otti en raison de leur décès. Les enquêtes du Bureau ont conduit à l'inculpation et à la condamnation de Dominic Ongwen sur la base de 61 chefs d'accusation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, notamment : attaques contre des populations civiles, esclavage sexuel, mariages forcés et grossesses forcées, assassinats, mutilations, tortures, pillages, rapt et autres atrocités commises par les combattants de la LRA sous le commandement de Dominic Ongwen. Le 6 mai 2021, M. Ongwen a été condamné à 25 ans d'emprisonnement. Le 15 décembre 2022, la condamnation et la sentence

prononcée à l'encontre de M. Dominic Ongwen ont été confirmés en appel, et les procédures de réparations sont actuellement en cours.

62. Actuellement, M. Joseph Kony, chef de file de l'Armée de résistance du Seigneur, est toujours en fuite. Il est le seul suspect restant dans la situation en Ouganda. Le 28 novembre 2022, le Bureau a demandé à la Chambre préliminaire II d'autoriser une audience pour confirmer les charges portées contre lui en son absence. Le 23 novembre 2023, la Chambre préliminaire a ordonné au Bureau de déposer un document contenant les charges retenues avant le 19 janvier 2024. Le Bureau s'est engagé à poursuivre ses efforts pour avancer dans ces procédures.

63. Au-delà du cas exceptionnel de M. Kony, le Bureau ne poursuivra pas de nouvelles pistes dans la situation en Ouganda. En conséquence, en l'absence de nouvelles circonstances importantes, et sans préjudice de tout le travail requis pour appuyer le procès en cours, la phase d'enquête dans la situation en Ouganda est close. Le Bureau concentrera désormais ses efforts pour garantir une inculpation de M. Joseph Kony. Des efforts concertés avec le Greffe et les partenaires concernés continueront à être faits afin de sécuriser son arrestation.

(l) Situation dans l'État de Palestine

64. L'enquête du Bureau dans la situation de l'État de Palestine se poursuit et se concentre sur l'urgence, conformément au mandat indépendant du Bureau, de manière à garantir l'intégrité du processus ainsi que la sécurité de toutes les personnes impliquées. Elle englobe les conduites pouvant être considérées comme des crimes relevant du Statut de Rome commis depuis le 13 juin 2014 à Gaza et en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est. Dans le cadre de l'enquête en cours, le Bureau a déployé des efforts importants pour collecter, conserver et analyser informations, communications et preuves apportées par des parties prenantes déterminantes, notamment des organismes de la société civile et différentes sources nationales ou internationales.

65. Le 29 octobre 2023, dans un contexte de recrudescence de la violence, le Procureur s'est rendu en visite sur la frontière de Rafah entre l'Égypte et la Bande de Gaza. Le Procureur s'est ensuite exprimé depuis Le Caire sur la situation dans l'État de Palestine. Il a indiqué que le Bureau était prêt à travailler de la même façon avec les États Parties et les États non-Parties dans la recherche des responsabilités. Cohérent au regard de son mandat, l'objectif principal du Bureau est de faire œuvre de justice en examinant les preuves avec impartialité et en faisant valoir les droits des survivants et des familles des victimes.

66. Le 17 novembre 2023, le Bureau a reçu un renvoi concernant l'État de Palestine de la part de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, de l'État plurinational de Bolivie, des Comores et de Djibouti.

67. Le 3 décembre 2023, le Procureur a mis fin à sa visite en Israël et dans l'État de Palestine. La visite du Procureur en Israël s'est faite sur demande de familles et d'amis de citoyens israéliens qui furent tués ou pris en otages par le Hamas ou autres groupes armés palestiniens le 7 octobre 2023.

68. Dans l'État de Palestine, le Procureur a rencontré des victimes palestiniennes et a pris des engagements de haut niveau avec le président Mahmoud Abbas, le Premier ministre Mohammad Shtayeh et le ministre de la Justice Mohammad Shalalkeh. Avant et après sa visite dans l'État de Palestine, le Procureur et l'Équipe unifiée pour cette situation se sont de même engagés largement auprès de la société civile palestinienne et des organismes des droits de l'homme à La Haye.

69. Le Bureau redoublera ses efforts pour faire avancer ses enquêtes concernant la situation, en s'appuyant sur un partenariat avec tous les acteurs concernés.

(m) Situation aux Philippines

70. Suite à la décision de la Chambre préliminaire I du 26 janvier 2023, le Bureau a repris ses activités de planification et d'enquête tout en étant confronté à des litiges devant la Chambre suite au recours formé par les autorités des Philippines. Le Bureau poursuit son engagement avec les principales parties prenantes, avec notamment les organismes de la société civile, pour les informer de l'évolution de la situation.

(n) Situation en Ukraine

71. Le Bureau du Procureur a poursuivi ses investigations sur la période concernée, s'engageant activement sur le terrain en Ukraine et dans la région. Le Bureau a continué à bénéficier d'une excellente coopération avec l'Ukraine et s'est engagé dans des efforts de coopération et de coordination avec plusieurs autres parties prenantes, notamment les États Parties, par exemple dans le cadre de l'Équipe commune d'enquête créée sous les auspices d'Eurojust et d'organismes internationaux et régionaux. Le Bureau a également améliorés ses efforts grâce aux États Parties, en déployant des équipes d'experts conformes au modèle novateur de roulements des équipes légistes.

72. Suite à l'émission de deux mandats d'arrêt par la Cour, le Bureau a continué à suivre de nombreuses pistes interconnectées, en s'appuyant entre autres sur la coopération avec le Bureau du Procureur général d'Ukraine et autres autorités nationales. Suite à la signature d'un accord entre la Cour et l'Ukraine le 23 mars 2023, le Bureau national de la Cour en Ukraine s'est officiellement ouvert en septembre 2023 en présence du Procureur et du Procureur général d'Ukraine.

(o) *Situation au Venezuela I*

73. Suite à la décision de la Chambre préliminaire I du 27 juin 2023, le Bureau a repris son enquête alors qu'il était parallèlement confronté à un litige devant la Chambre d'appel suite à l'appel formé par les autorités du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela.

74. Parallèlement, le Bureau a continué à s'engager auprès des autorités vénézuéliennes, conformément au Protocole d'accord signé par le Bureau et le Gouvernement du Venezuela en novembre 2021 pour promouvoir la coopération et la complémentarité. Le Procureur s'est rendu au Venezuela pour une troisième visite officielle en juin 2023, à l'occasion de laquelle il signa un second Protocole d'accord fixant le cadre légal et opérationnel, entre autres, de la création d'un Siège national du Bureau du Procureur. Ce Siège national se concentrera sur la mise en œuvre d'activités de complémentarité contenues dans le plan de travail signé par le Bureau et le Gouvernement du Venezuela en décembre 2023, et qui devrait devenir pleinement opérationnel dès le début de l'année 2024.

3. Appels

75. Au cours de l'année, la Section juridique des appels et des poursuites (SJAP) a plaidé dans sept appels interlocutoires au titre de l'Article 82, avec un résultat positif dans quatre appels et trois décisions actuellement en instance. Trois des appels interlocutoires relevaient des procédures de l'Article 18 dans les situations en Afghanistan, aux Philippines et au Venezuela où les gouvernements respectifs ont fait appel des décisions des Chambres préliminaires autorisant la reprise des enquêtes du Bureau. La SJAP a également plaidé à l'audience orale convoquée par la Chambre d'appel dans l'appel formé par le Gouvernement du Venezuela contre la décision de la Chambre préliminaire autorisant la reprise des enquêtes dans la situation du Venezuela. En outre, il a demandé l'autorisation d'interjeter l'appel à une seule occasion, et soutenu des dizaines de réponses de l'équipe aux requêtes de la Défense, pour autorisation d'interjeter l'appel au titre de l'Article 82(1)(d). De plus, la Section a substantiellement aidé à la préparation de nombreuses demandes orales ou écrites dans des affaires ou des situations devant les Chambres préliminaires ou de première instance, notamment pour les demandes de mandats d'arrêt, les documents contenant les charges, les réponses aux requêtes pour acquittement, mémoires en clôture, litiges relevant de l'Article 18 plaidés devant les Chambres préliminaires, et les demandes relevant de l'Article 56 concernant les occasions uniques d'investigation.

76. Tout au long de l'année, la SJAP a préparé environ 60 mémorandums et fournit des conseils dans le domaine juridique et procédural, notamment des analyses de verdicts et décisions judiciaires, des mémorandums en appui aux enquêtes et poursuites du Bureau, et des mémorandums de conseil stratégique. Elle a fourni un appui et des conseils substantiels en permanence à pratiquement toutes les équipes unifiées effectuant des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites ; a pris l'initiative ou conseillé pour la rédaction de politiques et directives du Bureau, notamment le *Manuel des opérations* du Bureau ; et elle a représenté le Bureau au Comité consultatif pour les textes juridiques. Elle a continué à actualiser les résumés de jurisprudence du Bureau ; a participé à des groupes de travail ; a contribué substantiellement à des présentations, conférences et discours des hauts responsables ; et a organisé des formations pour le personnel.

4. Coopération internationale et assistance judiciaire

77. En 2023, en liaison avec ses activités d'enquête et de poursuites, le Bureau a envoyé 540 demandes d'assistance (plus 27,96 pour cent par rapport à 2022) à plus de 86 partenaires différents, dont 41 États Parties, 8 États non-Parties et 35 organismes internationaux, régionaux et organisations non gouvernementales, ainsi qu'à des institutions privées, et assuré le suivi d'exécution des demandes en attente.

78. Le Bureau a maintenu et continué à développer son vaste réseau de partenaires de coopération judiciaire – unités crimes de guerre, unités enquêtes financières, services crimes organisés et autre services spécialisés, autres acteurs concernés du judiciaire et du respect des lois, sur le plan national, régional et international. De nouveaux progrès ont été faits pour étendre ce réseau aux autorités compétentes en matière d'asile et d'immigration, aux autorités chargées du suivi et du recouvrement des actifs, ainsi qu'aux experts nationaux spécialisés dans les enquêtes en matière de cybernétique et de réseaux sociaux. En juillet 2023, le Bureau est devenu partenaire associé de l'Équipe commune d'investigation hébergée

par Eurojust. En outre, depuis son association avec l'Équipe commune d'investigation pour ce qui concerne la situation en Ukraine, en 2022, le Bureau fait partie du Centre international pour les poursuites du crime d'agression, créé le 3 juillet 2023, lui fournissant une contribution technique et une assistance.

79. En 2023, le Bureau a traité 22 demandes qui lui ont été transmises par les autorités nationales conformément à l'Article 93(10), pour ainsi participer aux efforts pour réduire les causes d'impunité et soutenir, le cas échéant, les efforts judiciaires nationaux. En 2024, conformément à la nouvelle politique à venir de coopération et de complémentarité, le Bureau présente une nouvelle initiative visant à accroître la fourniture de soutien par le Bureau aux autorités nationales et à promouvoir la complémentarité positive en concordance avec le Statut de Rome.

80. Le Bureau a de nouveau rappelé aux États et autres partenaires l'importance de réactions positives et rapides à ses demandes d'assistance, de manière à faciliter la conduite des enquêtes et la préparation des procès. Le Bureau a remarqué les conséquences négatives sur son efficacité de réponses lentes et incomplètes à ses demandes, et il a mis l'accent sur les difficultés liées au repérage des lieux de séjour de ses suspects, permettant de faciliter leur capitulation. Le Bureau du Procureur est resté étroitement impliqué dans la gestion et dans les développements à venir d'un réseau spécialisé de partenaires judiciaires, avec points de contacts particuliers centralisés pour garantir le traitement et le suivi assidu de ses demandes, notamment liés aux efforts d'investigation financière. Le Bureau a encore souligné que la non-exécution des mandats d'arrêt de la Cour, certains remontant à plus de dix ans, n'est pas sans effets néfastes sur la légitimité et sur la crédibilité de la Cour et de la communauté internationale.

5. Coopération générale, relations extérieures et relations publiques

81. Tout au long de l'année 2023, le Bureau a continué à renforcer ses engagements et sa coopération avec des acteurs extérieurs dans l'optique visé par le Procureur relativement au fonctionnement et au plan stratégique du Bureau pour 2023-2025.

82. Au cours de l'année, le Procureur a participé à un certain nombre de forums et événements internationaux dans le but d'améliorer le partenariat et le rayonnement, de continuer à générer un soutien politique et opérationnel pour le travail du Bureau et d'accroître la compréhension et les effets de son travail afin de garantir une réponse cohérente et collective aux demandes de justice.

83. En février 2023, le Procureur a participé à la Conférence sur la sécurité de Munich et au Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, où il a rencontré les principales parties concernées et discuté de nouvelles voies de coopération et de soutien pour le travail du Bureau, notamment grâce à l'amélioration du partenariat régional. En mai 2023, à l'invitation du Gouvernement du Guatemala, le Procureur a assisté au Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'association des États Caraïbes, où il a rencontré un certain nombre de représentants de haut niveau du Guatemala, de la région d'Amérique centrale et des Caraïbes pour discuter d'un renforcement des relations et de la collaboration avec les autorités nationales, en encourageant à la complémentarité et à l'application universelle du Statut de Rome. En juin 2023, le Procureur a participé au Forum d'Oslo, où il s'est engagé avec les parties concernées du Gouvernement et des organisations internationales, et discuté du soutien à venir au travail du Bureau et à la mise en œuvre des dispositions du Statut de Rome.

84. En septembre 2023, le Procureur a participé à la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations-Unies, dans le cadre de laquelle ont eu lieu des réunions pour discuter d'engagements stratégiques et opérationnels avec les parties prenantes. En marge de ces réunions, le Procureur a participé aux événements correspondants, notamment à une manifestation parallèle de haut niveau pour la garantie d'une solidarité globale et constante avec les Rohingya du Myanmar, ainsi qu'à une réunion du Réseau ministériel informel de la Cour pénale internationale. Entre autres événements eut également lieu une manifestation de haut niveau traitant de la situation actuelle au Darfour, co-hébergée par le Bureau.

85. En novembre 2023, le Procureur adjoint a participé à un séminaire régional de haut niveau tenu à Séoul, en République de Corée. Le séminaire fournissait une occasion de s'engager avec des représentants de la région Asie-Pacifique et de discuter de points essentiels concernant la coopération sur le plan

judiciaire et technique, et de renforcer toujours plus le partenariat régional et de réaffirmer l'importance d'une adhésion universelle au Statut de Rome.

86. Le Procureur a effectué un certain nombre de visites d'État bilatérales, en plus de ses visites dans différents pays en situation (voir ci-dessus). Au cours de sa visite au Canada, le Procureur a rencontré plusieurs responsables de haut niveau et est intervenu au Sénat et devant le Comité des Affaires de la Chambre pour discuter d'initiatives nationales en matière de justice et d'un soutien permanent au travail de la Cour, dans le cadre d'une coopération renforcée avec les États Parties. Parmi ses efforts pour un engagement plus efficace avec les États non-Parties, le Procureur s'est rendu aux Émirats arabes unis, où il a rencontré les hauts responsables et évoqué les efforts en faveur de la justice globale, en tenant compte du patrimoine commun et de la propriété collective du droit et du Statut de Rome. Conformément à cette approche, le Procureur a également effectué une visite officielle en Iraq – une première dans ce pays par un Procureur de la Cour pénale internationale – au cours de laquelle il a rencontré Ses Excellences, Président, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

87. Au Siège de la Cour, le Bureau s'est engagé de manière significative avec ses partenaires, notamment, dans le cadre des nombreuses visites de haut niveau et autres de parties concernées dans les locaux de la Cour, et à travers l'organisation de réunions diplomatiques avec des groupes régionaux et autres. Ces engagements ont été l'occasion de fournir des mises à jour concernant les activités du Bureau et les initiatives stratégiques, et de dynamiser le soutien au mandat et au travail du Bureau dans la lignée de discussions opérationnelles concernant ses activités d'enquêtes et de poursuites. Tout au long de la période concernée, le Bureau a aussi poursuivi son engagement, à différents niveaux, avec des organisations régionales, telle que l'Union européenne, notamment le Conseil des Affaires étrangères, et le Groupe de travail sur le droit international public-Cour pénale internationale (COJUR-ICC), Eurojust et Europol.

88. En 2023, le Bureau a continué à mettre en œuvre l'initiative stratégique pour la société civile du Procureur afin d'approfondir l'engagement avec les organismes de la société civile. Au cours de la période concernée, le Bureau a organisé différentes consultations avec Eurojust et le Réseau Génocide pour promulguer et définir une stratégie d'information sur les Directives OSC lancées en 2022. En outre, le Bureau a organisé deux tables rondes thématiques pour les organismes de la société civile de pays en situation, sur le crime de persécution sexiste et sur une approche incluant une information sur les traumatismes dans les enquêtes, tables rondes qui ont eu lieu, respectivement, en mai et en novembre 2023. Le Bureau s'est également engagé dans des rencontres avec des organismes de la société civile lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée des États Parties en décembre 2023 à New York.

89. Sur le plan de la politique, en marge de la vingt-deuxième session de l'Assemblée, le Bureau a publié son document de politique sur les crimes sexistes ainsi que son document de politique sur les enfants – mettant un terme fructueux aux efforts réalisés dans ces domaines thématiques en tenant compte de la priorité accordée par le Procureur à l'amélioration de la coopération avec les principales parties concernées. Des initiatives de politiques supplémentaires sont en cours, notamment une politique sur la complémentarité et la coopération.

90. Le Bureau s'est engagé activement tout au long de l'année dans des réunions et consultations dans le cadre de l'Assemblée et de ses groupes de travail pour fournir des informations et diffuser des messages importants du Bureau, et fournir une contribution substantielle au travail des facilitateurs, par exemple dans le contexte de discussions sur l'IER, le budget, la coopération ou la complémentarité. Le Procureur, épaulé par le Procureur adjoint et le personnel du Bureau, a participé à la vingt-deuxième session de l'Assemblée, notamment en présentant des remarques au cours de la session d'ouverture et de la séance plénière sur la coopération, ainsi que dans plusieurs événements parallèles.

91. Ces efforts ont été amplifiés, le cas échéant, par les activités d'information publique du Bureau du Procureur fournies par l'Unité d'information publique (UIP). Au cours de la période concernée, le Procureur s'est largement engagé dans les médias, donnant 80 interviews dans le monde entier, et participé à 11 conférences de presse dans des pays en situation ou non. L'Unité d'information publique a facilité 4 engagements médiatiques officiels et officieux de responsables et du personnel du Bureau du

Procureur, a aidé à organiser une table ronde sur les médias avec des journalistes de pays en situation et coordonné la publication d'un éditorial par le Procureur dans les médias les plus importants. L'Unité a également superviser la rédaction et la publication de 33 communiqués de presse dans les langues officielles de la Cour et dans les langues des pays en situation et a fourni des réponses à des centaines de questions des médias. Ses efforts ont permis d'assurer une présence active du Bureau du Procureur sur le site de la Cour et sur les comptes des réseaux sociaux. En 2023, l'Unité a augmenté sa production vidéo et sa capacité dans le domaine des réseaux sociaux, éditant et publiant des dizaines de clips vidéo et augmentant le contenu multimédia du Bureau du Procureur sur X, Instagram et LinkedIn. Deux vidéos et un tweet du Bureau en 2023 ont recueilli le nombre de *Vus* le plus élevé jamais enregistré sur les comptes de la Cour sur X et YouTube. L'Unité a aussi été à l'origine de la production de trois vidéos sur les contributions budgétaires et extrabudgétaires du Bureau du Procureur et sur le Rapport annuel du Bureau, et a aidé à la création et à la publication de cinq autres vidéos sur Projet Harmonie et sur les cybercrimes.

92. L'Unité a aussi facilité des dizaines d'enregistrements de déclarations vidéo du Procureur pour des événements extérieurs, et a soutenu toute une série de projets mis en œuvre par d'autres unités du Bureau, notamment des photographies, des vidéos et des tweets des deux tables rondes du Bureau avec la société civile, la publication du second Rapport annuel du Bureau du Procureur, les documents de la nouvelle politique sur les crimes sexistes et sur les enfants, et des traductions des Lignes directrices pour les organismes de la société civile sur la coopération avec Eurojust. L'Unité d'information publique était également responsable de la publication du second Bulletin d'information du Bureau du Procureur en juin 2023.

C. Grand Programme III – Greffe

93. Le Greffe a fourni un appui aux parties et aux participants de toutes les procédures engagées devant la Cour tout au long de 2023. Un soutien et une assistance ont été apportés de façon continue aux procédures préliminaires, de première instance et d'appel dans les affaires suivantes : *Abd-Al-Rahman* ; *Al Hassan* ; *Said* ; et *Yekatom et Ngaïssona*. Le Greffe a également continué d'accompagner les procédures de réparations dans plusieurs affaires. En septembre 2023, la Cour a détecté un grave incident de sécurité informatique grâce au mécanisme d'alerte généré par son système de suivi. La Cour a déployé d'importants efforts à différents égards, afin de faire face à l'attaque, et accélère aujourd'hui une série d'initiatives destinées à améliorer la sécurité numérique.

1. Administration judiciaire

(a) Activités judiciaires

94. En 2023, 9 776 documents (représentant 113 992 pages) et 1 632 transcriptions (115 746 pages) ont été enregistrés et notifiés. Ces chiffres comprennent les documents enregistrés et/ou notifiés dans le cadre des affaires et des situations détaillées ci-dessous, et 144 documents (2 119 pages) et 12 transcriptions (842 pages) enregistrés et/ou notifiés conformément au Règlement de la Cour et/ou au Règlement du Greffe, lesquels ne portent pas nécessairement sur une situation ou une affaire donnée.

Situation	Nb de documents	Nb de transcriptions
Ouganda	173 (2 182 pages)	6 (432 pages)
République démocratique du Congo ³	640 (6,762 pages)	0
République centrafricaine I	21 (3 029 pages)	0
Darfour, Soudan ⁴	1 281 (16 018 pages)	390 (26 932 pages)
Kenya	108 (920 pages)	13 (1 045 pages)
Libye	122 (1 817 pages)	1 (104 pages)
République de Côte d'Ivoire	3 (15 pages)	0
Mali ⁵	448 (6 774 pages)	232 (16 526 pages)
République centrafricaine II ⁶	4 188 (37 614 pages)	951 (67 871 pages)

³ Une audience a eu lieu dans l'affaire *Ntaganda*.

⁴ Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 39 audiences dans l'affaire *Abd-Al-Rahman*.

⁵ Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour trois audiences dans l'affaire *Al Hassan*.

⁶ Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 69 audiences dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona* ; quatre jours d'audience ont été tenus dans l'affaire *Said* et quatre autres jours d'audience dans l'affaire *Mokom*.

Situation	Nb de documents	Nb de transcriptions
Géorgie	69 (1 566 pages)	14 (920 pages)
Gabon	0	0
Burundi	150 (2 148 pages)	0
Afghanistan	13 (121 pages)	0
Palestine	8 (59 pages)	0
République bolivarienne du Venezuela ⁷	2 256 (29 152 pages)	9 (979 pages)
République populaire du Bangladesh/ République de l'Union du Myanmar	20 (193 pages)	0
République des Philippines ⁸	45 (694 pages)	2 (32 pages)
Ukraine	84 (2 784 pages)	2 (63 pages)
République démocratique du Congo II	3 (25 pages)	0

95. En 2023, le nombre de documents a augmenté de 21 pour cent par rapport à 2022 et le nombre des transcriptions enregistrées et notifiées, toutes situations et affaires confondues, de 47 pour cent.

96. Le recours aux technologies de liaison audio ou vidéo pour faciliter les dépositions des témoins a continué tout au long de 2023, en assurant 45 jours d'audience par liaison vidéo.

(b) Prétoire électronique

97. En 2023, la Section de l'administration judiciaire chargée du prétoire électronique a joué un rôle central dans les essais d'acceptation des utilisateurs conduits sur les nouveaux modules de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires, la mise à jour des applications utilisées pour les transcriptions dans les salles d'audience, les essais les concernant, l'alignement défini pour le projet de migration des données, et les réponses apportées aux demandes d'accès des utilisateurs.

98. En 2023, il a été techniquement possible de fournir un soutien complet à distance. Le prétoire électronique de la Section de l'administration judiciaire a téléchargé 7 747 éléments de preuve et procédé à 634 importations représentant 72 268 pages. Le volume total des données a atteint 58,77 GB.

99. Le prétoire électronique a également continué de fournir un soutien constant aux salles d'audience, aux parties et aux participants, dans leur utilisation des logiciels judiciaires. Son soutien a inclus la résolution des problèmes fonctionnels liés à l'application des systèmes, l'assistance basée sur des fonctionnalités avancées, les collaborations nouées avec les fournisseurs de logiciels de sténotypie pour la Cour, afin d'assurer la continuité des services fournis dans les salles d'audience en cas de déconnexion des services Internet, et la prestation d'un soutien spécifique aux sténotypistes de la Cour.

100. Des vidéos et des éléments de formation en ligne ont été créés pour les membres des Chambres et les équipes de la Défense, des victimes et du Bureau du Procureur, sur l'utilisation des logiciels de gestion des transcriptions et des éléments de preuve, la Plateforme de gestion des tâches judiciaires et les systèmes liés aux salles d'audience, tels que la présentation des éléments de preuve. Des activités de formation ponctuelles ou organisées en présentiel ont continué d'être assurées sur l'utilisation des modules mis en œuvre dans le cadre de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires.

101. En 2023, le prétoire électronique a traité plus de 2 142 demandes de soutien provenant d'utilisateurs, notamment pour l'accès aux applications judiciaires ou l'utilisation des applications judiciaires, les problèmes rencontrés et les possibilités d'adaptation.

(c) Unité de la production audiovisuelle (Section de l'administration judiciaire)

102. L'Unité de la production audiovisuelle, qui relève de la Section de l'administration judiciaire, a appuyé les audiences, les activités judiciaires, les événements spéciaux, les formations et les essais conduits pour les nouveaux systèmes destinés aux audiences ayant lieu devant la Cour, en direct, en différé, de façon hybride, ou virtuellement/à distance, et aux événements spéciaux. Les principaux événements spéciaux non judiciaires, organisés de façon hybride ou partiellement virtuels, ont inclus les audiences fictives, les séances inaugurales, les cérémonies de prestation de serment, la cérémonie

⁷ Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour deux audiences.

⁸ Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour une audience.

d'ouverture de l'année judiciaire, les séances de formation du Bureau du Procureur sur la plaidoirie, et les répétitions/la tenue pratique des présentations à forts enjeux du Bureau du Procureur/de la Défense. Les séquences audiovisuelles, saisies dans les salles d'audience et produites en direct ou en différé par l'Unité, ont été enregistrées à des fins d'archivage. Ces séquences ont également été fournies/diffusées en version originale ou sous la forme de copies, en vue d'être communiquées à la presse et/ou au grand public, et d'être affichées, sous la forme de résumés, sur le site Web public de la Cour, sur l'Internet et sur le site de diffusion interne LiveCourt.

103. L'Unité a établi et livré au total 543 copies audiovisuelles et conversions de normes en 2023.

104. L'Unité a fourni un appui aux cabines audiovisuelles des salles d'audience dans 42 séances de familiarisation organisées pour les témoins, la plupart d'entre elles ayant eu lieu par liaison vidéo et/ou par la technologie WebEx.

105. La mise en œuvre et l'activation finale du système d'enregistrement et d'archivage numérique IPV se sont poursuivies en 2023. La capacité de stockage du serveur a été augmentée et les données ont été transférées vers une nouvelle capacité de stockage. La mise en œuvre complète du système IPV continue d'exiger de mener à bien trois modules supplémentaires.

106. La participation à distance aux audiences, ainsi que les dépositions à distance des témoins, ont continué à un rythme soutenu en 2023. L'Unité, qui est également chargée de fournir un appui complet à la préparation et à l'utilisation concrète de la technologie WebEx durant les audiences et/ou les événements spéciaux, s'est acquittée de cette tâche.

(d) Plateforme de gestion des tâches judiciaires

107. Après avoir été initiés en décembre 2021, les modules suivants sont aujourd'hui pleinement fonctionnels : situations et affaires, recherches avancées, dossiers, audit, transcriptions, personnes prises en charge, témoins, divulgations, éléments de preuve et présentations à la Cour.

108. En 2023, les nouveaux modules suivants ont été initiés : personnes prises en charge, témoins et recherches avancées, présentations à la Cour et audit. Les prestations complémentaires de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires ont inclus la résolution des bogues et l'ajout de nouvelles fonctionnalités aux modules existants, sur la base des observations formulées par les utilisateurs.

109. Des formations ont été assurées en ligne auprès des utilisateurs de la Plateforme. Depuis janvier 2022, l'équipe chargée de la Plateforme a animé plus de 60 heures de formations pour les parties et les participants et, pour la seule année 2023, neuf ateliers de formation. Un mode d'emploi est directement accessible sur l'application de la Plateforme et le site intranet de la Section de l'administration judiciaire.

110. Les exigences des utilisateurs ont été prises en compte pour les prochains modules définis à des fins d'élaboration – décisions rendues oralement et comptes rendus du Greffe. Leur élaboration est en cours et les modules devraient être produits au premier trimestre de 2024. Enfin, près de 115 000 dossiers et annexes ont été transférés du système d'archivage vers la Plateforme.

2. Détention

111. Tout au long de 2023, le Centre de détention a hébergé sept détenus (MM. Ongwen, Al Hassan, Yekatom, Ngaïssona, Abd-Al-Rahman, Said et Mokom).

112. En raison de l'obligation de séparer les détenus, il a été nécessaire de louer une aile supplémentaire durant deux mois et demi.

113. En 2023, sept visites familiales incluant 17 personnes ont été organisées et financées par le Fonds consacré au financement des visites familiales des détenus indigents.

3. Services linguistiques

(a) Traduction

114. L'Unité de l'appui à la traduction et de la terminologie a fourni un appui administratif et technique aux traducteurs internes et externes, en gérant les séquences des tâches liées à la traduction ; encadré le recrutement des traducteurs externes faisant l'objet d'un contrat de courte durée ; administré les contrats de services conclus avec des traducteurs externes ; et géré les outils et les systèmes existants. L'outil de terminologie et de traduction assistée par ordinateur MultiTrans a été remplacé par le système MemoQ. La prochaine phase concerne la migration de MultiTrans à MemoQ, en incluant l'organisation de formations.

115. L'Unité de la traduction anglaise a traduit un grand nombre de dossiers et de décisions, principalement liés aux affaires *Al Hassan*, *Said Abdel Kani* et *Ali Abd-Al-Rahman*, et, dans une moindre mesure, aux affaires *Gbagbo*, *Lubanga*, *Ongwen* et *Yekatom et Ngaïssona*. Elle a également collaboré avec le Bureau du Procureur à un grand projet de traduction établi pour la Chambre de première instance VI, et répondu à des demandes non judiciaires, formulées notamment dans des notes verbales, des procédures disciplinaires, des documents de sensibilisation et des documents relatifs à la sécurité des locaux de la Cour, à partir du français, du néerlandais, de l'espagnol et de l'acholi. Comme chaque année, la charge de travail de l'Unité relative à la mise au point des documents a principalement résulté des documents budgétaires de la Cour, des rapports de la Cour au Comité du budget et des finances et au Comité d'audit, et des correspondances échangées avec les États Parties et d'autres entités de haut niveau.

116. L'Unité de la traduction française a également traduit de nombreux dossiers et décisions relatifs à plusieurs affaires parvenues aux différentes phases de la procédure. Comme elle le fait habituellement, l'Unité a donné la priorité aux documents urgents. Son équipe s'est également efforcée de rattraper le retard pris dans la traduction de certains documents, à savoir les décisions qui ne nécessitent pas d'être immédiatement traduites en français. Parmi les autres documents juridiques traduits, l'Unité a assuré les versions françaises de divers documents établis aux fins de la retraite des juges, ainsi que des propositions d'amendements pour une série de textes fondamentaux de la Cour. L'Unité a également collaboré avec les gestionnaires de la Base de données jurisprudentielles, afin d'établir les versions françaises des conclusions sommaires destinées à l'interface française. L'Unité a enfin traduit plusieurs documents non judiciaires relatifs à la gestion des ressources humaines et des carrières professionnelles, les documents budgétaires et financiers, les discours et des matériels de sensibilisation. Les unités de la traduction française et de la traduction anglaise ont aidé le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties à évaluer les aptitudes linguistiques des candidats à l'élection au poste de juge de la Cour.

117. L'Unité de la traduction des langues de situation a facilité les traductions effectuées dans 22 langues : acholi, arabe, arabe soudanais, cebuano, dari, espagnol, fur, géorgien, hébreu, italien, japonais, kirundi, néerlandais, pachtou, philippin (tagal), russe, sango, songhay, swahili, tamasheq, ukrainien et zaghawa. L'Unité a assuré, en temps utile, des services de traduction pour les langues de situation. Elle a, comme les années précédentes, maintenu et allongé la liste des traducteurs de langues de situation, afin de fournir un appui aux nouvelles situations et aux affaires actives, en réponse en particulier aux demandes de services adressées dans les situations au Venezuela et en Ukraine. Les exemples de services assurés par l'Unité incluent la traduction de mémoires de représentants légaux communs de victimes ; de plus de 1 100 formulaires de demandes de victimes dans l'affaire *Abd-Al-Rahman* ; de 234 formulaires rassemblant les observations et les inquiétudes des victimes à l'approche de la reprise d'une enquête dans la situation au Venezuela ; du mémoire en clôture du Bureau du Procureur dans l'affaire *Al Hassan* ; de mandats d'arrêt ; de mémorandums d'accord ; et d'accords de coopération (dans diverses langues). Ils incluent enfin la production de traductions audio en zaghawa, l'inclusion de voix off en arabe soudanais et en fur dans les matériels de sensibilisation relatifs à la situation au Darfour, et la traduction en espagnol et en néerlandais de l'exposition « La vie après un conflit ».

(b) Interprétation

• **Interprétation à la Cour**

118. En 2023, l'Unité de l'interprétation a assuré au total 2 448 jours d'interprétation. Outre l'anglais (859 jours) et le français (1 039 jours), les langues interprétées dans les salles d'audience ont été l'acholi (six jours), le fur (28 jours), le géorgien (10 jours), le chinois mandarin (trois jours), le russe (neuf jours), le sango (360 jours), l'espagnol (10 jours) et l'arabe standard (124 jours).

119. Les services d'interprétation ont été centrés sur les audiences de la Chambre de première instance et de la Chambre d'appel. En 2023, l'Unité a fourni des services d'interprétation dans les procès ayant eu lieu de façon concomitante dans les affaires suivantes : *Al Hassan, Yekatom et Ngaïssona, Abd-Al-Rahman, Mokom et Said*, et dans les auditions fictives tenues en chinois. Elle a reçu 182 demandes non judiciaires, relatives notamment à des événements tels que l'ouverture de l'année judiciaire, le séminaire judiciaire, l'élection du Greffier, la cérémonie de prestation de serment du nouveau Greffier, les réunions du Bureau de l'Assemblée et les réunions du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes. Les langues interprétées à distance pour plusieurs de ces événements non judiciaires ont été, outre le français et l'anglais, l'espagnol et l'arabe standard.

- **Services d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations**

120. L'équipe chargée des services d'interprétation fournis sur le terrain et dans le cadre d'opérations a assuré des services d'interprétation de liaison dans 11 situations dont la Cour est saisie et dans 20 langues différentes : acholi, arabe soudanais, arabe standard, birman, cebuano, français, fur, géorgien, kirundi, lingala, philippin (tagalog), rohingya, russe, sango, songhay, swahili congolais, swahili standard, tamasheq, ukrainien et zaghawa.

121. Au total, 197 demandes de services ont été reçues de différents clients. Dans l'ensemble, 508 jours d'interprétation sur le terrain ont été assurés au siège, sur le terrain et à distance.

122. Les activités du Greffe appuyées par l'équipe chargée des services d'interprétation fournis sur le terrain et dans le cadre d'opérations ont inclus les missions effectuées hors siège par les conseils de la Défense, les activités conduites hors siège par le Bureau du conseil public pour les victimes et les missions accomplies dans les pays de situation et d'autres pays pour les victimes et les témoins. Des interprètes de terrain ont été affectés au siège, afin de fournir des services d'interprétation au Centre de détention, dans le cadre de consultations médicales, au titre de la règle 68 relative à la certification des témoins, de faciliter les réunions organisées avec les victimes et d'assurer la réussite de la familiarisation des témoins, des évaluations psychosociales et des évaluations de la vulnérabilité et de la protection des personnes. En 2023, les interprètes de terrain ont également contribué à la création de matériels de sensibilisations dans les langues de situation pratiquées dans l'affaire *Abd-Al-Rahman*. La liste des interprètes de terrain actifs a été maintenue et allongée, au moyen de recrutements fréquents, de formations et de procédures d'accréditation d'interprètes, afin de faire face aux exigences immédiates et à plus long terme en langues de situation.

4. Questions relatives à l'aide judiciaire et aux conseils

(a) Section de l'appui aux conseils

123. En 2023, la Section de l'appui aux conseils a centré ses efforts sur la poursuite de ses services dans le contexte de la réforme du système régissant l'aide judiciaire de la Cour, initiée en 2015. D'importantes ressources ont été affectées à la préparation du texte final de la nouvelle politique relative à l'aide judiciaire, et à la coordination du processus de consultations établi avec les parties prenantes compétentes. Ce processus a abouti à l'adoption, par l'Assemblée, à sa vingt-deuxième session, de la nouvelle politique de la Cour relative à l'aide judiciaire⁹, qui constitue une réalisation majeure du Greffe.

124. Les hypothèses utilisées pour établir le budget de 2023 ont inclus une aide pour 11 accusés indigents et huit équipes de représentants légaux de victimes.

125. Le Greffe a fourni un appui administratif et logistique aux équipes de conseils représentant les suspects, les accusés, les victimes, les témoins et les représentants légaux d'États participant aux procédures engagées devant la Cour. À la fin de 2023, une assistance avait été accordée à 10 équipes de la Défense et à neuf équipes de représentants légaux de victimes, dans le cadre de l'aide judiciaire. Au cours de l'année 2023, la Section de l'appui aux conseils a procuré une assistance à 157 membres des équipes, notamment à des stagiaires, des professionnels invités et des experts concourant à la représentation de

⁹ ICC-ASP-22/9.

clients indigents devant la Cour. La Section a enfin aidé les membres de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale et ses divers comités.

126. En 2023, le Greffe a reçu 52 nouvelles demandes d'inscription à la liste des conseils et 37 demandes d'inscription à la liste des conseils adjoints. À la fin de 2023, 47 conseils avaient été ajoutés à la liste des conseils agréés, en portant le total des conseils à 981. Suite aux 23 inscriptions à la liste des conseils adjoints effectuées en 2023, le total des conseils adjoints atteignait 485 à la fin de l'année. La liste des enquêteurs professionnels a peu évolué en 2023, en comptant trois nouvelles demandes reçues et trois nouveaux noms ajoutés. À la fin de 2023, elle comptait ainsi 52 membres.

(b) *Bureau du conseil public pour la défense*

127. En 2023, le Bureau du conseil public pour la Défense a centré son attention sur l'amélioration constante de la qualité des services fournis aux équipes de la Défense. Il a, en particulier, continué de collaborer aux examens conduits pour améliorer la politique relative à l'aide judiciaire et mettre en œuvre les recommandations formulées dans le Rapport des experts indépendants. Le Bureau a également continué de répondre activement aux demandes d'assistance judiciaire et technique adressées par les équipes. S'agissant de l'assistance technique, il a utilisé ses ressources affectées à la gestion des dossiers pour accompagner la transition vers les nouveaux logiciels de la Cour, en offrant une aide directe aux équipes d'utilisateurs, en effectuant des essais sur le nouveau système, et en formulant des observations à son sujet, à l'attention du Greffe. Face à l'augmentation des litiges survenant aux phases initiales ou finales des affaires, soit à la phase qui précède l'arrestation/la phase de la recevabilité ou à la phase des réparations/la phase suivant la condamnation ou l'acquittement, le Bureau a entrepris de renforcer sa capacité à suivre rigoureusement l'ensemble des phases de la procédure, pour le cas où il lui serait nécessaire d'intervenir de façon générale au nom de la Défense. S'agissant de la représentation, le Bureau a représenté directement des individus dans des procédures de confirmation des charges conduites *in absentia* (*Kony* et *Otti*), et demandé l'autorisation d'intervenir dans des procédures sur le droit à un recours (*Mokom*). Il est enfin intervenu dans une situation relativement à l'accès aux dossiers et au protocole (Myanmar/Bangladesh).

128. Durant 2023, le Bureau du conseil public pour la Défense a principalement :

- Créé et distribué des mémorandums juridiques spécialisés à 14 équipes de la Défense (*Lubanga, Bemba, Ntaganda, Ongwen, Al Mahdi, Banda, Gaddafi, Al Hassan, Yekatom, Ngaïssona, Abd-Al-Rahman, Said, Gicheru* et *Mokom*) à la demande de l'une ou de l'ensemble d'entre elles ;
- Poursuivi l'envoi de ses notes actualisées hebdomadaires aux équipes, en les adressant dans les deux langues de travail de la Cour ;
- Pris des mesures en faveur de la réalisation, en 2024, d'une enquête évaluant les ressources juridiques fournies aux équipes de la Défense ;
- Assisté les équipes dans les efforts qu'elles déploient pour sécuriser et faciliter les visites familiales aux suspects et accusés placés en détention ;
- Continué la mise au point d'un nouveau système de gestion des manuels de jurisprudence du Bureau, afin d'assurer leur mise à jour en temps opportun et de mieux tenir compte des procédures choisies par les Chambres ;
- Appuyé les équipes lors des audiences tenues devant la Cour, en assurant un accès en temps réel aux transcriptions ;
- Aidé les équipes à téléverser et télécharger des éléments de preuve, à accéder à des dossiers, à résoudre les problèmes relatifs à la gestion des affaires, à utiliser des logiciels tels que Ringtail Legal, Legal Craft, iTranscend et Casemap, et à assurer la transition vers la Plateforme de gestion des tâches judiciaires ;
- Poursuivi les discussions engagées avec la Section de l'information et de la sensibilisation pour accroître les communications du Bureau du conseil public pour la Défense/de la Défense dans les

médias sociaux, en particulier les projets qui améliorent la compréhension des travaux de la Défense et du Fonds consacré au financement des visites familiales ;

- Continué les formations de la Défense à la Défense, en organisant les séances destinées à accroître la collaboration entre les membres des équipes de la Défense de la Cour, les Chambres spécialisées pour le Kosovo et le Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux ; trois séances hybrides ont eu lieu en 2023 ;
- Poursuivi sa collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et la Faculté de droit de l'Université de Nottingham, dans le cadre d'accords sur la recherche et la formation ;
- Continué de s'employer à protéger les droits des suspects/des accusés, en s'efforçant d'accroître la sensibilisation du grand public aux questions relatives à la Défense, en présentant notamment des exposés à des groupes venus à la Cour (y compris à des délégations de pays de situation et à des journalistes), en offrant des séances d'orientation aux diplomates participant à des conférences et des séminaires, et en contribuant à des publications.

(c) *Bureau du conseil public pour les victimes*

129. Les conseils du Bureau du conseil public pour les victimes sont nommés en tant que représentants légaux (ou représentants légaux communs) des victimes dans le cadre des différentes procédures en cours. La représentation légale des victimes continue ainsi d'être la principale tâche des conseils et du personnel du Bureau.

130. En 2023, le Bureau du conseil public pour les victimes a en particulier représenté des victimes dans les affaires suivantes :

- *Lubanga* (réparations) : 618 victimes ;
- *Katanga* (réparations) : 27 victimes ;
- *Ongwen* (appel et réparations) : 1 501 victimes ;
- *Ntaganda* (appel et réparations) : 284 anciens enfants soldats et 1 836 victimes des attaques perpétrées ;
- *Yekatom et Ngaissona* (procès) : 292 anciens enfants soldats (équipe du Bureau) et 1 625 victimes d'autres crimes (équipe conjointe avec les conseils externes) ;
- *Said Abdel Kani* (procès) : 30 victimes.

131. En outre, le Bureau a représenté les droits et les intérêts des victimes à la phase préliminaire, dans l'affaire *Mokom*, et à la phase d'appel, dans la procédure visée à l'article 18-2 du Statut de Rome, dans la situation en République des Philippines et dans la situation en République bolivarienne du Venezuela I.

132. En 2023, le Bureau a concouru de façon croissante à l'assistance fournie aux victimes aux phases de l'examen préliminaire et des enquêtes conduites dans les situations (principalement l'Ukraine, le Venezuela I et la Palestine), en expliquant en particulier la façon de transmettre des informations au Bureau du Procureur.

133. Le Bureau a également accompagné les représentants légaux externes nommés dans les différentes affaires, en formulant des avis sur une série de questions juridiques, et en contribuant à la préparation et au déroulement des audiences. Les conseils externes représentant les victimes ont également bénéficié de son assistance aux phases initiales de la procédure.

134. Dans le cadre de leur mandat relatif à la représentation légale des victimes, les conseils du Bureau ont conduit 17 missions sur le terrain, afin de rencontrer leurs clients, en vue de représenter efficacement leurs intérêts dans les procédures engagées devant la Cour.

135. Le Bureau a coopéré activement avec le Fonds au profit des victimes dans la mise en œuvre des programmes d'assistance et de réparations.

136. Le Bureau a enfin continué de s'employer à protéger les intérêts des victimes, en renforçant la sensibilisation du grand public aux questions relatives aux victimes, en participant notamment à des conférences et des séminaires, aux côtés des personnels de la Cour, et en contribuant à des publications.

5. Participation des victimes et réparations

137. La Section de la participation des victimes et des réparations aide les victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour à accéder à la Cour et à ses procédures judiciaires. Elle est le premier point de contact des victimes souhaitant participer aux procédures judiciaires et aux processus de réparations, et leur principal appui. Elle est chargée de l'évaluation juridique et de l'archivage des informations des victimes et rend compte aux diverses Chambres dans toutes les affaires et situations.

138. En raison des fonctions qui lui incombent, la Section conduit des activités au siège de la Cour et sur le terrain. Ses activités hors siège visent à informer les victimes des droits liés à leur participation aux procédures engagées devant la Cour, aux réparations et à leur représentation légale lors des audiences. Au siège de la Cour, la Section collecte, enregistre et analyse : i) les demandes adressées par les victimes à la phase de l'établissement de la situation (articles 15-3) et 18-2) du Statut de Rome) marquée par des difficultés liées à la compétence et à la recevabilité ; et ii) les demandes adressées par les victimes à des fins de participation et de réparations, et d'autres documents connexes transmis par les victimes dans le cadre des affaires. La Section aide les Chambres pour toutes les questions liées à la participation des victimes et aux réparations, notamment i) en fournissant une analyse juridique des demandes dans les rapports relatifs aux dossiers ; ii) en adaptant le cadre général de la demande/la participation des victimes à l'affaire concernée ; et iii) en facilitant l'identification des bénéficiaires des réparations, ainsi que l'évaluation de leurs attentes, ce qui permet au Fonds au profit des victimes de mettre en œuvre des mesures de réparations.

139. Durant la période considérée, la Section a reçu plus de 11 300 demandes de participation et/ou de réparations, et demandes de documents de suivi présentant des informations complémentaires sur les affaires, notamment les procédures engagées au titre des articles 15 et 18-2) du Statut de Rome. En 2023, près de 2 000 formulaires de demande de réparations ont été reçus dans le cadre des procédures, principalement dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona* (le chiffre est supérieur à 500 demandes) et les procédures engagées contre *Abd-Al-Rahman* (environ 1 000 demandes). Dans les procédures de réparations conduites dans l'affaire *Al Mahdi*, 96 formulaires de demande de réparations ont ainsi été traités. Dans les procédures de réparations conduites dans l'affaire *Lubanga*, la Section a transmis les dossiers des victimes au Fonds au profit des victimes tout au long de 2023.

140. En 2023, la Section a facilité la participation des victimes aux procédures conduites en vertu de l'article 18-2) du Statut de Rome, dans les situations aux Philippines et au Venezuela. Ses rapports exhaustifs aux Chambres ont mis en évidence les observations formulées par les victimes sur la reprise des enquêtes initiées par le Procureur pour les crimes qui auraient été commis dans ces situations respectives. Au total, la Section a reçu près de 2 500 demandes de la part de plus de 10 000 victimes concernées par ces deux situations.

141. La grande majorité des demandes de participation et/ou de réparations ont été adressées par les victimes au moyen des formulaires de demande standards¹⁰, sur papier ou par voie électronique. Les demandes les plus nombreuses concernent i) la situation en Ukraine (environ 4 200 demandes) ; ii) l'affaire *Abd-Al-Rahman*, dans la situation au Darfour (République du Soudan) (plus de 2 000 demandes) ; iii) l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*, dans la situation en République centrafricaine II (près de 800 demandes) ; et l'affaire *Mokom* instruite devant la Chambre préliminaire II (environ 700 demandes reçues en 2023). En outre, plus de 400 nouvelles demandes de réparations ont été reçues dans le cadre de la situation au Mali (affaires *Al Mahdi* et *Al Hassan*).

142. Dans le cadre des procédures préliminaires initiées dans l'affaire *Mokom* en 2023, la Section a reçu environ 700 demandes de participation et de réparations de la part de victimes. Elle a procédé à sept

¹⁰ Ces formulaires ont été approuvés dans le Guide pratique de procédure des Chambres [paragraphe 96-i) et note de bas de page 4)] et dans le [Rapport final de l'Examen par des experts indépendants](#) (2020), au paragraphe 901 et à la recommandation R345.

transferts de demandes et de rapports d'évaluation connexes, vers la Chambre préliminaire. Elle a également soumis trois dossiers sur la représentation légale des victimes.

143. En 2023, le processus de présentation des demandes adressées par les victimes dans le cadre des procédures engagées dans l'affaire *Said Abdel Kani* s'est poursuivi, durant la préparation du procès et au commencement des audiences relatives à la recevabilité des preuves tenues devant la Cour à la phase du procès. La Section a procédé à un transfert de demandes et de rapports d'évaluation connexes. Elle a également continué d'élaborer l'activité de recensement des bénéficiaires de réparations qui seraient agréés en cas de condamnations de suspects.

144. En 2023, le processus de présentation des demandes des victimes s'est également poursuivi dans l'affaire *Abd-Al-Rahman*, jusqu'au 7 juin, date à laquelle les observations et préoccupations des victimes ont commencé à être présentées par l'entremise de leurs représentants légaux, devant la Cour. Suite aux hostilités armées survenues au Soudan le 15 avril 2023, en générant une situation sécuritaire explosive et des connexions intermittentes, la Section a eu recours à des capacités intermédiaires pour conduire ses activités en faveur des victimes au Darfour. Malgré les difficultés existantes, plus de 1 000 victimes ont participé aux procédures en cours. À la fin de 2023, la Section a commencé à élaborer une activité de recensement exhaustif des bénéficiaires éventuels de réparations.

145. En 2023, la Section a poursuivi ses activités relatives aux victimes et recueilli les demandes adressées par ces dernières pour participer aux procédures engagées dans l'affaire *Yekatom et Ngaissona*. Elle a ainsi reçu quelque 260 demandes, et procédé à trois transferts de demandes et de rapports d'évaluation connexes. Elle a également soumis sept autres dossiers, incluant trois rapports périodiques sur la situation des victimes et les activités relatives à leur représentation légale commune.

146. En 2023, la Section a continué son activité de recensement des bénéficiaires de réparations qui seraient agréés si une condamnation était prononcée dans l'affaire *Al Hassan*.

147. La Section a collaboré au processus de réparations initié dans l'affaire *Ntaganda* jusqu'au second semestre de 2023, suite à la décision rendue par la Chambre le 11 août, chargeant la Section de recenser tous les bénéficiaires éventuels de réparations, de rassembler les informations les concernant, d'évaluer leur admissibilité à l'obtention de réparations, et de déterminer leur degré de vulnérabilité et leurs besoins urgents, dans un délai de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024. La Section a établi 17 dossiers et organisé trois missions, afin d'identifier des intermédiaires fiables et de rassembler des informations complémentaires, en vue de compléter les dossiers existants des victimes, avant qu'ils ne soient traités et transmis au Fonds au profit des victimes à des fins de mise en œuvre éventuelle de réparations.

148. Dans l'affaire *Ongwen*, la Section a continué son activité de recensement des bénéficiaires de réparations qui seraient agréés en cas de condamnation de M. Ongwen, en particulier des victimes de crimes thématiques.

149. Durant la période considérée, la Section a soumis aux Chambres quelque 86 dossiers relatifs à plusieurs procédures, notamment des rapports sur les demandes des victimes et les formulaires de demande de représentation, des rapports sur la représentation légale des victimes, et d'autres rapports et documents. Ce nombre montre que l'activité relative aux dossiers a été aussi intense qu'en 2022. Enfin, quelque 534 communications importantes sur les procédures, qui ne constituent pas des dossiers officiels, ont été rédigées et adressées aux Chambres, aux représentants légaux des victimes, aux parties et à d'autres entités.

150. Il convient de souligner que la Section n'a pas seulement intensifié ses activités mais elle a également amélioré ses gains d'efficacité et ses méthodes de travail. Elle a ainsi : i) continué de développer les fonctionnalités de la base de données de son système de gestion des demandes des victimes ; ii) étendu son formulaire/son système de demande en ligne relatif aux processus de consultation des victimes conduits en vertu de l'article 18-2) du Statut de Rome (exigeant une programmation séparée pour chaque situation) ; iii) mis à l'essai, sur le terrain, des solutions informatiques de collecte de demandes de victimes, en équipant et en formant des intermédiaires hors siège ; et iv) amélioré

l'accessibilité des informations relatives aux victimes, en proposant les documents dans les langues locales de plusieurs situations (par ex. Soudan, Ukraine, Venezuela et Palestine).

6. Victimes et témoins

151. Sur les 41 témoins ayant comparu devant la Cour en 2023, 22 d'entre eux ont déposé dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*, deux d'entre eux, dans l'affaire *Said Abdel Kani*, et 17 d'entre eux, dans l'affaire *Abd-Al-Rahman*. Sur ce nombre total, 23 témoins ont déposé par liaison vidéo depuis divers lieux (14 témoins dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*, sept témoins dans l'affaire *Abd-Al-Rahman* et deux témoins dans l'affaire *Said Abdel Kani*).

152. La Section de l'aide aux victimes et aux témoins a fourni un appui logistique aux services chargés des voyages et de l'hébergement, des services psychosociaux et d'autres services de soutien aux 41 témoins ayant comparu devant la Cour. Ces services ont inclus une coopération nécessaire avec l'État hôte, la préparation des déplacements des victimes jusqu'à la Cour à des fins de dépositions, la préparation des dépositions et la familiarisation avec les procédures de la Cour.

153. La Section a conduit 66 évaluations psychologiques et de protection, afin de conseiller les Chambres sur la nécessité de prendre des mesures de protection pour les témoins comparissant devant la Cour, dans le cadre des audiences, conformément à la règle 87 du Règlement de procédure et de preuve, ou des mesures spéciales, conformément à sa règle 88.

154. La Section a présenté 177 observations écrites aux Chambres. Ces observations ont inclus 48 dossiers formels, 20 communications formulant des recommandations sur la nécessité de prendre des mesures de protection dans le cadre d'audiences, 46 rapports d'évaluation sur la vulnérabilité et les recommandations relatives à la mise en place de mesures spéciales, et 63 communications sur les informations relatives aux témoins.

155. Outre ces activités liées aux procès, la Section a prêté une attention constante aux personnes placées sous sa responsabilité, et leur a fourni des services de protection. En 2023, elle a pris des mesures de protection en faveur de quelque 738 personnes (témoins, victimes, autres personnes à risque en raison d'un témoignage déposé devant la Cour et personnes à charge des personnes protégées). La Section est parvenue à réinstaller, à travers le monde, et de façon permanente ou temporaire, environ 14 personnes à risque, ainsi que leurs familles qui ne pouvaient pas rester dans leur lieu de résidence en raison de risques accrus posés à leur intégrité physique suite à leurs échanges avec la Cour. La Section a également poursuivi les efforts entrepris pour mettre en œuvre des mesures de réduction des risques, à l'intention des personnes protégées, afin qu'elles puissent retrouver une vie normale, et s'affranchir de plus en plus de la protection du Greffe. La Section a fourni un soutien psychosocial à 14 témoins ou victimes, sur le terrain, sous la forme d'aides médicales, psychosociales ou d'autres aides appropriées, conformément à la norme 83 du Règlement du Greffe.

156. La Section a consolidé sa stratégie visant à augmenter le nombre d'États partenaires disposés à accueillir des témoins ou des victimes sur leur territoire. Une équipe spéciale conjointe pour la réinstallation, créée à la Direction des opérations extérieures, compte plusieurs experts détachés de ses différentes sections, afin d'appuyer les efforts déployés par la Section dans ce domaine. La Section a collaboré avec de nombreux États à la sensibilisation aux questions de la protection des témoins, afin de renforcer la coopération et de stimuler les partenariats dans le domaine de la réinstallation des témoins. La Section a enfin rédigé 124 courriers officiels, notamment des demandes initiales d'assistance ou des demandes d'assistance de suivi, au sujet de ses activités et de la protection des témoins.

7. Information et sensibilisation du public

157. En 2023, la Section de l'information et de la sensibilisation a continué de collaborer aux activités d'information et de sensibilisation. Le site Web de la Cour a compté 2 217 894 visites. Au total, 135 communiqués de presse et autres documents médiatiques ont été distribués en 2023 à une liste de diffusion comptant près de 6 000 journalistes et autres parties prenantes à travers le monde. Les deux comptes X (anciennement Twitter) de la Cour ont enregistré 100 000 nouveaux abonnés en 2023, en

atteignant 796 000 abonnés à la fin de l'année. Les deux comptes Facebook de la Cour comptaient, pour leur part, 400 000 abonnés à la fin de 2023 (après avoir enregistré 45 000 nouveaux abonnés) ; et les deux comptes Instagram de la Cour, 110 000 abonnés (après avoir enregistré 31 000 nouveaux abonnés). Enfin, la page LinkedIn de la Cour compte 205 000 abonnés (après avoir enregistré 50 000 nouveaux abonnés), et son compte YouTube, 98 000 abonnés (après avoir enregistré 14 000 nouveaux abonnés), en affichant 266 nouvelles vidéos ayant fait l'objet d'1,2 million de vues en 2023. La présence assidue de la Cour sur les réseaux sociaux assure que les divers messages, produits informatifs et visuels novateurs qu'elle publie sur ces plateformes et d'autres plateformes partenaires, telles que celles des Nations Unies, atteignent un large auditoire. La Section a également veillé à renouveler sa stratégie et son approche relatives aux plateformes, en fonction de leurs actualisations et dynamiques les plus récentes, afin d'accroître son rayonnement numérique en 2024. Facebook Live a enfin été utilisé, pour la transmission d'audiences, de décisions et de manifestations importantes, et Instagram (Stories et Live), pour l'élargissement de l'audience de la Cour.

158. Suite à la levée de toutes les restrictions dues à la pandémie de COVID-19, le nombre des visites en personne à la Cour a sensiblement augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente. La possibilité de séances d'information en ligne a continué d'être offerte aux groupes intéressés, et plusieurs visites virtuelles ont été organisées pour des étudiants de pays étrangers durant l'année. Des manifestations majeures, telles que la Journée portes ouvertes, les tables rondes, les séances d'orientation destinées aux diplomates nouvellement arrivés, les concours de plaidoirie, les cérémonies d'ouverture de l'année judiciaire et la cérémonie de prestation de serment du nouveau Greffier élu ont eu lieu en présence de nombreuses personnes. Plusieurs de ces manifestations ont également été tenues sous un format hybride, afin d'élargir la participation, au moyen de plateformes virtuelles. À la fin de décembre 2023, la Cour avait accueilli 27 053 personnes dans ses locaux. Elle avait reçu 149 délégations composées de diplomates, d'avocats, d'acteurs de la société civile et d'autres entités, pour des échanges de vues, en pouvant communiquer sur un large éventail de sujets avec ces parties prenantes essentielles. Cinquante-sept visites de personnalités de haut niveau, incluant des chefs d'État, des membres de familles royales, des ministres et des ambassadeurs, ont été organisées à la Cour, à des fins de réunions tenues avec des fonctionnaires élus, afin de renforcer la coopération et le soutien fournis au plus haut niveau. La présence du grand public aux audiences a enfin continué d'être facilitée conformément aux procédures opérationnelles de la Cour.

159. L'Assemblée a célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome en 2023. La Section a joué un rôle essentiel dans cette commémoration, en :

- Concevant une campagne pour les médias sociaux à l'occasion du 17 juillet, sur les plateformes de la Cour (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et YouTube), du 12 au 17 juillet, en obtenant d'importants résultats (plus de cinq jours d'activités, de multiples postes sur Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn, plus de 450 000 impressions générées, plus de 60 000 utilisateurs intéressés par les contenus de la Cour et plus de 18 000 nouveaux abonnés enregistrés) ;
- Élaborant une exposition photographique organisée dans trois lieux à La Haye – à l'Atrium de l'Hôtel de ville (en juillet), à la Grote Kerk (en septembre) et le long de l'avenue Lange Voorhout (en novembre). L'exposition a été produite et installée grâce à des financements extérieurs, en quatre langues (anglais, espagnol, français et néerlandais), et intitulée : « Des liens étroits : De la Conférence de Rome à aujourd'hui ». Elle a également été mise en lumière en ligne. Les postes la concernant sur les réseaux sociaux ont été vus plus de 336 000 fois, en suscitant plus de 21 000 interactions, notamment sous la forme de « j'aime », d'observations, de partages et d'enregistrements. L'avis adressé aux médias en quatre langues sur l'exposition a ciblé plus de 6 000 contacts. Il a été publié sur le site Web et les différentes plateformes de réseaux sociaux de la Cour ;
- Appuyant l'organisation de manifestations, ainsi que leur publicité à cinq moments essentiels – lors d'une réception tenue le 13 juillet à l'Atrium de l'Hôtel de ville de La Haye, durant laquelle le Maire de La Haye et un représentant du Ministère néerlandais des affaires étrangères ont notamment pris la parole ; lors d'un événement de haut niveau tenu le 17 juillet au Siègne des

Nations Unies à New York ; à la Journée portes ouvertes organisée en septembre à La Haye ; lors d'une rencontre universitaire organisée à Syracuse en octobre ; et à l'Assemblée des Nations Unies ayant eu lieu à New York en décembre. La publicité pour ces manifestations a inclus la distribution de communiqués de presse à leur sujet à plus de 6 000 contacts, et leur présentation détaillée sur toutes les plateformes de réseaux sociaux de la Cour, en incluant des contenus informatifs pratiques sur la façon d'y assister, des citations des dirigeants de la Cour, des vidéos et des photographies. Ces informations, publiées en temps opportun, ont élargi l'audience de la Cour et placé ses plateformes de réseaux sociaux au premier rang des sources d'information sur les manifestations ;

- Publiant des pages de libre expression et des entretiens avec le Président de l'Assemblée sur plusieurs plateformes, en incluant celles des Nations Unies.

160. La Section a également continué de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux outils et activités de sensibilisation, afin d'améliorer l'accès aux travaux de la Cour, en le rendant plus efficace et moins coûteux. Elle a donné un degré de priorité élevée aux activités de sensibilisation liées aux pays de situation qui font l'objet de procédures, en apportant un appui aux programmes de sensibilisation conduits sur le terrain au Mali, en République centrafricaine et au Soudan, en publiant des messages et des résumés, en procédant à des retransmissions en direct, depuis la salle d'audience, et en diffusant des programmes audiovisuels et d'autres matériels informatifs. Des parties prenantes de la République centrafricaine et de la Palestine, en visite à La Haye, ont été particulièrement bien reçues par plusieurs partenaires. Elles ont offert à des représentants de la société civile, à des médias, à des dirigeants communautaires et à d'autres partenaires, l'occasion de rencontrer des dirigeants et des personnels de la Cour, et d'assister en personne à plusieurs audiences, depuis la galerie ouverte au public.

161. Dans le cadre de la situation au Bangladesh, les personnels compétents de la Cour ont diffusé des messages vidéo interactifs, ainsi que des animations expliquant les processus initiés par la Cour, en langue rohingya. De même, au Darfour, dans le cadre de la collaboration nouée avec des stations radio locales, des résumés sur l'affaire *Al-Rahman* ont été distribués aux communautés affectées en arabe et en fur. En Libye, les activités de la Cour étant en phase initiale, la Section a élaboré une plateforme d'information interactive qui comprend 11 modules en arabe, en étendant l'accès des informations aux médias et à la société civile.

8. Relations extérieures et coopération

162. En 2023, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États, qui relève de la Section de l'appui aux opérations extérieures, a rédigé et suivi 231 demandes de coopération adressées à des États et à des organisations internationales au nom des Chambres et de la Défense, ou en son nom. Elle a également classé plus de 80 observations déposées devant les Chambres. L'Unité a facilité la conduite d'activités judiciaires qui incluaient l'organisation d'une série d'opérations, ou la participation active à ces opérations, notamment le transfert d'une personne condamnée aux fins de l'exécution de sa peine, conformément à l'ordonnance délivrée en ce sens par la Présidence, et l'élaboration de stratégies pour les mandats d'arrêt non exécutés et le recouvrement des avoirs. L'Unité a assuré la coopération d'États dans deux affaires, en organisant la comparution, par liaison vidéo, de personnes dont la présence était requise au siège de la Cour. Elle a enfin concouru au bon déroulement des missions, notamment celles effectuées par des conseils dans les pays où la Cour n'est pas présente, en demandant l'obtention de privilèges et d'immunités, lorsqu'aucun accord de la Cour n'avait été signé à leur sujet ou sur d'autres aspects avec le pays concerné, et qu'un appui logistique était nécessaire.

163. L'Unité a négocié la signature de deux accords de coopération avec la Belgique, et coordonné la conclusion de l'accord initié avec l'Ukraine pour l'établissement d'un bureau de pays sur son territoire. Dans le cadre des efforts qu'elle a accomplis pour améliorer la compréhension du mandat de la Cour, l'Unité a organisé ou facilité la tenue d'une série de séminaires, d'ateliers et de manifestations sur la coopération, notamment le séminaire avec les points focaux sur la coopération.

164. En 2023, l'Unité a activement concouru à l'élaboration de stratégies régionales visant à améliorer la coopération, notamment la signature d'accords de coopération, à encourager l'universalité et l'adoption de

lois d'exécution en appui à la Présidence de la Cour, et à assurer la suffisance des ressources dédiées aux opérations de la Cour, dans le cadre de la diplomatie budgétaire et des efforts entrepris pour réduire les arriérés de contributions et l'éventuel déficit de liquidités, et accroître les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale administrés par le Greffe, tels que le Fonds consacré au financement des visites familiales. L'Unité a également pris appui sur ses stratégies régionales pour accompagner les efforts déployés par le Greffe en vue de promouvoir la répartition géographique équitable et la représentation équitable des hommes et des femmes. L'Unité a continué de gérer la subvention accordée par la Commission européenne pour développer des activités centrées sur ces domaines essentiels, en incluant l'organisation d'un séminaire de haut niveau, à Séoul, ainsi que le cinquième Forum Asie-Pacifique, dans l'objectif de promouvoir l'universalité, la répartition géographique équitable, la parité et l'engagement des dirigeants de la Cour dans les pays où cette dernière s'efforce d'améliorer la coopération et de promouvoir l'universalité.

165. L'Unité de l'analyse par pays, qui relève de la Section de l'appui aux opérations extérieures, a constaté que ses analyses stratégiques, centrées sur les évolutions géopolitiques et leurs implications pour la Cour, étaient fréquemment demandées, en particulier en République centrafricaine, au Mali, au Soudan (Darfour), au Venezuela et en Ukraine. Ces analyses ont pour objet d'accroître les appuis fournis à l'accomplissement du mandat du Greffe dans les régions difficiles, notamment la préparation des procès, la participation des victimes, les réparations, la recherche des suspects en fuite, les alertes précoces et l'analyse des menaces. Ces appuis s'étendent également à l'assistance fournie au Groupe inter-organes d'évaluation des risques. S'agissant de la République centrafricaine, du Mali et du Soudan, l'Unité a publié des analyses politiques et sécuritaires contextuelles, en réponse à des demandes adressées par les Chambres. Au total, l'Unité a fourni 20 dossiers aux Chambres sur ces sujets.

166. Dans le cadre du Groupe de travail inter-organes sur les suspects en fuite, l'Unité a activement contribué à la mise au point et à l'exécution de stratégies d'arrestation, en recensant les possibilités existantes et en proposant des analyses stratégiques et des évaluations des risques, en particulier dans le cas de situations politiques et sécuritaires complexes et évolutives. L'Unité a enfin été chargée de fournir des analyses, notamment des analyses d'impact, afin d'appuyer et de faciliter l'accomplissement du mandat du Greffe relatif au transfert des prévenus. À la demande des dirigeants de la Cour, l'Unité a régulièrement produit des mises à jour, des rapports de suivi et des analyses sur tous les suspects restant en fuite.

9. Opérations hors siège

167. L'Unité de la coordination et de la planification, qui relève également de la Section de l'appui aux opérations extérieures, a continué de remplir les fonctions de centre opérationnel pour l'ensemble des missions officielles conduites par des fonctionnaires de la Cour, en s'assurant que les voyageurs se conforment aux règles et procédures applicables en matière de sécurité, et aux formalités médicales et diplomatiques. Durant l'année, l'Unité a continué de centrer ses efforts sur la prestation d'avis, la mise en œuvre des décisions pertinentes du Groupe inter-organes d'évaluation des risques, et les concertations conduites en interne avec le Bureau du Directeur des affaires extérieures et les bureaux de pays respectifs, de façon à garantir la continuité des réponses apportées aux besoins opérationnels de la Cour. L'Unité a ainsi continué de produire régulièrement des avis aux voyageurs (précédemment intitulés « documents de synthèse sur les pays de situation ») et d'assurer la liaison avec le Bureau du Directeur des affaires extérieures et d'autres parties prenantes essentielles de la Cour (à savoir le Bureau du Procureur et la Section de la sécurité) au sujet des protocoles relatifs à la gestion des crises.

168. Dans les pays où la Cour n'est pas présente de façon permanente, notamment au Soudan, au Tchad, en Libye et au Bangladesh, l'Unité a fourni un soutien approprié aux personnes voyageant aux fins de la Cour, en assurant une liaison avec ses homologues des Nations Unies, et en organisant les appuis logistiques et administratifs avec ces derniers sur le terrain, notamment la réservation de vols sur les avions de l'ONU, la mise à disposition de véhicules et de chauffeurs, l'hébergement, les services d'interprètes, et l'utilisation d'espaces de bureau et de salles de réunion.

169. L'Unité a également procuré un appui direct aux bureaux hors siège, notamment dans la gestion de projets et le soutien administratif et logistique. Il convient en particulier de mentionner l'appui qu'elle a directement fourni, sur le terrain, à l'établissement du Bureau de pays en Ukraine, ainsi que ses mises à

jour régulières du Manuel sur les opérations de terrain. L'Unité a en outre apporté un soutien logistique au transfert d'un suspect, et un soutien administratif aux activités de communication conduites avec des intermédiaires qui aident la Cour à retrouver les suspects en fuite.

170. Dans l'attente de la décision sur les réparations accordées dans l'affaire *Dominic Ongwen*, le Bureau de pays en Ouganda a poursuivi les efforts incessants qu'il déploie pour fournir des informations exactes sur les procédures et gérer les attentes des personnes. Durant la période considérée, le Bureau de pays a organisé plusieurs séances d'information constructives avec les victimes, les communautés affectées, les organisations de la société civile, les dirigeants locaux, religieux et traditionnels influents, les organisations de victimes, les médias, les professionnels de la justice, les universitaires et la population en général, au nord de l'Ouganda, en fournissant des informations précises sur la procédure de réparations.

171. Suite à la demande adressée par le Procureur pour tenir l'audience de la confirmation des charges *in absentia* dans l'affaire *Kony*, le Bureau de pays en Ouganda a resserré ses liens avec différentes parties prenantes dans de nouveaux lieux de situation, au nord du pays, notamment à Soroti, Lira et dans le Nil occidental, afin de les sensibiliser à cette avancée judiciaire cruciale. Une mission de sensibilisation conjointe a été conduite, pendant une semaine, par le Bureau du Procureur, au nord de l'Ouganda, et des réunions ont eu lieu avec un large éventail d'acteurs, afin d'expliquer la demande du Procureur, de mettre en lumière ses résultats possibles et d'apporter les éclaircissements attendus, de façon à limiter les conjectures et les attentes.

172. Enfin, le Bureau de pays en Ouganda a, durant la période considérée, organisé huit émissions radio interactives, sur des radios communautaires, en y participant, au nord du pays, et en atteignant une audience estimée de huit millions d'auditeurs, notamment des victimes et des membres de communautés affectées. Ces émissions interactives ont renforcé l'écoute des messages essentiels de la Cour et répondu aux questions et préoccupations des populations affectées.

173. En 2023, le Bureau de pays en République centrafricaine a mis en œuvre un programme intersectoriel d'activités techniques et d'appuis au siège, initié des missions dans le pays, et entrepris des activités liées aux procès. Lorsque ses capacités le permettaient et en réponse à une demande exprimée, il a également tiré parti de ces missions pour apporter un soutien logistique aux activités conduites par les représentants légaux des victimes, le Fonds au profit des victimes et les équipes de la Défense, respectivement dans les affaires *Yekatom et Ngaiissona*, *Mokom* et *Abd-Al-Rahman*. En septembre 2023, la Section de l'information et de la sensibilisation a été agréée en tant partenaire d'exécution du projet de l'Organisation internationale pour les migrations, financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Ce projet, qui devrait durer 24 mois, vise à réduire les tensions apparues entre les rapatriés et leurs communautés d'accueil, en élargissant notamment l'accès aux documents juridiques, en luttant contre les discours haineux et en instaurant la confiance. Malgré la détérioration des routes centrafricaines et les pénuries récurrentes de carburants, le Bureau de pays a réussi à développer les missions qu'il conduit sur le terrain, hors de Bangui, à des fins d'information, de sensibilisation et de participation des victimes (en effectuant notamment une mission d'une durée de deux semaines au Tchad). Il a bénéficié pour ce faire de la coopération efficace du Programme alimentaire mondial et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

174. Durant la période considérée, le Bureau de pays au Mali a fourni un appui opérationnel à 28 missions conduites sur le terrain, ainsi qu'un appui administratif, logistique et sécuritaire à l'ensemble des entités de la Cour qui mènent des opérations dans le pays.

175. L'équipe du Bureau de pays au Mali chargée de la sensibilisation a organisé des réunions, afin d'informer les médias, la société civile et les autorités locales sur le fonctionnement et le mandat de la Cour. Elle a ainsi échangé des vues avec 15 rédactions de médias nationaux, ainsi qu'avec des blogueurs, à Bamako, ce qui représente environ 150 journalistes. L'équipe a organisé des séances thématiques sur les droits et la participation des victimes dans les procédures de la Cour, en collaboration avec les fonctionnaires chargés de la participation des victimes et des réparations, et des représentants légaux des victimes. Elle s'est rendue auprès d'une communauté de victimes, afin de nouer des liens avec des dirigeants, et des

représentants de la société civile et des médias, en créant de nouvelles voies de communication avec la Cour. L'agrandissement du réseau de contacts de la Cour, en particulier avec les journalistes, a contribué, de façon cruciale, à battre en brèche les rumeurs et la désinformation sur les travaux conduits par la Cour au Mali. Il a également facilité la diffusion, en temps opportun, d'informations sur l'affaire *Al Hassan*. Les différentes activités conduites par le Bureau de pays au Mali d'octobre 2022 à août 2023, en coordination avec la Section de la participation des victimes et des réparations, a abouti au recensement de 1 313 nouvelles victimes, incluant 780 femmes. Durant la période considérée, 348 demandes ont été collectées, dont 145 demandes de femmes, dans la perspective de la phase des réparations.

176. La détérioration de la situation sécuritaire dans le pays, ainsi que la fin de l'appui fourni par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) due à l'expiration de son mandat, ont exercé une incidence négative sur les activités de sensibilisation conduites sur les plaidoiries prononcées dans l'affaire *Al Hassan*, et la capacité à nouer des contacts avec de nouveaux partenaires (médias, dirigeants, société civile). Les réunions en face-à-face ont été extrêmement limitées, une seule réunion ayant eu lieu avec la société civile à Bamako. Toutes les missions programmées hors de la capitale ont dû être annulées.

177. Le Bureau de pays en République démocratique du Congo a transmis aux autorités congolaises 14 demandes de mise en œuvre de décisions judiciaires, ou de visas pour les représentants légaux des victimes. Il a également adressé des demandes de coopération à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), notamment 61 demandes de réservation de vols et 12 demandes de cartes d'identité ONU. L'équipe du Bureau chargée de la sensibilisation a conduit quatre activités dans ce domaine à Kinshasa, l'une d'entre elles ayant été dédiée à la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome.

178. Le Bureau de pays en Côte d'Ivoire a de nouveau réduit ses opérations, et finalisé son déménagement dans les locaux du PNUD à la fin de 2023. En raison de l'insuffisance des effectifs et des ressources hors personnel, le Bureau de pays a également réduit ses activités de sensibilisation et centré son action sur l'achèvement du projet d'archivage. En prévision de la présence limitée du Greffe sur le terrain en 2024, l'équipe du Bureau chargée de la sensibilisation a veillé à la préservation des archives, afin d'assurer le bon acheminement à la Section de l'information et de la sensibilisation, au siège de la Cour. Afin de marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome en juillet 2023, le Bureau de pays et le Fonds au profit des victimes ont co-organisé une table ronde, avec des représentants de la société civile ivoirienne, sur les perspectives existant en matière de justice et de réparations.

179. Le Bureau de pays en Géorgie a également continué de réduire ses effectifs et ses activités, en raison de l'évolution des procédures judiciaires, et conduit plusieurs activités de sensibilisation principalement axées sur la société civile, les universités et les médias. Son attention a été centrée sur les médias sociaux et la diffusion d'informations pertinentes auprès du grand public, des communautés affectées et des victimes, sur plusieurs plateformes de réseaux sociaux. Ses principales activités de sensibilisation conduites en face-à-face ont porté sur le lancement des activités conduites par le Fonds au profit des victimes au titre de son mandat d'assistance, en Géorgie, en avril 2023. Le Bureau de pays a aidé le Fonds à informer les communautés affectées, les organisations non gouvernementales, la société civile, les médias et le grand public, sur le lancement des activités d'assistance conduites sur le terrain. Le Bureau de pays a enfin aidé la Section de l'aide aux victimes et aux témoins à effectuer les activités résiduelles conduites au titre de son mandat en Géorgie.

180. L'équipe chargée de l'installation du Bureau de pays en Ukraine a collaboré à la rédaction et à la négociation d'un accord de coopération avec les autorités ukrainiennes. Le 23 mars 2023, le Greffier et le Procureur général ukrainien ont signé l'accord de coopération sur l'établissement du Bureau de pays de la Cour en Ukraine. Ce dernier a ouvert en septembre.

181. La Direction des opérations extérieures a poursuivi ses relations avec ses homologues compétents du pays hôte, les organismes de l'ONU, l'Union européenne et les ambassades des autres États Parties.

10. Bureaux de liaison

182. En 2023, le Bureau de liaison de New York a continué d'accomplir son mandat, en collaborant avec les parties représentées à New York, et en assurant la liaison avec ces dernières, afin de fournir un appui aux activités conduites par la Cour et l'Assemblée.

183. Le Bureau de liaison a procuré un soutien logistique et technique aux manifestations marquant le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, tenues à New York en juillet 2023, et à la vingt-deuxième session de l'Assemblée, organisée également à New York, en décembre 2023.

184. Outre ces deux événements majeurs, le Bureau de liaison a continué d'accompagner les visites effectuées aux Nations Unies par des hauts fonctionnaires de la Cour. En 2023, il a ainsi appuyé cinq visites de haut niveau effectuées par des fonctionnaires de la Cour aux Nations Unies, notamment la présentation, par son Président, du rapport annuel de la Cour à l'Assemblée générale des Nations Unies, les exposés du Procureur devant le Conseil de sécurité de l'ONU, et les visites conduites par le Greffier pour s'entretenir avec des hauts fonctionnaires de l'ONU. Le Bureau de liaison a appuyé et facilité plus de 20 réunions organisées entre des hauts fonctionnaires de la Cour et leurs homologues de l'ONU et différentes personnalités, notamment le Secrétaire général de l'ONU.

185. Le Bureau de liaison a collaboré avec ses partenaires de l'ONU, lorsque cela était nécessaire, notamment avec le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau des affaires juridiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des opérations de paix, le Président de l'Assemblée générale et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, afin de discuter de l'appui opérationnel fourni à la Cour et de la coopération avec la Cour. Le Bureau de liaison a également collaboré avec un certain nombre d'États à la promotion de l'universalité du Statut de Rome et au renforcement des appuis diplomatiques et politiques fournis à la Cour.

186. Le Bureau de liaison a participé, en tant qu'observateur, à de nombreuses réunions des soixante-dix-septième et soixante-dix-huitième sessions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux réunions du Conseil de sécurité portant sur les pays de situations dont la Cour est saisie et sur des sujets thématiques pertinents. Le Bureau a concouru aux discussions et avancées ayant eu lieu dans le cadre des conflits en Ukraine et en Palestine, en assurant également leur suivi, et produit des actualisations opportunes à la Cour. Le Bureau a également suivi les principaux développements survenus à l'ONU, en particulier ceux relatifs aux pays de situations dont la Cour est saisie, collecté et analysé des rapports, et fourni des actualisations périodiques à la Cour lorsque cela était nécessaire.

187. Le Bureau a continué d'encourager la prise en compte des avis de la Cour dans les discussions et décisions ayant lieu dans les différentes instances des Nations Unies. Il a contribué à mobiliser des appuis en faveur de l'adoption de la résolution annuelle sur la Cour à l'Assemblée générale, et obtenu un vote favorable à son sujet.

188. Le chef du Bureau a continué de présider le groupe de travail établi par le Greffe pour examiner la mise en œuvre des recommandations 150 et 151 de l'Examen conduit par des experts indépendants, relatives au Bureau de liaison de New York, et de rédiger son rapport à son sujet. À cet égard, des actualisations ont été fournies à la facilitation de la coopération.

189. À la demande du Secrétariat de l'Assemblée, le Bureau a continué d'apporter un soutien technique et logistique aux réunions du Bureau et du Groupe de travail de New York, tenues à New York, et participé à ces réunions, en fournissant des informations actualisées de la Cour, ainsi qu'il convenait.

11. Ressources humaines

190. En 2023, la Cour a pourvu un total de 63 postes permanents, incluant 26 postes pourvus en externe, 25 postes temporaires convertis en postes permanents et 12 postes pourvus en interne entre deux postes permanents. Huit postes permanents de fonctionnaires sont devenus temporaires au terme d'une procédure compétitive.

191. Le tableau 1 ci-après récapitule les activités de recrutement par Grand Programme.

Tableau 1 : Liste des recrutements effectués en 2023

<i>Grand Programme</i>	<i>Postes approuvés en 2023</i>	<i>Postes pourvus en 2023</i>	<i>Postes pourvus au 31/12/2023</i>	<i>Postes libérés en 2023 suite aux départs de personnels de la Cour</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) au 31/01/2023</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) au 31/12/2023</i>
Grand Programme I Branche judiciaire	51	10	50	4	10 %	2 %
Grand Programme II Bureau du Procureur	327	13	262	21	16 %	20 %
Grand Programme III Greffé	556	37	483	36	13 %	13 %
Grand Programmes IV-VII Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, Mécanisme de contrôle indépendant et Bureau de l'audit interne	31	3	28	2	23 %	10 %
Total	965	63	823	63	14 %	15 %

12. Équipe chargée du système SAP

192. Les mesures prises par l'équipe pour modifier l'équilibre entre les tâches non programmées et les tâches programmées ont renforcé sa capacité à améliorer ses services. L'équipe a présenté plusieurs rapports et tableaux de bord sur les données relatives aux voyages et à l'administration des personnels, en fournissant des éclaircissements sur les procédures et les données relatives aux voyages et aux ressources humaines. Les informations recueillies dans le cadre du suivi continu des procédures administratives servent enfin à optimiser et à améliorer les résultats des processus administratifs associés.

13. Sécurité

193. En 2023, la Section de la sécurité a continué de centrer son attention sur le maintien de la sécurité et la gestion du risque, en appui à la Cour. Au siège, elle a fourni des services de sécurité 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Le Bureau chargé de la sécurité du personnel et des enquêtes sur le personnel a traité 835 dossiers d'habilitations de sécurité pour le personnel (contre 824 dossiers en 2022, ce qui représente une augmentation d'1,3 pour cent) et concouru à la procédure de vérification extraordinaire, à l'occasion de l'élection de juges tenue en 2023. Durant la période considérée, le nombre des visites publiques a augmenté. À une occasion, la sécurité de la Cour a été compromise lorsqu'un groupe de militants a réussi à tenir une manifestation dans les locaux de la Cour. L'intervention des autorités de l'État hôte a été demandée et tous les manifestants ont été reconduits sans incident ou dommage. La Section a également apporté un appui à la sécurisation du transfert d'une personne condamnée à purger le reste de sa peine hors des Pays-Bas. Elle a participé activement aux travaux du personnel du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies, en assurant l'inclusion de la Cour dans le système, et renforcé la conformité de la Cour aux politiques et meilleures pratiques communes.

194. Hors siège, la Section a continué d'assurer l'efficacité de la gestion de l'ensemble des risques de sécurité relatifs au personnel de la Cour, aux opérations, aux actifs et aux locaux, conformément aux protocoles et directives de sécurité applicables de la Cour. Un appui a été fourni à la sécurisation de 981 missions – 503 d'entre elles ayant lieu dans des pays de situation et 478 d'entre elles, dans des pays ne faisant l'objet d'aucune situation (contre 870 missions en 2022, soit une augmentation de 13 pour cent). La Cour n'a fait l'objet d'aucun incident grave de sécurité sur le terrain mais elle a enregistré 19 incidents mineurs (en hausse de 90 pour cent) lors d'activités diverses conduites hors siège. Des services de protection rapprochée et de liaison ont été assurés à de hauts fonctionnaires de la Cour à 19 occasions (il y a eu deux missions de plus cette année). Enfin, la Section a appuyé la sécurisation d'une mission organisée pour le transport d'un détenu.

195. Durant 2023, en plus d'assurer un appui direct à la sécurisation des activités de la Cour, le personnel de la Section a activement contribué à la tenue de manifestations et de réunions, dans les locaux de la Cour, en présence de hauts fonctionnaires et de personnalités. La Section a mis en place une nouvelle

plateforme de notification en ligne d'incidents, qui a augmenté le nombre d'incidents notifiés par le personnel de 132 pour cent (174). Ce résultat attendu atteste la facilité d'utilisation et l'accessibilité du système. La Section a enfin soumis 405 457 objets à un contrôle de sécurité, en hausse de 31 pour cent par rapport à l'année précédente.

14. Technologies de l'information et de la communication

196. La Section des services de gestion de l'information fournit des services informatiques et de gestion de l'information. Elle scinde ses services entre ceux qui sont nécessaires pour maintenir les activités de la Cour, et ceux qui mettent en œuvre des capacités informatiques ou de gestion de l'information nouvelles ou améliorées. Dans ses activités quotidiennes, la Section a satisfait 11 951 demandes de services, en légère hausse par rapport à 2022 (11 706 demandes). L'équipe audiovisuelle et le service d'assistance informatique de la Section ont appuyé 126 jours d'audiences judiciaires. En 2023, la Bibliothèque a accueilli 3 238 visites et satisfait 2 111 demandes de références. Ses ressources numériques en ligne ont été utilisées 45 106 fois. Les types d'enquêtes et d'affaires existants exercent une incidence directe sur les travaux conduits par la Section en appui à la Cour. L'enquête ouverte en Ukraine, ainsi que les mandats d'arrêt publics, ont ainsi sensiblement accru le risque posé à la Cour et affecté le déroulement des activités opérationnelles de la Section.

197. Au second semestre de 2023, des efforts considérables ont été entrepris pour la sécurité de l'information et la réactivité face aux cyberattaques. Tout au long de 2023, la Cour a fait l'objet d'un nombre accru de tentatives d'hameçonnage ciblé, visant à compromettre les informations d'identification et à obtenir un accès aux systèmes de la Cour. Dans le cadre des efforts déployés d'une façon générale par la Cour pour accroître la sensibilisation à ces questions, l'Unité de la sécurité de l'information a conduit sept tentatives d'hameçonnage ciblé en interne, afin de renforcer la capacité de la Cour à détecter les courriels utilisés pour cette pratique, et assuré des formations complémentaires auprès des utilisateurs finaux qui ne savaient pas identifier ces courriels. Toutefois, malgré les efforts importants déployés, deux attaques perfectionnées d'hameçonnage ciblé ont compromis, en juin et novembre 2023, les comptes de plusieurs services. La Cour a réagi et stoppé ces attaques avec l'aide d'un fournisseur. En septembre 2023, une autre cyberattaque a réussi à s'introduire dans l'architecture informatique de la Cour. La Section des services de gestion de l'information a fait face à l'incident, sous la direction de l'Équipe de gestion des crises, qui relève du Greffier, et utilisé les services de résolution des incidents d'un fournisseur de services de cybersécurité hautement recommandé par l'État hôte. Il a été conclu que l'attaque avait été lancée à des fins d'espionnage et que l'auteur de la menace avait investi d'importantes ressources pour exploiter une faille inconnue d'un service connecté à l'Internet. À des fins de protection contre de nouvelles attaques, le siège de la Cour a été déconnecté de l'Internet durant la période d'intervention et de récupération des services, et l'équipe de la Section a remplacé et reconfiguré les éléments de l'architecture informatique touchés par l'auteur de l'attaque. La Cour a pris des précautions techniques et scientifiques complémentaires pour s'assurer que ses systèmes très sensibles n'avaient pas été mis en péril.

198. En 2023, la Cour a mené à bien 10 périodes d'entretien mensuelles programmées, deux d'entre elles ayant été perturbées par l'action menée par la Cour contre la cyberattaque, lorsque le siège a été déconnecté de l'Internet. La reprise des services après la cyberattaque a produit un double effet : premièrement, elle a accéléré les initiatives stratégiques prises pour détecter les menaces et mettre à l'arrêt les services (ces deux aspects sont expliqués au paragraphe suivant) ; et deuxièmement, elle a accru les activités de maintenance, la Section effectuant ces activités la nuit, afin de s'assurer que la sécurité la plus perfectionnée est appliquée à l'architecture informatique de la Cour avant la reconnexion de ses services à l'Internet. Sous la direction de l'Équipe de gestion des crises, les services ont été restaurés en plusieurs phases et la Section a initié des formations en personne et à distance, à l'échelle de la Cour, sur l'attaque, en sensibilisant les personnes aux menaces que ces types d'attaques continueront de poser en raison des activités de la Cour.

199. Aux trois premiers trimestres de 2023, la Section a accompli des progrès dans l'exécution des initiatives stratégiques programmées pour trois thèmes : mission principale ; simplicité ; et souplesse. S'agissant du thème stratégique de la mission principale, la Plateforme de gestion des tâches judiciaires a

continué de fournir de nombreux services, notamment le nouveau module sur les personnes prises en charge, les recherches avancées et l'audit. De moindres services ont été fournis aux deuxième et troisième trimestres, pour les modules précédemment mis en place. La Cour a également accompli des progrès constants dans la migration des dossiers judiciaires, transférés des systèmes d'archivage à la Plateforme de gestion des tâches judiciaires, en réussissant à migrer les dossiers non clos d'affaires non actives et les transcriptions d'affaires actives. La Section a étroitement collaboré avec le Bureau du Procureur à l'appui fourni au projet Harmony, et accompagné des personnels et des ressources hors personnel dans la mise en place de services administratifs, sur le « *nuage* » de la Cour, afin d'héberger le nouveau système eDiscovery et les systèmes de gestion des éléments de preuve. En 2023, le thème stratégique de la souplesse a été centré sur le renforcement des capacités de suivi de la Cour, en vue de détecter les éventuelles actions malveillantes, ce qui accru le suivi de 85 pour cent des systèmes de la Cour placés sur les ordinateurs et le « *nuage* », et consolidé le Centre des opérations pour la sécurité de l'information. S'agissant du thème stratégique de la simplicité, des progrès notables ont été accomplis dans la mise à l'arrêt des systèmes d'archivage et le transfert des systèmes des ordinateurs vers le « *nuage* ». Ces efforts, déployés avant et après les cyberattaques, afin de mettre à l'arrêt les systèmes d'archivage ont produit les résultats suivants : baisse de 28 pour cent du volume stocké, diminution de 10 pour cent des capacités de l'unité centrale de traitement des données, et réduction de 11 pour cent de la mémoire vive. Ces efforts contribuent à restreindre le remplacement des immobilisations et les coûts opérationnels. Ils sont également essentiels à la réduction de la surface d'attaque disponible à un auteur de menaces.

15. Achats

200. L'Unité des achats a assuré la continuité des activités de la Cour, en appliquant des stratégies et en suivant des approches centrées sur des solutions, afin d'apporter d'importants changements dans les opérations des bureaux de pays. Elle a anticipé l'augmentation des opérations de la Cour, qui a accru ses activités d'achats, et établi des stratégies d'approvisionnement, afin de contenir les pressions inflationnistes externes, exercées par les marchés internationaux, et d'appuyer la réponse d'urgence apportée aux cyberattaques. L'Unité a continué d'appuyer les fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur, le nouveau fonds d'affectation spéciale pour les technologies avancées de l'information et le fonds d'affectation spéciale pour les réparations, qui relève du Fonds au profit des victimes.

201. En octobre 2023, la Cour a reçu le Prix d'excellence des Nations Unies, dans la catégorie des achats en commun, de la part du Comité de haut niveau des Nations Unies sur le réseau de la gestion des achats, pour l'approche novatrice qu'elle a adoptée en vue d'effectuer des achats avec diligence pour ses bureaux de pays en Ukraine et au Soudan.

202. En 2023, l'Unité a procédé à des achats de biens et de services représentant un montant total de 30 505 274 euros, soit une augmentation de 4 187 675 euros (16 pour cent) par rapport à 2022.

203. Au total, 66 pour cent des achats ont fait l'objet de soumissions concurrentielles, en rendant possible, dans une certaine mesure, la maîtrise de l'inflation sur les biens et les services, représentant 3,8 pour cent en 2023 aux Pays-Bas, après que l'inflation a atteint 10 pour cent en 2022.

204. Enfin, 10,4 pour cent du montant des achats est lié à la coopération nouée avec d'autres organisations internationales, les États Parties ou des fournisseurs ayant signé un accord avec l'ONU. Ce chiffre est quasiment similaire à celui de 2022 (10,7 pour cent). Dans le même temps, des initiatives pérennes ont été prises pour mieux tirer parti des accords à long terme conclus avec l'ONU. La Cour est représentée à l'Équipe spéciale des Nations Unies pour la gestion par catégorie, où elle centre son attention sur les logiciels informatiques, les générateurs et les véhicules durables.

16. Inventaires annuels

205. Des inventaires physiques et électroniques ont été réalisés par la Section des services généraux, au siège, à compter de novembre 2023. Un inventaire physique a également été conduit par le Service de gestion des actifs, qui relève de l'Unité de la logistique et des transports, en Côte d'Ivoire, en mars 2023.

Liste des matériels amortis du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (en euros)

<i>Description</i>	<i>Motif de la suppression</i>	<i>Nombre d'actifs</i>	<i>Valeur d'achat</i>	<i>Valeur comptable</i>
Bâtiments	<i>Fermeture de bureaux</i>	2	61 845,93	57 594,02
		2	61 845,93	57 594,02
Mobilier et accessoires	<i>Usure normale</i>	4	5 204,05	-
		4	5 204,05	-
Équipements informatiques		92	255 527,71	586,28
	<i>Perdu</i>	1	1 540,60	-
	<i>Usure normale</i>	3	17 437,64	-
	<i>Obsolète</i>	57	149 432,44	-
	<i>Fermeture de bureaux</i>	31	87 117,03	586,28
Équipements informatiques de faible valeur		663	373 564,82	-
	<i>Endommagé</i>	17	8 137,81	-
	<i>Perdu</i>	2	1 702,58	-
	<i>Usure normale</i>	16	7 252,28	-
	<i>Obsolète</i>	594	342 815,22	-
	<i>Fermeture de bureaux</i>	34	13 656,93	-
Autres actifs de faible valeur		51	19 287,18	-
	<i>Endommagé</i>	3	1 457,10	-
	<i>Usure normale</i>	9	3 787,48	-
	<i>Obsolète</i>	25	9 223,38	-
	<i>Fermeture de bureaux</i>	14	4 819,22	-
Véhicules à moteur		9	305 227,45	-
	<i>Usure normale</i>	4	125 988,28	-
	<i>Fermeture de bureaux</i>	5	179 239,17	-
Autres actifs		46	114 993,68	-
	<i>Endommagé</i>	2	2 602,00	-
	<i>Usure normale</i>	8	10 992,91	-
	<i>Fermeture de bureaux</i>	36	101 398,77	-
Radios et véhicules		1	1 166,22	48,59
	<i>Fermeture de bureaux</i>	1	1 166,22	48,59
Total général		868	1 136 817,04	58 228,89

Remarque 1 : Les actifs représentant la valeur comptable de 57 594,02 euros concernent deux bâtiments de bureaux modulaires préfabriqués, amortis à la fermeture du Bureau de pays en Côte d'Ivoire. (Les éléments ont été vendus aux enchères en Côte d'Ivoire en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés).

Remarque 2 : Les actifs représentant la valeur comptable de 586,28 euros concernent a) un enregistreur (sur disque dur) relié au système de télévision en circuit fermé installé au Bureau de pays en Côte d'Ivoire, b) les radios pour véhicules, amortis à la fermeture du Bureau de pays.

Remarque 3 : L'actif représentant la valeur comptable de 48,59 euros concerne l'antenne radio à très haute fréquence, amortie à la fermeture du Bureau de pays en Côte d'Ivoire.

17. Finances

206. La Section des finances a clos l'exercice de 2023 et établi ses états financiers conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Elle a également examiné les audits annuels conduits pour l'exercice, en échangeant des vues avec le Commissaire aux comptes de la Cour, le Board of Audit and Inspection de la République de Corée.

(a) Respect de la politique d'investissement en vigueur

207. À la fin du quatrième trimestre de 2023, la répartition des crédits satisfaisait pleinement aux critères de diversification. La Cour a continué de donner un degré de priorité élevé à la sécurité de ses crédits, et assuré que ses liquidités soient investies de façon à obtenir un taux de rémunération élevé.

208. La Cour surveille attentivement l'évolution des marchés et se procure des évaluations actualisées sur le risque de crédit, auprès des agences de notation, afin de garantir la solidité de la solvabilité de ses activités bancaires. Les banques dans lesquelles la Cour place ses finances bénéficient d'une notation de

crédit favorable à court terme et sont géographiquement situées dans des pays dont la notation de crédit est la plus élevée (AAA ou AA), selon les notations accordées par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

(b) Rendement des investissements

209. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, le solde de trésorerie mensuel de la Cour s'élevait en moyenne à 79,2 millions d'euros, en incluant le Fonds général, le Fonds de roulement, le Fonds en cas d'imprévu, les fonds d'affectation spéciale et le Fonds au profit des victimes. Sur ce montant, 46 millions d'euros en moyenne sont dédiés au budget-programme approuvé, exclusion faite du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévu. L'état du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévu au 31 décembre 2023 est présenté à l'annexe VI.

210. Au début de 2023, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt de la Banque centrale européenne (BCE) s'élevait à 2 pour cent, et à la fin de l'année, à 4 pour cent. La Cour a obtenu un retour sur investissement satisfaisant, en réalisant un rendement net sur l'ensemble de ses fonds représentant 2,42 millions d'euros.

(c) Tendances future et stratégie d'investissement

211. La Cour est opposée à la prise de risques et sa première priorité restera la préservation de ses ressources financières. Le Comité des placements continuera de se réunir une fois par trimestre, afin de discuter de l'exécution du budget, d'analyser les conditions du marché existantes et de fournir des orientations au chef de l'Unité des comptes et de la trésorerie. La Cour continuera également de s'efforcer de gérer et d'optimiser des rendements, tout en protégeant ses ressources financières, en respectant ses politiques strictes d'investissement appliquées aux fonds excédentaires.

212. Des informations sur les résultats des liquidités de la Cour en 2023 sont présentées à l'annexe V.

D. Grand Programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

213. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a continué d'assurer le service de réunions de l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée »), de ses organes subsidiaires et autres organismes de contrôle en 2023.

214. Figurent notamment, parmi les réalisations importantes du Secrétariat en 2023 :

- (a) Organisation et fourniture de services pour la vingt-deuxième session de l'Assemblée tenue au siège de l'ONU à New York pour une durée de cinq jours ouvrables, du 4 au 14 décembre 2023 ;
- (b) Organisation et fourniture de services techniques pour la neuvième session du Comité consultatif pour la présentation des candidatures au poste de juge, tenue à La Haye du 3 au 14 juillet 2023, avec interprétation simultanée en anglais et en français ;
- (c) Fourniture de services administratifs et techniques pour les réunions du Mécanisme d'examen qui a tenu une réunion conjointe entre les délégations de La Haye et de New York et six tables rondes, avec interprétation simultanée en anglais et en français ;
- (d) Coordination des premières tables rondes en présentiel avec 13 candidats au poste de juge tenues les 6 et 7 novembre 2023 au siège de l'ONU à New York, avec interprétation simultanée en anglais et en français, retransmis également en public. Les dépenses pour les tables rondes, comprenant les frais d'interprétation simultanée, n'étaient pas comptabilisées dans le budget 2023 du Grand Programme IV et ont été financées grâce aux économies budgétaires du Secrétariat ;
- (e) Coordination et organisation de trois événements commémoratifs du 25^e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, à savoir :

i) à La Haye, le 12 juillet 2023 : une exposition intitulée « Des liens étroits » a inauguré les commémorations, avec l'aide de la Section de l'information et de la sensibilisation et différents soutiens¹¹ ;

ii) à New York, le 17 juillet 2023 : un événement avec une table ronde ministérielle, suivie par des débats sur le thème « Une vision stratégique pour la décennie à venir : comment assurer un soutien cohérent et durable pour la CPI », a eu lieu au siège de l'ONU grâce à l'aide de différents soutiens¹², avec interprétation simultanée en anglais, arabe, espagnol et français et retransmission en direct sur internet ;

iii) à Syracuse, en Italie, les 12 et 13 octobre 2023 : un symposium sur le même thème à l'Institut international pour la justice pénale et les droits humains de Syracuse avec l'aide de différents soutiens¹³ et avec interprétation simultanée en anglais et en français ;

Les coûts engendrés par ces événements commémoratifs, y compris les frais de voyage et de logistiques, n'étaient pas comptabilisés dans le budget 2023 du Grand programme IV et ont été financés, entre autres, grâce aux économies budgétaires du Secrétariat.

- (f) Fourniture de services de secrétariat, juridiques et techniques à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires, tels que la fourniture de documentation, de rapports et de résumés analytiques, notamment la préparation de documents relatifs à l'élection de six juges and de six membres du Comité du budget et des finances (« le Comité ») ;
- (g) Fourniture de services pour les organes subsidiaires de l'Assemblée, principalement pour le Bureau et pour ses groupes de travail, le Comité, le Comité d'audit, la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge, le Groupe d'étude sur la gouvernance et le Groupe de travail sur les amendements ;
- (h) Organisation et fourniture de services pour les deux sessions du Comité, virtuelle et à La Haye pendant une période globale de 16 jours ouvrables ;
- (i) Organisation et fourniture de services pour les deux sessions du Comité d'audit, en présentiel, à La Haye, sur une période de six jours ouvrables ;
- (j) Fourniture de conseils à l'Assemblée, au Bureau et à leurs organes subsidiaires sur des questions juridiques et techniques liées au travail de l'Assemblée ;
- (k) Décharge de son mandat relatif au Plan d'action de l'Assemblée des États Parties pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, conformément aux résolutions correspondantes, entraînant une amélioration de l'accessibilité à l'information présente sur le site de l'Assemblée ;
- (l) Décharge de son mandat relatif à la complémentarité, tel qu'énoncé dans les résolutions correspondantes, notamment RC/Rés.1, ICC-ASP/9/Rés.3, ICC-ASP/10/Rés.5, ICC-ASP/11/Rés.6 et ICC-ASP/12/Rés.4, ce qui implique d'assurer la liaison entre les États, la Cour pénale internationale (« la Cour »), les organisations internationales et la société civile ; la collecte d'information sur les activités et les besoins en matière de complémentarité, et de les publier sur le site de l'Assemblée ; et d'entretenir la base de données sur les acteurs de la complémentarité, qui est disponible sur le site ;

¹¹ Parmi les soutiens figurent le Fonds au profit victimes, le ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, la municipalité de La Haye et l'Union européenne.

¹² Parmi les soutiens figurent le Fonds au profit des victimes, la Commission européenne, les missions permanentes auprès de l'ONU du Canada, de l'Italie et du Liechtenstein, en plus de l'Institut international pour la justice pénale et les droits humains de Syracuse.

¹³ Parmi les soutiens figurent l'Institut international pour la justice pénale et les droits humains de Syracuse, le ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale italien, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères français et le Bureau de la justice pénale globale du Département d'État des États-Unis.

- (m) Le Secrétariat a obtenu des contributions et géré le Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et d'autres États en développement aux travaux de l'Assemblée, facilitant ainsi la participation de deux représentants à la vingt-deuxième session de l'Assemblée ;
- (n) Le Secrétariat a entretenu une correspondance sur des questions relatives au travail de l'Assemblée avec les gouvernements, la Cour, les organisations intergouvernementales et autres organismes concernés, des personnes privées et des organisations non-gouvernementales ;
- (o) Le Secrétariat a géré la procédure d'accréditation de 529 organisations intergouvernementales et facilité la participation de leurs représentants à la vingt-deuxième session de l'Assemblée ; et
- (p) Le Secrétariat a assisté la Présidente de l'Assemblée, notamment en fournissant des conseils juridiques sur des questions techniques concernant le travail de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, en prenant les dispositions nécessaires pour les déplacements en vue de la participation, en présentiel ou en virtuel, à un certain nombre de réunions.

215. Outre les réunions plénières de l'Assemblée et les consultations informelles afférentes, le Secrétariat a fourni des services pour les réunions comme suit :

(a) Bureau	13 réunions¹⁴
(b) Réunions tenues à La Haye	96 réunions (total)
1. Groupe de travail de La Haye (total)	67 réunions
<i>Groupe de travail de La Haye</i>	10 réunions
<i>Complémentarité</i>	2 réunions
<i>Coopération</i>	4 réunions ¹⁵
<i>Plan d'action</i>	1 réunion
<i>Budget</i>	17 réunions ¹⁶
<i>Contrôle de la gestion budgétaire</i>	6 réunions
<i>Locaux</i>	2 réunions
<i>Groupe d'étude sur la gouvernance</i>	6 réunions
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	5 réunions
<i>Aide juridique</i>	8 réunions
<i>Mise en place d'un système permanent d'examen des fonctionnaires élus (réunions conjointes des délégations de New York et de La Haye)</i>	4 réunions
<i>Réunions d'information</i>	2 réunions d'information
2. Mécanisme d'examen (réunions conjointes des délégations de New York et de La Haye)	7 réunions ¹⁷
3. Comité du budget et des finances	16 journées rencontres ¹⁸
4. Comité d'audit	6 journées rencontres ¹⁹
(c) Réunions tenues à New York	31 réunions (total)
(i) Groupe de travail de New York (total)	29 réunions
<i>Groupe de travail de New York</i>	8 réunions
<i>Omnibus</i>	8 réunions
<i>Représentation géographique équitable et parité homme-femme</i>	2 réunions
<i>Procédure pour l'élection des juges</i>	3 réunions
<i>Programmation des sessions de l'Assemblée</i>	3 réunions
<i>Arriérés</i>	1 réunion ²⁰
<i>Non-coopération</i>	pas de réunion
<i>Composition du Comité du budget et des finances</i>	5 réunions
(ii) Groupe de travail sur les amendements	2 réunions
(d) Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge	10 journées rencontres²¹
Nombre total des réunions	150 réunions

216. Le Secrétariat a traité un total de 229 documents et 6 597 pages (dans les quatre langues officielles de l'Assemblée) pour la vingt-deuxième session, répartis comme suit :

- a) Avant session : 173 documents et 4 949 pages ;

¹⁴ Onze réunions se sont tenues en distanciel avec interprétation en anglais, espagnol et français.

¹⁵ Les réunions se sont tenues en distanciel avec interprétation en anglais et français.

¹⁶ Y compris une réunion conjointe avec le Groupe de travail de New York sur les arriérés.

¹⁷ Les réunions se sont tenues en distanciel avec interprétation en anglais et français.

¹⁸ Plusieurs réunions de travail supplémentaires ont eu lieu à distance avec la Présidente du Comité et d'autres membres afin de finaliser les rapports.

¹⁹ Plusieurs réunions supplémentaires se sont tenues en distanciel avec la Présidente du Comité d'audit et des représentants de la Cour.

²⁰ Cette réunion s'est tenue conjointement avec le Groupe de travail de La Haye de facilitation sur le budget.

²¹ Les réunions se sont tenues en présentiel avec une interprétation simultanée en anglais et en français.

- b) Pendant session : 48 documents et 284 pages ;
- c) Après session : 8 documents et 1 364 pages.

217. Dans le cadre des quarantième, quarante-et-unième et quarante-deuxième sessions du Comité, le Secrétariat a traité un total de 259 documents (soit 3 193 pages) en anglais, dont un total de 117 pages pour les rapports du Comité.

218. Le Secrétariat a en outre traité un total de 92 documents (soit 1 663 pages) en anglais dans le cadre des dix-septième et dix-huitième sessions du Comité d'audit, dont un total de 30 pages pour les deux rapports.

E. Grand Programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Objectif stratégique 1 pour 2023-2025 : Réparations et autres programmes au profit des victimes

(a) Programmes de réparations

219. Au cours de l'année 2023, le Fonds au profit des victimes a poursuivi la mise en œuvre des programmes de réparations dans trois affaires – *Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi* – et, dans l'attente des ordonnances de réparations définitives de la Chambre, le Fonds a également mis en œuvre un programme initial approuvé dans une quatrième affaire – *Ntaganda*. Le 19 octobre 2023, le Fonds a présenté à la Chambre de première instance II la mise en œuvre de toutes les réparations accordées, en l'espèce, aux 297 victimes, contribuant ainsi à la clôture du premier procès judiciaire complet devant la Cour. Des réparations individuelles symboliques avaient été distribuées en 2018 et en 2023, le Fonds a finalisé la mise en œuvre des réparations accordées à titre collectif (logement, éducation, soutien psychologique et activités génératrices de revenus, telles que l'élevage, les motos, le carburant, la pêche et le commerce en général) ou de compensations financières pour les victimes à l'extérieur de l'Ituri. Lors d'une évaluation indépendante du programme dans le cadre de l'affaire *Katanga*, 79 pour cent des victimes ont déclaré que le processus de réparations avait restauré la justice, et 81 pour cent avaient le sentiment d'avoir obtenu réparation et que, grâce au programme, la Cour avait reconnu et redressé les torts qui leur avaient été infligés.

220. À la fin de l'année 2023, plus de 3 100 victimes reconnues comme bénéficiaires par la Cour avaient reçu des indemnités et plus de 70 000 personnes à Tombouctou, au Mali avaient bénéficié d'activités de réparation collective dans le cadre de l'affaire *Al Mahdi*. En 2023, conformément aux décisions de la Chambre de première instance concernant l'éligibilité, le Conseil de direction a traité les demandes de réparation individuelle de 513 victimes.

221. Le montant total de la responsabilité financière des condamnés fixé par les Chambres dans le cadre des trois processus de réparation en cours de mise en œuvre (*Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi*) s'élève à environ 12,8 millions d'euros. Le Fonds a finalisé des réparations à hauteur de 9 millions d'euros. Cette somme représente 100 pour cent du montant des réparations accordées dans le dossier *Katanga* ; 66 pour cent du montant des réparations accordées dans l'affaire *Lubanga* ; et 65 pour cent du montant des réparations accordées dans l'affaire *Al Mahdi*.

222. ***Katanga*** : le Fonds a complété la somme totale correspondant à la responsabilité de M. Katanga, soit 1 million de dollars, avec des fonds émanant de contributions non-affectées et avec des fonds reçus de l'Allemagne et des Pays-Bas affectés à cette affaire.

223. ***Lubanga*** : le montant des responsabilités de M. Lubanga a été fixé par la Chambre de première instance à 10 millions de dollars. Au 31 décembre 2023, le Fonds avait ajouté plus de 7 millions de dollars (soit 78 pour cent), dont 66 pour cent ont été mis en œuvre. Le supplément émane de contributions non-affectées et de contributions affectées ou allouées aux réparations dans l'affaire *Lubanga* par la Bulgarie, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande.

224. ***Mise en œuvre du programme*** : le programme de réparations dans l'affaire *Lubanga* est constitué de réparations à titre collectif et de réparations symboliques au profit d'anciens enfants soldats, leurs familles, et d'autres personnes affectées par le recrutement, la conscription et/ou l'utilisation d'enfants

dans le cadre des hostilités. La Chambre a déclaré 2 471 victimes éligibles à des réparations. En 2023, 382 nouveaux bénéficiaires ont été inclus dans le programme, amenant le nombre total de victimes incluses et participant au programme à 1 237.

225. *Al Faqi Al Mahdi* : le montant des responsabilités de M. Al Mahdi en termes de réparations au profit des victimes dans cette affaire a été fixée à 2,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, environ 65 pour cent a été mis en œuvre à partir de contributions non-affectées et de contributions affectées du Canada, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Norvège et du Royaume-Uni.

226. *Mise en œuvre du programme* : les bénéficiaires déclarés éligibles par la Chambre de première instance dans cette affaire sont : a) les descendants des Saints (des personnes dont les dépouilles étaient conservées dans les mausolées), b) la communauté de Tombouctou, c) la population du Mali et d) la communauté internationale. Le programme comprend des réparations symboliques (clôturées en 2021) ; des réparations individuelles ; la restauration de l'héritage culturel ; un travail de mémoire ; et des initiatives de résilience économique. En octobre 2023, le Fonds a finalisé les 1 589 indemnités individuelles accordées par la Chambre aux victimes éligibles. Sur base des décisions de la Chambre, le Fonds continuera tout au long de l'année 2024, à identifier de nouvelles victimes. S'agissant des réparations à titre collectif, le Fonds et l'UNESCO, en tant que partenaires de mise en œuvre, ont finalisé la restauration du mausolée Al Arawani et organisé une cérémonie de passation. Les consultations et la sélection des projets de commémoration et des initiatives pour la résilience économique ont également été terminées en 2023. La population de Tombouctou, soit 70 000 personnes environ, a bénéficié ou bénéficiera de réparations à titre collectif dans l'affaire *Al Mahdi*.

227. *Ntaganda* : le 14 juillet 2023, la Chambre de première instance II a délivré un additif à l'ordonnance de réparation du 8 mars 2021 qui annule et remplace certaines parties de l'ordonnance initiale et fixe les responsabilités de M. Ntaganda à 31,3 millions de dollars. M. Ntaganda a été condamné pour des crimes commis contre des villages lendu et des crimes relatifs à la conscription et l'utilisation d'enfants soldats. En 2012, M. Lubanga a été condamné pour les mêmes crimes et en 2017, la Chambre de première instance II a décidé que le montant des réparations des préjudices causés par ces crimes était de 10 millions de dollars. En 2021, la Chambre de première instance II a déterminé que M. Ntaganda était responsable solidairement pour ces crimes et a fixé le montant des responsabilités à 30 millions de dollars (augmenté ultérieurement à 31,3 millions de dollars par l'additif). Compte tenu des recoupements entre les groupes de victimes dans les deux affaires, il ne sera pas nécessaire de mettre en œuvre d'autres programmes de réparations pour ces victimes. Par conséquent, la somme totale des réparations de l'ordonnance qui peut être complétée par le Fonds est de 21,3 millions de dollars. La somme de 10 millions de dollars peut être considérée comme étant soustraite de l'ordonnance de réparation.

228. Le 11 août 2023, la Chambre de première instance a approuvé le Projet de plan de mise en œuvre du programme de réparations présenté par le Fonds. Sur la base des directives de la Chambre, le Fonds a lancé des consultations supplémentaires avec les parties prenantes afin de collecter des informations complémentaires sur une variété de questions. Le Fonds a collaboré avec la Section de la participation des victimes et des réparations pour des partages d'expériences et d'enseignements tirés du processus d'éligibilité, une fonction qui était auparavant assumée par le Fonds. Avant que l'ordonnance de réparation ne devienne définitive, la Chambre avait autorisé un plan initial pour répondre aux besoins urgents des victimes prioritaires. Au 31 décembre 2023, les programmes du Fonds avaient fourni des services à 71 victimes sous forme de soins médicaux, de réhabilitation psychologique et socioéconomique.

229. *Ongwen* : en 2023, le Fonds a poursuivi sa participation dans les processus de réparation, en soumettant des observations à la Chambre en février 2023 et septembre 2023 et en menant des initiatives de mobilisation de fonds en prévision des ordonnances de réparation prévues en février 2024.

(b) Autres programmes au profit des victimes

230. Tout au long de l'année 2023, le Fonds a mis en œuvre presque 4 millions d'euros de contributions volontaires aux programmes pour le profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour dans sept situations. Le Fonds a continué ses cinq programmes d'assistance et lancé deux nouveaux

programmes ayant directement bénéficié à 26 000 personnes en 2023 – une augmentation d'environ 53 pour cent par rapport à l'année 2022. Sur l'ensemble des bénéficiaires, environ 17 000, soit 69 pour cent, sont des femmes. Ces programmes sont lancés à l'initiative du Conseil de direction, conformément à la section 50 a) du Règlement du Fonds et doivent être notifiés à la Chambre préliminaire concernée.

231. **Situation en République centrafricaine :** par l'intermédiaire de cinq partenaires de mise en œuvre, plus de 10 000 personnes dans différentes zones et à Bangui ont bénéficié de services complets directs et de services de soutien pour des activités génératrices de revenus dans le cadre du Programme du Fonds pour la République centrafricaine, qui a débuté en août 2020. Parmi les personnes concernées figurent des survivants de violences sexuelles et à caractère sexiste, des personnes séropositives ou atteintes du SIDA et des enfants nés de viol. De nouvelles méthodologies, telles que l'exploration de nouvelles formes de masculinités, sont en cours d'élaboration pour permettre d'intégrer la question du genre dans les réponses apportées en matière de violences sexuelles.

232. **Situation en Côte d'Ivoire :** le Programme du Fonds, qui existe depuis deux ans, est opérationnel dans quatre régions ivoiriennes. Il vise à répondre aux préjudices de nature physique, psychologique et/ou matérielle subis par les victimes des 13 principaux événements recensés, ayant eu lieu entre 2002 et 2011. Plus de 1 100 personnes ont participé à des activités de thérapie communautaires et environ 160 personnes ont bénéficié directement de services personnalisés en 2023. Le programme tente de répondre aux préjudices psychologiques collectifs et facilite les échanges dans le cadre d'un travail de mémoire des faits survenus. Plus de 500 récits ont été transcrits et des ateliers organisés pour discuter des améliorations possibles de ce travail de mémoire.

233. **Situation en République démocratique du Congo :** pour la quatrième année de mise en œuvre du programme, sept projets ont été poursuivis en 2023, notamment dans les régions du nord et du sud Kivu, au profit de victimes n'étant pas couvertes par des affaires dont la Cour est saisie et centrée sur l'Ituri. En 2023, plus de 3 100 personnes ont bénéficié directement du programme, notamment par le biais de soins médicaux, de soutien psychologique post-traumatique, de soutien socio-économique et de dialogues communautaires.

234. **Situation en Géorgie :** le programme a été lancé le 1^{er} avril 2023 et se concentre sur la fourniture aux victimes de soins médicaux, de soutien psychosocial et d'initiatives socio-économiques afin de répondre aux préjudices causés par les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis, entre le 1^{er} juillet et le 10 octobre 2008, en Ossétie du Sud et aux alentours. Pendant sa première année, le programme a bénéficié directement à près de 950 personnes affectées ; 100 personnes ont bénéficié de conseils médicaux ; 400 personnes de thérapies psychosociales ; 40 personnes d'un soutien pour se lancer dans des activités génératrices de revenus, telles que la culture maraîchère et l'apiculture. Le programme a également aidé des adolescents vivant dans des villages touchés par le conflit en établissant des centres communautaires pour la jeunesse – « *Dream House* » – pour encourager le dialogue entre jeunes.

235. **Situation au Kenya :** le programme a commencé le 1^{er} avril 2023 et se concentre sur la diminution des traumatismes physiques et mentaux des survivants de violences sexuelles et à caractère sexiste et de leurs familles dans le contexte des violences post-électorales de 2007/2008. En 2023, le Fonds a finalisé l'analyse de l'évaluation des besoins des victimes et environ 190 victimes ont bénéficié d'aide ; toutes ont reçu des thérapies liées au traumatisme ; 19 d'entre elles ont fait l'objet d'interventions chirurgicales programmées ; 113 sont des survivants de violences sexuelles et à caractère sexiste qui ont bénéficié d'une prise en charge médicale globale, de psychothérapie et de soutien à l'emploi. Le Fonds a conduit une évaluation des besoins afin de planifier des sessions de formation socio-économique et d'identifier les carences en termes de capacités dans les pays et les régions d'intervention du Fonds.

236. **Situation au Mali :** le programme d'assistance du Fonds au Mali cherche à répondre aux préjudices résultant des principaux crimes relevant de la compétence de la Cour dans les régions de Mopti et Gao et dans le district de Bamako. Ce programme est complémentaire au champ des affaires poursuivies par la Cour, ciblant principalement Tombouctou. En 2022, un consortium d'organisations de la société civile basées au Mali a été choisi comme partenaire de mise en œuvre. En 2023, un comité d'orientation stratégique, composé d'organisations de la société civile et d'associations de victimes a été

établi et est chargé de sélectionner et de prioriser les événements emblématiques à intégrer dans le programme. Une mission officielle a eu lieu en septembre 2023 pour impliquer les autorités maliennes responsables des efforts de réparation au niveau national. L'étape suivante du programme inclura un processus de sélection et des priorisations des événements au niveau des communautés.

237. **Situation dans le nord de l'Ouganda** : pour sa cinquième année de mise en œuvre, plus de 6 500 victimes ont bénéficié directement du programme en 2023. Le programme comprend la fourniture de services par l'intermédiaire de quatre partenaires de mise en œuvre et inclus des soins médicaux, tels que des interventions chirurgicales, des extractions de balles, des prothèses, de la psychothérapie ciblée post-traumatique et un soutien à l'emploi.

(c) Nouveaux programmes

238. En novembre 2023, le Conseil de direction a lancé une campagne de récolte de fonds afin de lancer des consultations en vue d'envisager de nouveaux programmes au profit des victimes. Malte, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne ont versé des contributions volontaires.

Objectif stratégique 2 pour 2023-2025 : Résilience financière et visibilité

(a) Résilience financière

239. En 2023, le Fonds au profit des victimes a réussi à augmenter les contributions de 40 pour cent par rapport à l'année précédente, avec un total de 5 388 552 d'euros reçus de 28 États Parties. Cette somme est la plus élevée depuis la première contribution en 2004. La mobilisation de ces ressources a permis de disposer des fonds nécessaires pour atteindre les 35 pour cent indispensables pour terminer la mise en œuvre du programme *Al Mahdi* pour mi-2025 et pour atteindre un taux d'exécution de 83 pour cent en 2024 dans l'affaire *Lubanga*.

240. En 2023, les États Parties suivants ont contribué au Fonds : Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, République de Corée, Slovénie, Suède, et Suisse. Parmi les contributions, 11 pour cent proviennent de contributions annuelles permanentes allant de 1 000 à 100 000 euros ; et 30 pour cent proviennent de revenus récurrents dans le cadre d'accords multi-annuels avec le Canada, la Finlande, l'Irlande et la Suède. En 2023, le Fonds a reçu des contributions volontaires nettement plus importantes de la part de cinq États Parties, notamment des fonds en provenance des ambassades dans les pays de situation. En outre, le Fonds a reçu des contributions volontaires de la part d'un nouveau pays donateur et de deux États Parties qui sont redevenus contributeurs.

241. *Échanges directs avec les donateurs et donateurs potentiels* : en 2023, le Fonds a poursuivi ses échanges avec les États Parties au niveau diplomatique. Huit demandes de subventions ont été présentées pour collecter des fonds pour 2024. Le Fonds échange avec les États-Unis afin d'identifier d'autres sources de contribution. En mars 2023, le Fonds a participé à un séminaire sur les voies légales permettant de surmonter les interdictions de financement de la Cour et en juillet, il a organisé des réunions à Washington au Département d'État avec les Bureaux de la justice pénale internationale et des questions liées aux femmes, ainsi qu'avec l'USAID. En novembre, le Fonds a organisé une réunion avec le Bureau des droits et du travail du Département d'État.

242. *Politique et stratégie de financement* : en décembre 2023, le Conseil de direction a autorisé le pilotage par le Secrétariat de l'utilisation, sous réserve de l'accord des donateurs, d'un prélèvement de sept pour cent sur les contributions volontaires afin de couvrir les frais de fonctionnement du programme. Cette initiative permettra au Fonds d'évaluer la probabilité d'obtenir l'accord des donateurs pour ce prélèvement et d'éclairer le développement de cette politique sur un tel prélèvement et son utilisation. Sur la base d'un examen des capacités réalisé par la Directrice exécutive, le Conseil de direction devrait adopter en 2024 une stratégie de mobilisation des financements.

243. *Gains d'efficacités* : le Fonds analyse actuellement les systèmes et processus financiers. En 2023, une société externe co-financée par le Greffe a été mandatée pour revoir les systèmes financiers actuels au

sein du Fonds. Les résultats attendus sont l'amélioration des processus et la création de synergies et de gains d'efficacités au sein à la fois du Fonds et du Greffe par le biais d'une plus grande intégration du processus de *Record-to-Report* (R2R) du Fonds avec celui de la Cour.

(b) *Visibilité*

244. Tout au long de l'année 2023, le Fonds a multiplié ses échanges avec des acteurs externes afin d'améliorer la détermination des responsabilités et de renforcer les partenariats visant à réparer les préjudices subis par les victimes de crimes relevant du Statut de Rome.

245. *25^{ème} anniversaire du Statut de Rome* : en juillet 2023, le Fonds a tenu une séance d'information auprès des membres du Conseil de sécurité de l'ONU dans le cadre de la réunion selon la formule Arria organisée par les missions permanentes du Japon et de la Suisse intitulée « 25^{ème} anniversaire de l'adoption du Statut de Rome : contribution de la Cour pénale internationale au maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Le Fonds a collaboré avec la Cour pour la captation et le partage de photographies en provenance de la RDC montrant les réparations ordonnées par la Cour et les programmes d'assistance déployés par le Fonds. Ces photographies faisaient partie de l'exposition « Des liens étroits » à la mairie de La Haye. Le Fonds et l'ambassade d'Irlande ont organisé la projection d'un film commémorant le 25^{ème} anniversaire du Statut de Rome, ainsi qu'un suivi de la visite en Ouganda ayant eu lieu en 2022.

246. *Vingt-deuxième session de l'Assemblée des États Parties* : le Fonds a tenu des réunions avec des représentants des États Parties et des organisations de la société civile afin d'améliorer le dialogue et sensibiliser aux activités du Fonds et aux résultats des programmes. En marge de la session, le Fonds a organisé un événement pour marquer la fin de la mise en œuvre du programme de réparation dans l'affaire *Katanga*, coorganisé par sept États Parties de toutes les régions. Le Fonds a également coorganisé avec les États Parties et la société civile un événement en marge de la session de l'Assemblée intitulé « Une CPI axée sur les victimes : Surmonter les obstacles à la réalisation des droits des victimes et de la justice réparatrice de 1998 à 2023 » (titre original, « *A Victim-Centred ICC: Navigating Challenges to Realizing Victims' Rights and Reparative Justice from 1998-2023* »). Le Fonds a également été invité à intervenir à deux autres événements en marge de la session et à deux consultations supplémentaires à huis clos avec la société civile et le Barreau de New York.

247. *Union européenne* : le Fonds a tenu à approfondir ses échanges avec l'Union européenne, avec la présidence du Conseil de l'Union européenne et le Service européen pour l'action extérieure, ainsi qu'avec le Groupe de travail de l'Union européenne sur le droit international public (COJUR) consacré à la Cour pénale internationale.

248. *Réunions diplomatiques* : le Fonds a beaucoup échangé avec ses partenaires, notamment lors de visites de haut niveau et par d'autres parties prenantes des locaux de la Cour, dans les ambassades à La Haye et dans les bureaux de pays, ainsi qu'avec les mécanismes de terrain des Nations Unies.

249. *Organisations de la société civile* : le Fonds a renforcé sa collaboration avec les organisations de la société civile en participant toute une semaine à la réunion annuelle entre la Cour et les organisations non-gouvernementales, ainsi qu'à des réunions préparatoires à la vingt-deuxième session et au cours de la session de l'Assemblée. Le Fonds a échangé avec les organisations de la société civile dans les pays de situation dans lesquels ses programmes sont mis en œuvre afin de renforcer ses collaborations dans le contexte d'actions conjointes au profit des victimes et pour l'intégrité du système judiciaire pénal international.

250. *Dialogues parlementaires* : en novembre, lors d'une réunion qui a eu lieu à La Haye, le Fonds a présenté un bilan de l'incidence des programmes bénéficiant des contributions de la Suède, l'un de ses principaux donateurs, à des hauts fonctionnaires de la Commission parlementaire des affaires étrangères.

251. *Communications* : le Fonds a recruté un conseiller principal en communication pour un poste à plein temps, financé par une contribution fléchée de l'Irlande dans le but d'élaborer des stratégies, des

approches, des outils et des méthodologies pour l'amélioration de ses capacités de communication. Une politique et une stratégie de communication ont été élaborées. En 2023, le Fonds a émis plus de 25 communiqués de presse, ainsi que des points d'actualités dans les deux langues officielles de la Cour, organisé des conférences de presse et des réunions d'information avec les médias dans les bureaux de pays, participé à des réunions avec des journalistes à La Haye, répondu aux questions des médias et continué à être présent sur les réseaux sociaux. Grâce à la présence d'un point focal dédié, le Fonds a renforcé sa collaboration et sa coordination avec la Section de l'information et de la sensibilisation du public du Greffe afin d'identifier des synergies, tout en tenant compte du fait que les besoins et les profils de communication de la Cour et du Fonds ne sont pas en totale adéquation.

Objectif stratégique 3 pour 2023-2025 : Systématisation des connaissances et partage d'expérience

252. *Évaluations indépendantes externes des programmes de réparations du Fonds* : en 2023, le Fonds a mandaté l'université d'Édimbourg pour mener à bien des évaluations indépendantes destinées à mesurer l'efficacité des programmes de réparation au profit des victimes dans les affaires *Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi*. Pour l'affaire *Katanga*, la dernière révision du rapport d'évaluation est en cours ; les entretiens avec les victimes sont terminés pour ce qui est de l'évaluation de la base de référence et les entretiens avec les parties prenantes se poursuivent dans l'affaire *Lubanga*. L'évaluation de la base de référence pour le programme dans l'affaire *Al Mahdi* s'est poursuivie. Tous les rapports définitifs sont attendus pour 2024.

253. *Pilotage de nouvelles méthodologies* : en 2023, le Fonds a lancé un projet pilote de photographie et de narratifs pour évaluer l'effectivité des programmes au travers d'histoires racontées et de photos prises par des bénéficiaires au sujet de leur parcours de guérison et des services qu'ils ont reçu dans le contexte des programmes. La méthode a été utilisée avec des bénéficiaires des programmes d'assistance en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire et l'analyse des données sera finalisée en 2024.

254. *Évaluation de la question du genre dans le cadre des programmes du Fonds* : un expert des questions de genre a été recruté en 2023 sur la base d'un mandat défini en collaboration avec la Suède. Son rôle est d'évaluer les stratégies, politiques, programmes, pratiques et capacités du Fonds en la matière. Les résultats de cette évaluation, qui se poursuivra tout au long de l'année 2024, permettront d'identifier les actions et les modifications à apporter aux programmes du Fonds afin d'inclure de façon intersectionnelle la question du genre.

255. *Évaluation de la sensibilité aux conflits des programmes du Fonds au Mali* : un expert a été recruté pour évaluer l'approche de la sensibilité aux conflits et le principe du « ne pas nuire » dans les programmes réparations et d'assistance de l'affaire *Al Mahdi* au Mali. En 2023, l'évaluation des interventions du Fonds s'est poursuivie, dans le but d'élaborer un plan d'action pour une approche qui permettent d'optimiser les effets positifs et de garantir que les activités ne causent aucun tort aux parties prenantes.

256. *Échanges avec les autorités nationales sur les initiatives de réparations* : en 2023, le Fonds a continué d'échanger avec le mécanisme national de réparations de la RDC afin de soutenir, par le biais du partage de connaissances, la création du Fonds national des réparations des victimes des violences sexuelles et autres crimes graves (FoNaReV). En mars, le Fonds a participé à une mission conjointe avec le Bureau du Procureur en Guinée aux fins de réaliser une analyse préliminaire de la façon pour le Fonds de soutenir les autorités dans leurs efforts de réparations dans des affaires dont sont saisies les juridictions nationales. Le dialogue avec ces autorités se poursuit.

257. *Experts en réparations au niveau international* : le Fonds a échangé avec le Rapporteur spécial aux Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice et de la réparation et a ensuite participé à une conférence d'experts sur le financement des réparations pour alimenter son rapport 2023 en la matière. Le Fonds a participé à des conférences universitaires et professionnelles consacrées aux réparations et aux droits des victimes, notamment celles organisées aux universités d'Utrecht, Leiden et Maastricht aux Pays-Bas ; l'université de Vienne en Autriche ; et au Sommet mondial pour l'Ukraine à Rzeszów, en Pologne ; ainsi qu'à plusieurs interventions à distance dans le cadre d'événements organisés par des organisations de la société civile dans les pays de situation. En novembre, le Fonds a participé à un atelier

conjoint avec la Section de la participation des victimes et des réparations et la Section de l'information et de la sensibilisation du public du Greffe pour consolider les enseignements tirés de la participation des victimes et de l'évaluation des programmes de réparations. Le Fonds a également participé à la table ronde du Bureau du Procureur tenant compte des traumatismes subis dans le cadre des activités d'enquête.

Objectif stratégique 4 pour 2023-2025 : Performance organisationnelle

258. *Gouvernance* : élu par l'Assemblée des États Parties en décembre 2022, le septième Conseil de direction du Fonds au profit des victimes a tenu huit réunions ordinaires en ligne et deux réunions ordinaires à La Haye en janvier et du 1^{er} au 5 décembre, en marge de la vingt-deuxième session de l'Assemblée. En janvier 2023, le Conseil de direction a finalisé le recrutement de la Directrice exécutive du Fonds, qui a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2023. Le Conseiller juridique du Fonds avait occupé ce poste par intérim jusqu'au 30 avril 2023. Lors de ses sessions, le Conseil de direction a approuvé les répartitions des contributions volontaires entre les programmes du Fonds, notamment les suppléments aux ordonnances des Chambres à l'encontre des personnes condamnées ; le Plan stratégique 2023-2025 ; le projet de budget 2024 pour les programmes et le budget du Secrétariat du Fonds (Grand Programme VI) ; et la première version de la politique de communication du Fonds. En décembre, il a organisé avec le Greffe, une retraite d'une journée pour passer en revue, pays par pays, les programmes du Fonds. La Directrice exécutive a fourni des rapports mensuels au Conseil. La Présidente du Conseil a assuré des réunions hebdomadaires avec la Directrice exécutive.

259. *Responsabilité financière* : le Commissaire aux comptes du Fonds et de la Cour a émis une opinion sans réserve sur les États financiers du Fonds pour l'exercice 2022. La recommandation du Commissaire aux comptes visant à ce que les partenaires de mise en œuvre fassent l'objet d'un audit interne a été prise en compte et finalisée. En 2023, trois nouvelles recommandations avaient été émises, ce qui porte à cinq le nombre de recommandations dans le processus de mise en œuvre. Dans ce contexte, le Fonds a engagé un dialogue avec le Commissaire aux comptes et le Comité d'audit sur une modification de sa politique comptable qui permettrait de considérer les décisions de répartitions des ressources financières prises par le Conseil de direction comme des provisions.

260. *Responsabilité au niveau des programmes* : le Fonds a passé en revue 100 rapports financiers et descriptifs émanant de ses partenaires de mise en œuvre. Le Fonds a soumis un total de 29 documents auprès des Chambres : 17 rapports périodiques aux Chambres sur la mise en œuvre des réparations et 12 dépôts de dossier à la requête des Chambres. Pour ce faire, le Fonds a analysé 148 observations relatives à cinq affaires.

261. *Responsabilité institutionnelle* : le Fonds a présenté son travail lors des réunions périodiques du Groupe de travail de La Haye et du Groupe de travail de New York. Quatorze rapports institutionnels, comprenant les rapports à l'Assemblée et au Comité et des rapports par donateur ont été produits décrivant en détail des activités du Fonds et les résultats des programmes.

262. *Recommandations du Groupe d'experts indépendants* : le Mécanisme d'examen a terminé l'évaluation de toutes les recommandations du Groupe d'experts indépendants concernant le Fonds en octobre 2023.

263. *Intégration et collaboration avec la Cour* : la Directrice exécutive du Fonds a tenu des réunions hebdomadaires avec le Greffier. Le Fonds a participé aux ateliers du Greffe sur les opérations de terrain et sur la représentation géographique et l'égalité des genres. Le Greffier, en tant que conseiller auprès du Conseil de direction, a participé à une journée entière d'ateliers d'examen des programmes du Fonds.

264. *Prévention, gestion et protection contre les fraudes* : en septembre 2023, le Fonds a commencé un examen interne aux fins de renforcer ses procédures existantes d'identification et de gestion des fraudes, de l'exploitation sexuelle, des abus et du harcèlement sexuels dans le cadre des projets mis en œuvre avec ses partenaires.

265. *Renforcement organisationnel et bien-être au travail* : en novembre, une retraite a eu lieu pour l'ensemble du personnel du Fonds avec le soutien de la Section des ressources humaines du Greffe et avec la participation de l'Unité de la santé au travail.

F. Grand Programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant (MCI)²²

266. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, le MCI a participé activement à diverses réunions notamment du Bureau de l'Assemblée et de ses groupes de travail. Les discussions ont porté essentiellement sur l'évaluation des recommandations de l'Examen par des experts indépendants (EEI) traitant du mandat opérationnel du MCI.

267. Le MCI a soutenu activement les travaux du Bureau et a été chargé par l'Assemblée de mettre en place une procédure permanente d'habilitation pour les fonctionnaires élus de la Cour, qui a été adoptée à la dernière session de l'Assemblée.

268. Le MCI a poursuivi son travail de collaboration avec la Cour afin de renforcer les cadres réglementaire et disciplinaire applicables aux enquêtes, en ayant des discussions sur une nouvelle politique de protection de la dénonciation et des lanceurs d'alerte prévue pour début 2024. Parallèlement, le MCI soutient activement le Greffe dans l'élaboration d'un programme de formation obligatoire sur le harcèlement, pour tout le personnel.

269. Le MCI a reçu 46 rapports d'éventuel comportement répréhensible.

- Parmi ceux-ci, 11 ont été clôturés pendant la phase d'admission car ils ne rentraient pas dans le cadre du mandat du MCI s'agissant de doubles allégations déjà évaluées ou en cours d'évaluation.
- Les 35 rapports restants ont conduit à des enquêtes traitées de la manière suivante :
 - 14 dossiers ont été clôturés à l'issue d'une évaluation préliminaire. Il a été déterminé dans ces dossiers que les allégations manquaient de crédibilité, de matérialité ou de vérifiabilité suffisantes pour justifier une enquête approfondie.
 - 10 dossiers ont donné lieu à une enquête approfondie ; trois sont terminées et 7 sont encore en cours.
 - 11 évaluations préliminaires sont en cours d'achèvement au moment de la rédaction du présent rapport.
- 10 enquêtes (comprenant 7 évaluations préliminaires et 3 enquêtes approfondies) ont été reportées de la dernière période d'établissement de rapports.

270. Le MCI a réalisé une évaluation du plan stratégique du BP pour la période 2019-2021. L'évaluation a pour objectif de répondre à trois questions essentielles : tout d'abord, quel était le niveau de clarté et de cohérence du plan stratégique du BP et de la procédure ; quelle a été l'efficacité de la mise en œuvre du plan stratégique du BP ; et enfin, dans quelle mesure le Bureau du Procureur a-t-il fait preuve d'efficacité et d'adaptabilité dans la mise en œuvre du plan stratégique du BP compte tenu de l'impact potentiel de la pandémie du COVID 19 et autres difficultés sur la mise en œuvre. L'évaluation a été effectuée et le rapport sera présenté au premier trimestre de 2024.

271. Le MCI a procédé à une évaluation sur cinq ans de ses recommandations d'évaluation et de leur mise en œuvre. L'analyse des changements mis en œuvre à la suite des recommandations d'évaluation comprenait également les changements connexes effectués dans le cadre de la mise en œuvre actuelle des recommandations de l'Examen par des experts indépendants. Les parties prenantes de l'évaluation ont généralement apprécié d'avoir l'occasion de réfléchir à l'avancement de la mise en œuvre.

272. En raison de son expertise, le MCI a assisté le Bureau pour élaborer une proposition de diligence raisonnable, en consultation avec la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge (ACN) pour les candidats aux élections 2023 des juges. La procédure de diligence raisonnable avait

²² Pour des informations détaillées sur les principales activités du MCI, se reporter au Rapport annuel du Chef du Mécanisme de contrôle indépendant [ICC-ASP-22-21-ENG.pdf \(icc-cpi.int\)](#)

pour but d'aider l'Assemblée à déterminer si les candidats remplissaient les conditions de haute considération morale requises au titre de l'article 36(3)(a) du Statut de Rome.

- Le 29 juin 2023, le MCI a communiqué à l'ACN des informations qu'il avait reçues et qui ne se rapportaient pas directement à la haute considération morale des candidats mais pouvaient concerner leurs qualifications ou leur expérience.
- Le 28 août 2023, le MCI a présenté son rapport final à la Présidence de l'Assemblée. À partir des informations reçues et examinées, le MCI n'a relevé aucune préoccupation concernant la haute considération morale des candidats ayant présenté leur candidature qui les empêcherait de remplir les conditions requises de l'article 36(3)(a) du Statut de Rome.

273. Le MCI a continué d'organiser des sessions d'information et de sensibilisation avec les nouveaux membres du personnel, les stagiaires et les professionnels invités. Une session spéciale d'information et de sensibilisation a également été organisée en mars 2023 au sujet de la mission d'évaluation du MCI et une autre au sujet des nouvelles instructions administratives concernant la fonction d'enquête du MCI.

G. Grand Programme VII-6 – Bureau de l'audit interne (OIA/ « Bureau »)

274. En 2023, conformément au Plan d'audit 2023 qui avait été validé par les Chefs d'organes par l'intermédiaire du Greffe, le Bureau:

- A réalisé cinq audits généraux et deux audits informatiques ; et il a entamé deux audits informatiques :
 - (1) Audit des conditions de détention et de traitement de toutes les personnes placées sous l'autorité de la Cour au Centre de détention, y compris des technologies installées (entamé en 2022 et achevé en 2023) ;
 - (2) Audit de la gestion du stockage des preuves matérielles et électroniques (entamé en 2022 et achevé en 2023) ;
 - (3) UVT : Unité d'aide aux victimes et aux témoins : Audit de l'exploitation et des atteintes sexuelles (entamé en 2022 et achevé en 2023) ;
 - (4) Audit de la gestion des fonds du programme de protection pour les victimes et les témoins ;
 - (5) Audit des contrôles administratifs et financiers au sein de la Direction des services judiciaires du Greffe ;
 - (6) Audit de la procédure de passation de marché du logiciel *RelativityOne* pour le Bureau du Procureur ;
 - (7) Audit des environnements informatiques externalisés ;
 - (8) Audit de la Procédure de gestion de la sauvegarde et de la restauration des systèmes (entamé en 2023 et devant s'achever en 2024) ;
 - (9) Audit de la protection contre les cyberattaques (la mission doit être réalisée par les auditeurs externes avec la collaboration du BAI. Le BAI a commencé sa participation en 2023 mais la mission a été reportée à 2024 par les auditeurs externes).
- A effectué un service de conseil et entamé deux autres services de conseil :
 - (1) Contrôles administratifs et financiers dans les bureaux de pays : examen de l'auto-évaluation réalisée, analyse d'échantillon et identification des domaines à améliorer ;
 - (2) Gestion des risques : identification et description des risques (entamé en 2023 et devant s'achever en 2024) ;

(3) Les enseignements à tirer de la mission transitoire du premier point de contact pour l'égalité des genres (entamé en 2023 et devant s'achever en 2024)

- A mis au point d'un plan d'audit pour 2024 fondé sur les risques, examiné et validé par les Chefs des organes par l'intermédiaire du Greffe.
- A géré et suivi l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne (environ 80 recommandations) ; organisé des réunions semestrielles avec les parties prenantes afin d'examiner l'état de la mise en œuvre ; examiné la documentation fournie comme preuve de la mise en œuvre, et préparé des rapports sur l'état de la mise en œuvre pour le Comité d'audit.
- A évalué la gestion des risques de la Cour et préparé un rapport pour le Comité d'audit.
- Le Directeur a assisté en tant qu'observateur aux réunions du Comité de gestion des risques.
- Le Directeur a eu plusieurs réunions avec les auditeurs externes et les représentants des États sur des sujets relatifs à l'audit ou au contrôle.
- A fourni sur demande, une expertise technique ad hoc aux responsables opérationnels de la Cour.
- A contribué au déroulement de deux sessions du Comité d'audit via une participation active et a préparé des rapports destinés à leur information.
- A assisté aux sessions du Groupe de travail de La Haye (HWG) sur le contrôle de la gestion du budget et, à leur demande, a fourni les informations pertinentes aux membres du Groupe de travail de La Haye.
- A fourni des informations et de la documentation aux auditeurs externes (Commission d'audit et d'inspection de Corée - CAI) lors de diverses réunions.
- A réalisé plusieurs activités en matière d'assurance et d'amélioration de la qualité conformément au Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité du BAI.
- A préparé la documentation préalable à l'évaluation pour l'évaluation externe du BAI qui se tiendra en février 2024, conformément aux normes professionnelles de l'Institut des auditeurs internes.

III. Questions transversales

275. Les informations concernant la réalisation des hypothèses de la Cour pour la période 2018-2023 figurent à l'Annexe VII.

Transferts de fonds

276. Il y a eu trois transferts de fonds d'un montant supérieur à 200 000 € en 2023.

277. Un montant de 221.628,00€ a été transféré du personnel temporaire aux entrepreneurs individuels au sein de la Section de l'administration judiciaire pour couvrir les contrats de services spéciaux.

278. Un montant de 310.642,60 € a été transféré du personnel temporaire aux dépenses de personnel au sein de la Section des services linguistiques pour couvrir la gestion des salaires du mois d'août.

279. Un montant de 300.000,00€ a été transféré des voyages, services contractuels et consultants au sein de la Section de l'administration judiciaire, et des frais généraux de fonctionnement au sein de la Section d'aide aux victimes et aux témoins au conseil pour la défense au sein de la Section d'appui aux conseils pour couvrir la provision pour les charges professionnelles.

Plan stratégique et gestion des risques

280. Le 14 juin 2023, le Plan stratégique du Greffe pour la période 2023-2025 a été lancé officiellement, en même temps que les Plans stratégiques pour la CPI, le BP et le Fonds au profit des victimes (FPV). À l'issue d'intenses efforts de planification et d'une coordination institutionnelle entre les organes et le FPV

en 2022, ces quatre plans stratégiques ont été élaborés et adoptés en même temps pour un cycle de trois ans, étayant ainsi l'engagement en faveur du principe de Cour unique.

281. Le Plan stratégique du Greffe pour 2023-2025 met à profit les réalisations du précédent plan du Greffe tout en incorporant complètement trois développements essentiels : les recommandations de l'Examen par les experts indépendants que le Greffe s'est engagé pleinement à mettre en œuvre dans les secteurs identifiés pour être améliorés ; l'augmentation importante de la charge de travail judiciaire ; et l'ouverture de nouvelles enquêtes du BP qui nécessitent le soutien du Greffe.

282. Pour assurer le suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre par rapport aux objectifs stratégiques et la communication systématique à la Direction, le suivi du Plan stratégique du Greffe a été renforcé au cours de 2023. Le Greffe continuera aussi, dans la mesure du possible, d'utiliser les opportunités d'évaluation afin que les enseignements à tirer et les meilleures pratiques soient évalués de manière objective et pleinement institutionnalisés.

283. Lors de la préparation des plans stratégiques pour la période 2023-2025, un groupe de travail comprenant les membres du Comité de gestion des risques (CGR) a été établi afin d'assurer l'harmonisation des plans stratégiques avec la gestion des risques et les questions budgétaires. Le groupe de travail a examiné les risques stratégiques existants et les initiatives d'atténuation des risques en garantissant de ce fait cette harmonisation.

284. À la suite du lancement officiel des plans stratégiques de la Cour pour la période 2023-2025, le CGR a organisé une série d'ateliers pour former les gestionnaires à l'élaboration des registres des risques de leur section/bureau au niveau opérationnel, en tenant compte des objectifs stratégiques inclus dans les plans stratégiques. À l'issue de cet exercice, le CGR examinera les registres de risques consolidés et les regroupera comme il conviendra ce qui constituera la base du nouveau registre des risques stratégiques de la Cour. Le registre des risques actualisé de la Cour sera présenté au Conseil de coordination (CoCo) pour examen et adoption.

285. En outre, eu égard à l'incident de cybersécurité détecté par la Cour en septembre 2023, le CGR a réexaminé le registre des risques stratégiques actuels et ré-évalué le risque de cyberattaque. L'équipe de gestion de crise (EGC) mobilisée immédiatement après l'incident, a identifié plusieurs groupes de risques relatifs à l'incident. Ces risques ont été examinés à l'occasion de l'élaboration du nouveau registre des risques stratégiques de la Cour.

286. Au cours de l'année 2023, la Cour a poursuivi ses initiatives en matière de sensibilisation comme la publication d'une lettre d'information sur la gestion des risques et l'actualisation du site intranet dédié au moyen de nouvelles informations sur la gestion des risques.

287. Suivant la pratique, en 2023 il a été rendu compte au Comité d'audit des travaux effectués par la Cour au sujet de la gestion des risques.

Mesures d'efficience

288. L'un des principaux objectifs stratégiques de la Cour reste la promotion d'une culture d'amélioration permanente afin d'impliquer le personnel dans l'identification et la mise en œuvre d'économies et d'efficacités. En conséquence, comme indiqué dans le projet de budget de l'année dernière²³ et constaté par l'Assemblée,²⁴ il devient de plus en plus difficile de faire la différence entre les initiatives en matière « d'économies et d'efficacités » à présenter comme des efforts exceptionnels dans l'annexe du projet de budget et les bonnes pratiques de gestion structurelle aboutissant à des améliorations à long terme pour la Cour. Cependant, cette année, les efforts ont été affectés par la variation de grande ampleur de la charge de travail dans différentes situations et affaires dont la Cour est saisie. La Cour suit attentivement tous les développements judiciaires et des enquêtes pour être en mesure de tirer parti de sa

²³ ICC-ASP/20/10, par. 36.

²⁴ *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, vingtième session, La Haye, 6-11 décembre 2021* (ICC-ASP/20/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/19/Rés.1, par. K.6.

flexibilité interne pour réorienter si possible des ressources ou en supprimer et annuler d'autres lorsqu'elles ne sont plus nécessaires et que le redéploiement n'est pas une option.

289. Alors que des informations détaillées sur chaque initiative sont présentées à l'Annexe XVI du projet de budget programme 2023,²⁵ lorsque cela présente un intérêt, les initiatives sont également décrites dans les exposés budgétaires spécifiques, illustrant ainsi les efforts déployés dans l'ensemble de la Cour pour ne demander des ressources qu'après avoir étudié toutes les autres options. La Cour a réalisé des économies et des gains d'efficacité dans l'ensemble de l'Organisation, d'un montant de 2.212.700 euros (1,4 pour cent). Le calcul est fait de la manière suivante : (1) en prenant la somme totale des réductions de 2023 de la base de référence et les dépenses de 2022 évitées en raison des économies et efficacités, et (2) en divisant cette somme par le budget programme de 2022 (à l'exclusion du prêt de l'État hôte). Au total, la réduction par la Cour de la base de référence, y compris les économies (0,6 million d'euros) indiquées précédemment mais en tenant compte également des dépenses non récurrentes (0,4 million d'euros) et des réductions supplémentaires de dépenses (0,6 million d'euros), s'élève à 1.537.500 euros.

IV. Exécution du budget 2023

1. Aperçu général de l'exécution du budget de la Cour

290. Le taux d'exécution réel du budget-programme de la Cour est de 99,3 pour cent, soit un total de 172 millions d'euros, y compris les intérêts et le remboursement du capital pour les locaux, d'un montant de 3,59 millions d'euros, par rapport au budget approuvé de 173,23 millions d'euros. Ce taux d'exécution est égal au taux d'exécution de 2022 de 99,3 pour cent.

291. En 2023, la Cour a identifié et, si nécessaire, réaffecté des ressources pour absorber des dépenses hors personnel supplémentaires ne figurant pas dans le budget ordinaire, en particulier : l'impact de l'attaque de cybersécurité en octobre, les besoins de protection rapprochée, les développements judiciaires, le plus grand nombre de missions du BP, la réorganisation d'un espace supplémentaire de bureaux, l'accroissement des besoins de soutien dans les équipes unifiées et sur le terrain, des activités en matière logistique et de gestion des témoins dans les pays de situation, des dépenses imprévues de conseils, les dépenses relatives au 25^e anniversaire du Statut de Rome et l'augmentation des dépenses de services pour la session de l'Assemblée à New York.

292. Il est fait état et rendu compte des incidences financières des décisions judiciaires concernant des développements imprévus, dans le cadre des demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus (FCI).

293. La Cour a soumis au Comité une demande de prélèvement potentiel sur le Fonds en cas d'imprévus (FCI) en attendant l'utilisation intégrale du budget-programme de la Cour d'un montant total initial de 2,26 millions d'euros pour faire face à des dépenses inévitables liées à la situation en Ukraine qui n'avaient pas pu être estimées précisément au moment de l'adoption du budget. En fin d'exercice, le taux d'exécution des demandes de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus était de 85,9 pour cent soit un total de 1,94 million d'euros. Le détail des demandes de prélèvement sur le FCI figure au point 4 ci-après. Exécution du budget pour les demandes de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus

294. Lorsque l'on ajoute les dépenses liées aux prélèvements sur le FCI à celles du budget approuvé, les dépenses totales s'élèvent alors à 173,96 millions d'euros ce qui représente un taux d'exécution de 100,4 pour cent pour le budget approuvé de 173,23 millions d'euros ce qui entraînera la nécessité d'effectuer des prélèvements sur le FCI pour un montant de 0,7 million d'euros. Sur une base consolidée, la Cour a exécuté le budget au taux de 99,1 pour cent soit 173,96 millions d'euros par rapport au montant du budget global de 175,5 millions d'euros y compris le total des demandes de prélèvements sur le FCI de 2,26 millions d'euros et 173,23 millions d'euros de contributions mises en recouvrement.

295. La Cour prévoit d'absorber 1,2 million d'euros sur le total de 1,9 million d'euros de dépenses engagées au titre de la demande de prélèvement sur le FCI en 2023, dans le cadre de l'enveloppe approuvée

²⁵ICC-ASP/21/10, Annexe XVI.

pour son budget-programme et les dépenses restantes de 0,7 million d'euros seront couvertes par une demande de prélèvement sur le FCI, sous réserve de la clôture des états financiers et de la certification de l'audit externe. De ce fait, le solde du FCI diminuera en passant de 2,2 millions d'euros à 1,5 million d'euros.

2. Exécution du budget-programme

296. Le tableau 2 ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget-programme par Grand programme et programme. Selon la demande de l'Assemblée, les détails de l'exécution du budget-programme par poste budgétaire de chaque Grand programme, programme et sous-programme sont présentés à l'Annexe XVI.

Tableau 2 : Exécution du budget en 2023 par Grand programme et programme
(montants en milliers d'euros)

<i>Grand Programme / Programme</i>	<i>Budget approuvé 2023 [1]</i>	<i>Dépense réelle 2023 [2]</i>	<i>Écart [3]=[1]-[2]</i>	<i>Taux d'exécution en % [4]=[2]/[1]*100</i>
<i>Grand Programme I Branche judiciaire</i>	14.352.7	13.635.5	717.2	95,0
Présidence	1.469.3	1.550.7	(81.4)	105,5
Chambres	12.883.4	12.084.8	798.6	93,8
<i>Grand Programme II Bureau du Procureur</i>	54.676.1	54.446.3	229.8	99,6
Programme A - Procureur	6.386.3	7.512.8	(1.126.5)	117,6
Programme B1 – Procureur adjoint	17.028.9	17.174.4	(145.5)	100,9
Programme B2 - Procureur adjoint	13.314.8	12.968.9	345.9	97,4
Programme C – Services intégrés	17.946.1	16.790.2	1.155.9	93,6
<i>Grand Programme III Greffe</i>	89.574.0	89.276.3	297.7	99,7
Bureau du Greffier	2.152.5	2.820.7	(668.2)	131,0
Division des services de gestion (DSG)	20.632.0	21.776.2	(1.144.2)	105,5
Division des services judiciaires (DSJ)	42.819.0	42.144.2	674.8	98,4
Division des opérations extérieures (DOE)	23.970.5	22.535.2	1.435.3	94,0
<i>Grand Programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</i>	2.798.5	2.883.5	(85.0)	103,0
<i>Grand Programme V Locaux</i>	2.537.0	2.530.8	6.2	99,8
<i>Grand Programme VI Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	3.889.1	3.864.8	24.3	99,4
<i>Grand Programme VII-5 Mécanisme de contrôle indépendant</i>	987.0	940.6	46.4	95,3
<i>Grand Programme VII-6 Bureau de l'audit interne</i>	834.8	854.8	(20.0)	102,4
Sous-total	169.649.2	168.432.6	1.216.6	99,3
<i>Grand Programme VII-2 Prêt de l'État hôte</i>	3.585.1	3.585.1	(0.0)	100,0
CPI	173.234.3	172.017.7	1.216.6	99,3

297. Le taux d'exécution de la Branche judiciaire s'élève à 95 pour cent, soit 13,64 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 14,35 millions d'euros ce qui représente une baisse de 4 points de pourcentage par rapport au taux d'exécution de 99 pour cent de l'année précédente. Le taux d'exécution plus élevé des dépenses pour les juges est imputable aux augmentations de l'indemnité de poste à La Haye à compter du 1^{er} février 2023. La baisse du taux d'exécution des dépenses de personnel tant pour les postes permanents que les postes de travail temporaire est liée essentiellement à un mouvement interne de personnel pour répondre à la nécessité de pourvoir les postes vacants actuels ce qui entraîne une vacance lorsqu'un poste vacant est pourvu, à la cessation de fonction ainsi qu'à un certain nombre de membres du personnel de la catégorie des administrateurs prenant un congé spécial. Alors que les taux d'exécution des budgets pour les voyages et la formation ont été légèrement dépassés avec 103,4 pour cent soit 77.800 euros et 113,5 pour cent soit 31.600 euros respectivement, cette insuffisance a été compensée principalement par une sous-exécution dans d'autres lignes budgétaires hors personnel et notamment s'agissant de la représentation et du conseil.

298. Le Bureau du Procureur a exécuté 99,6 pour cent de son budget approuvé soit une augmentation de 0,2 point de pourcentage par rapport au taux d'exécution de l'année précédente de 99,4 pour cent. Les dépenses réelles correspondantes s'élevaient à 54,45 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 54,68 millions d'euros. Des augmentations dans le Régime commun du personnel des Nations Unies ont eu une incidence sur l'exécution du budget du personnel ce qui s'est traduit par un dépassement des dépenses de personnel, en particulier pour les postes permanents. Le Bureau n'a reçu aucun fonds supplémentaire pour les dépenses hors personnel dans le budget-programme approuvé pour 2023 en dépit de l'accroissement du niveau d'activité. Afin de maximiser l'impact de ses opérations tout en minimisant les conséquences du manque de fonds sur l'avancement de ses activités d'enquêtes et de poursuites, le Bureau a dû redéfinir la priorité de ses activités. Les diverses mesures mises en œuvre pour dégager des fonds supplémentaires pour ses opérations et gérer la forte demande pour les fonds approuvés disponibles impliquaient de différer le

recrutement très nécessaire de personnel. Les retards des entrées en fonction planifiées ont à leur tour repoussé certaines des dates planifiées d'entrée en fonction au quatrième trimestre de l'année ce qui a diminué l'appel de certaines offres auprès de certains candidats et un plus petit nombre d'entre eux que prévu a de ce fait été intégré. En ce qui concerne les dépenses hors personnel et les voyages en particulier, le BP a effectué un grand nombre de missions en 2023, engageant et décaissant 127,5 pour cent des crédits du budget de voyages. L'accroissement du nombre de missions a eu également une incidence directe sur d'autres lignes budgétaires associées comme les frais généraux de fonctionnement (qui couvrent les dépenses relatives aux témoins et la location de locaux sur le terrain) et des services contractuels (essentiellement la sous-traitance des services linguistiques à l'appui de la transcription et de la traduction des dépositions et des preuves). Le plus grand nombre de missions a concerné les situations en Ukraine, au Soudan, en Libye et au Myanmar/Bangladesh. Le budget des consultants a été dépassé avec un taux de 384,4 pour cent car le Bureau a besoin d'expertise pour les examens médicaux-légaux et la collecte des éléments de preuve médicaux-légaux, des conseils sur la situation politique et sécuritaire, des avis d'expert sur les opérations secrètes et d'autres expertises en général, et sur les questions de politique et d'administration. Il convient de mentionner que les fonds approuvés pour l'ensemble de l'année étaient très limités (50.000 euros seulement). Le dépassement des dépenses hors personnel a été couvert par la sous-utilisation des crédits au titre du personnel temporaire (par exemple, la gestion des recrutements retardés ou annulés). Le Bureau a recherché également le soutien de consultants non rémunérés si possible et si les circonstances le permettent. Les services de consultants fournis par des experts non rémunérés n'ont eu aucune incidence financière sur le budget des consultants. Enfin, les dépenses imprévues pour les mesures de sécurité supplémentaires en lien avec le niveau élevé de menace dans la situation en Ukraine ont été recensées et incluses dans la demande de prélèvement sur le FCI. Le taux d'exécution du FCI a été de 66 pour cent. Les dépenses recensées au titre du FCI ont pu finalement être incluses dans le budget ordinaire. Avec l'inclusion des dépenses au titre des prélèvements sur le FCI, le taux d'exécution global pour le budget approuvé pour 2023 est exactement de 100 pour cent, soit 54,6 millions d'euros.

299. Le taux d'exécution du budget du Greffe est de 99,7 pour cent ce qui représente 89,28 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 89,6 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 0,1 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'année précédente de 99,6 pour cent. Pour la bonne gestion de son enveloppe budgétaire, le Greffe a surveillé en permanence ses fonds approuvés et maîtrisé les augmentations en relation avec le RCNU outre les autres dépenses imprévues. Dans l'ensemble, le taux d'exécution des dépenses de personnel du Greffe y compris d'autres frais de personnel, a été de 98 pour cent avec un taux élevé d'exécution pour les postes permanents (102,85 pour cent) imputable aux augmentations au titre du RCNU. L'exécution a fait l'objet d'un suivi permanent tout au long de l'année afin de permettre la réaffectation des fonds à des dépenses hors personnel pour faire face aux besoins les plus urgents, en particulier la réponse au cyberincident en septembre qui s'est élevée à 762.100 euros. Ce transfert de ressources a touché principalement la ligne budgétaire des consultants avec une dépense totale de 0,98 million d'euros soit 182,1 pour cent du montant approuvé de 0,53 million d'euros. En conséquence de cet exercice d'équilibrage minutieux ainsi que de retards dans les procédures judiciaires échappant au contrôle de la Cour, d'autres frais de personnel (personnel temporaire pour les réunions, personnel temporaire et entrepreneurs individuels) ont un taux d'exécution relativement faible. Dans le budget hors personnel, on trouve d'autres dépenses comme les honoraires relatives à l'aide judiciaire, la location de cellules de détention, le coût élevé de l'infrastructure dans les pays de situation qui sont sous le coup d'une menace élevée en matière de sûreté et sécurité ainsi que les effets de l'inflation sur l'entretien des locaux et les contrats pour les services collectifs. De ce fait, à fin décembre, le taux d'exécution global du budget hors personnel est de 103,7 pour cent soit 26,86 millions d'euros ce qui se situe 18,1 pour cent au-dessus du taux d'exécution de l'année précédente de 85,6 pour cent soit 21,10 millions d'euros.

300. Le Greffe a continué d'apporter son soutien aux activités de la Cour en matière judiciaire, de poursuites, d'enquêtes et de réparations comprenant notamment trois procès et procédures d'appel et de réparations, des enquêtes actives, la gestion de 20 équipes d'aide judiciaire (11 pour la défense et 9 pour les victimes), la protection des témoins ainsi que d'autres activités de soutien administratif et opérationnel au siège et dans les bureaux de pays. À cette fin, des ressources ont été recensées au moyen d'exercices de

reprogrammation et d'établissement de priorités à différents moments de l'année et mises à la disposition des activités prioritaires. Outre les exercices de reprogrammation, l'exécution des dépenses hors personnel et des dépenses de personnel a fait l'objet d'un examen et d'un contrôle continu. À l'issue d'une évaluation attentive des ressources nécessaires pour des activités imprévues en 2023, le Greffe a soumis une demande de prélèvement sur le FCI pour faire face à des dépenses inévitables liées à la situation en Ukraine. Tout au long de l'année, le Greffe a géré attentivement ses ressources financières pour tenir compte de dépenses imprévues (comme par exemple les dépenses provoquées par la cyberattaque susmentionnée) et pour absorber autant que possible les dépenses supplémentaires comprises dans la demande de prélèvement sur le FCI. En incluant les dépenses relatives au prélèvement sur le FCI de 1.739.000 euros, le taux d'exécution du Greffe en 2023 a été de 101,6 pour cent avec un dépassement de 1,4 million d'euros.

301. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (SAEP) a exécuté son budget à hauteur de 103 pour cent soit 2,88 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 2,8 millions d'euros ce qui représente une augmentation de 10,3 points de pourcentage par rapport au taux d'exécution de 2022 de 92,7 pour cent. En 2023, le dépassement résulte en particulier des changements intervenus dans le RCNU avec une incidence financière importante pour les postes permanents ainsi que de dépenses supplémentaires comme la Table ronde des juges, l'organisation de trois événements²⁶ pour la commémoration du 25^e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome et les premières tables rondes publiques en personne pour 13 candidats judiciaires.²⁷ Les dépenses pour ces événements y compris les frais d'interprétation, n'étaient pas prévues dans le budget de 2023 pour le Grand programme IV et ont été financées grâce aux économies réalisées sur le budget du Secrétariat. Il faut ajouter aux dépenses non budgétées : un juriste (P-3) au titre de l'ATC pour une période de 12 mois, un excès de dépenses pour les voyages des membres du Comité du budget et des finances au-delà de ce qui avait été approuvé par l'Assemblée dans le budget 2023, ainsi que des augmentations de prix pour les services aux réunions au siège des Nations Unies pour le Groupe de travail de New York ainsi que la fourniture d'interprétation simultanée pour les réunions du Bureau virtuel,²⁸ sur la Coopération et le Mécanisme de contrôle.²⁹ En 2023, le Secrétariat a organisé les voyages du Président de l'Assemblée, des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures aux postes de juges, du Comité du budget et des finances et du Comité d'audit.

302. Le budget de 2,54 millions d'euros pour les locaux a été totalement utilisé pour couvrir les dépenses nécessaires de maintenance préventive et corrective, les dépenses correspondant aux services structurels et opérationnels pour le fonctionnement quotidien du bâtiment ainsi que les remplacements d'immobilisations strictement nécessaires, à savoir essentiellement des éléments défectueux ou des pannes de système. Les trois catégories de dépenses couvrent l'usure des locaux au cours des cinq dernières années. Il y a eu un léger dépassement des frais généraux de fonctionnement qui a été couvert par le budget des missions de consultants.

303. En 2023, le Fonds au profit des victimes (FPV) a exécuté son budget à hauteur de 99,4 pour cent, soit 3,86 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 3,89 millions d'euros pour le Grand programme VI (Secrétariat du FPV). En 2023, le FPV a mis en œuvre des programmes de réparations et autres programmes au bénéfice des victimes, d'une valeur totale de près de 8 millions d'euros, financés par des contributions volontaires. Malgré des difficultés opérationnelles de mise en œuvre découlant de la situation sécuritaire sur le terrain, le FPV a réalisé la mise en œuvre des réparations ordonnées par la Cour dans l'affaire *Katanga* et a poursuivi la mise en œuvre de deux autres programmes (affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*) ; et un programme initial approuvé judiciairement dans une quatrième affaire (*Ntaganda*), dans l'attente de la décision finale de la Chambre de première instance concernant les réparations. La responsabilité totale déterminée par les Chambres pour ce qui est des personnes condamnées dans les trois procédures en réparations en cours de mise en œuvre (*Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi*) est approximativement de 12,8 millions d'euros. Le FPV a également continué de mettre en œuvre d'autres programmes ou de lancer de nouveaux programmes au

²⁶ À La Haye, New York et Syracuse.

²⁷ Qui se sont tenues au siège des Nations Unies en novembre 2024.

²⁸ Le Bureau a l'interprétation en anglais, français et espagnol.

²⁹ Les réunions du Groupe de travail de La Haye sur la coopération et les réunions du Mécanisme d'examen ont l'interprétation en anglais et en français.

bénéfice de victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour dans sept situations, bien que l'allocation des fonds pour les programmes soit restée au même niveau que l'année précédente ou ait été réduite : République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Mali, Ouganda, Géorgie et Kenya. En 2023, plus de 23.000 personnes ont bénéficié directement des sept programmes. Tout au long de l'année 2023, le FPV a également amplifié son engagement avec les acteurs extérieurs en vue de d'intensifier la responsabilité et de renforcer les partenariats pour réparer le préjudice que les victimes ont subi en raison des crimes visés par le Statut de Rome.

304. Dans le cadre du Grand programme VII-2, Prêt de l'État hôte, conformément au contrat du prêt de l'État hôte, le remboursement du capital et des intérêts pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 a été intégralement payé en février 2023.

305. Le Mécanisme de contrôle indépendant (MCI) a exécuté son budget à hauteur de 95,3 pour cent, soit 0,94 million d'euros par rapport au budget approuvé de 0,98 million d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 3,2 points de pourcentage par rapport au taux d'exécution de 92,1 pour cent en 2022. Cette sous-exécution est imputable au départ d'un membre du personnel en août 2023 et au retard dans le recrutement d'un(e) remplaçant(e). Le dépassement du budget voyages est lié à la nécessité de mener des enquêtes dans des bureaux de pays ce qui n'était pas prévisible ainsi qu'à l'augmentation imprévue des dépenses de traduction et de transcription. Le MCI s'est abstenu d'utiliser complètement son budget des missions de conseil en 2023 afin d'éviter le dépassement des dépenses hors personnel.

306. Le BAI (Bureau de l'audit interne) a exécuté 102,4 pour cent de son budget, soit 0,85 million d'euros par rapport au budget approuvé de 0,83 million d'euros ce qui représente une augmentation de 1,5 point de pourcentage par rapport au taux d'exécution de 100,9 pour cent en 2022. Le dépassement concerne les dépenses de personnel avec un taux d'exécution de 102,7 pour cent en raison des augmentations au titre du RCNU. Il a fallu surveiller attentivement les ressources hors personnel au cours de l'année pour s'assurer que le dépassement prévu des dépenses de personnel ainsi que les dépenses nécessaires de services de conseil puissent être absorbés dans ce Grand programme en 2023. En chiffres réels, le dépassement, qui s'élève à 20.000 euros, sera couvert par des transferts d'un autre Grand programme à la clôture des comptes. Le BAI a dû faire appel à des services de conseil externes pour effectuer un examen externe de l'activité d'audit et s'assurer que la fonction d'audit interne est conforme aux exigences de l'Institut des auditeurs internes. Le BAI n'a pas été en mesure de visiter deux bureaux de pays comme prévu initialement car le vol pour Bangui a été annulé et il n'y avait pas d'autre option viable. C'est la raison pour laquelle le BAI n'a pas pu utiliser la totalité du budget de 10.400 euros approuvé pour les voyages.

307. Le tableau 3 ci-dessous présente un récapitulatif de l'exécution du budget de la Cour par poste de dépense.

Tableau 3 : Exécution du budget en 2023 par poste de dépense (montants en milliers d'euros)

	Budget approuvé 2023	Dépense réelle 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
ICC	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	5.662.2	5.633.1	29.1	99,5
Total partiel pour les juges	5.662.2	5.633.1	29.1	99,5
Total partiel pour le personnel	101.485.3	103.916.5	(2.431.2)	102,4
Personnel temporaire	26.167.8	20.508.9	5.658.9	78,4
Entrepreneurs individuels	730.6	1.258.5	(527.9)	172,3
Personnel temporaire pour les réunions	1.644.0	682.2	961.8	41,5
Heures supplémentaires	354.7	554.4	(199.7)	156,3
Total partiel dépenses de personnel	130.382.4	126.920.5	3.461.9	97,3
Voyages	4.432.4	4.626.8	(194.4)	104,4
Représentation	33.0	18.3	14.7	55,5
Services contractuels	3.031.9	3.991.9	(960.0)	131,7
Formation	637.9	539.0	98.9	84,5

Consultants	712.3	1.222.6	(510.3)	171,6
Conseil pour la défense	4.722.9	5.476.5	(753.6)	116,0
Conseil pour les victimes	2.218.0	1.820.8	397.2	82,1
Frais généraux de fonctionnement	15.814.4	15.687.3	127.1	99,2
Fournitures et accessoires	1.043.2	1.016.3	26.9	97,4
Mobilier et équipement	958.6	1.479.6	(521.0)	154,4
Total partiel hors personnel	33.604.6	35.878.9	(2.274.3)	106,8
Total	169.649.2	168.432.6	1.216.6	99,3
Prêt de l'État hôte	3.585.1	3.585.1	(0.0)	100,0
Total incluant le prêt de l'État hôte	173.234.3	172.017.7	1.216.6	99,3

308. Le budget du salaire des juges a été exécuté à hauteur de 99,5 pour cent soit 5,63 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 5,66 millions d'euros à comparer avec le taux de 103,7 pour cent soit 5,26 millions d'euros en 2022.

309. Le taux d'exécution général pour le personnel et autres dépenses de personnel est de 97,3 pour cent ce qui représente une baisse de 5,3 pour cent par rapport aux 102,6 pour cent de 2022. Comme indiqué dans le rapport de 2022 sur l'exécution du budget,³⁰ la Cour a dû mettre en œuvre une série de mesures en raison d'une augmentation inattendue des dépenses au titre du RCNU, et notamment de la reprogrammation des activités de recrutement. Outre le retard apparu en 2022 en matière de recrutement, la Cour a dû également réaffecter des dépenses de personnel compte tenu de risques imprévus en matière de sécurité et qui ont été couverts essentiellement au titre des dépenses hors personnel. La mise en œuvre de ces mesures a eu une incidence sur le taux d'exécution des dépenses de personnel de la Cour en 2023.

310. Est inclus dans les dépenses de personnel un montant de 5,52 millions d'euros pour les contrats d'assistance temporaire de courte durée (ATC),³¹ et l'on observe une augmentation de 3,35 millions d'euros par rapport aux dépenses de 2022.³² Le recours aux contrats d'ATC a permis à la Cour d'apporter une solution provisoire pour pourvoir des postes vacants en cas de besoin opérationnel urgent pendant la période d'achèvement d'une procédure normale de recrutement et en outre, de répondre à la demande lors de besoins imprévisibles de ressources opérationnelles. Les dépenses d'ATC représentent 4,4 pour cent des dépenses actuelles au titre des frais de personnel par rapport à 2,9 pour cent pour la même période en 2022.

311. Le taux d'exécution des dépenses de personnel de la Cour pour les postes permanents est de 102,4 pour cent, soit 103,92 millions par rapport au budget approuvé de 101,49 millions. Le taux d'exécution en 2023 était inférieur de 4,8 pour cent au taux de 107,2 pour cent de 2022 soit 97,57 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 91,01 millions d'euros. En février 2023, il y a eu une augmentation des dépenses de personnel imputable à une augmentation de 6,3 pour cent de l'indemnité de poste au niveau des administrateurs dont le lieu d'affectation est La Haye, et en juillet, une augmentation de salaire de 4,6 pour cent prenant effet à compter de mars 2023 pour le personnel des services généraux. Ces augmentations non budgétées ont eu une incidence sur les dépenses de la Cour pour les postes permanents et ont entraîné un dépassement dans la plupart des Grands programmes à savoir le BP (103,5 pour cent), le Greffe (102,8 pour cent), le SAEP (104,9 pour cent), SFPV (104,1 pour cent) et le BAI (105,5 pour cent) avec des pourcentages de postes vacants de 19,8 pour cent, 13,1 pour cent, 20 pour cent, zéro pour cent, et zéro pour cent, respectivement.

312. Le taux d'exécution du budget des postes temporaires y compris le coût des entrepreneurs individuels est de 80,9 pour cent, soit 21,8 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 26,90 millions d'euros. Comparée au taux d'exécution de 81,1 pour cent en 2022 soit 17,70 millions d'euros, cette ligne budgétaire fait apparaître une baisse de 0,2 pour cent. Ce faible taux d'exécution est la

³⁰ ICC-ASP/22/17, par. 414

³¹ Les dépenses d'ATC en 2023 ont été financées par les postes permanents pour 2,20 millions d'euros et par le personnel temporaire pour 3,32 millions d'euros.

³² Les dépenses d'ATC en 2022 ont été financées par les postes permanents pour 1,66 million d'euros et par le personnel temporaire pour 1,69 million d'euros.

conséquence du recrutement différé et de la redéfinition de l'ordre de priorité des activités permettant de financer le dépassement du taux d'exécution des frais de personnel pour les postes permanents et les heures supplémentaires.

313. Pour le personnel temporaire pour les réunions, le taux d'exécution est de 41,5 pour cent, soit 0,68 million d'euros par rapport au budget approuvé de 1,64 million d'euros. Par contre, en 2022 le taux d'exécution était de 181,3 pour cent soit 1,62 million d'euros par rapport au budget approuvé de 0,89 million d'euros. Cette sous-utilisation du budget est liée directement à l'annulation de jours d'audience initialement budgétés à partir des hypothèses de 2023, en raison de l'état des témoins et de la santé des parties et des participants aux procédures ce qui s'est traduit par une diminution importante du besoin d'interprètes freelance.

314. Le taux d'exécution du budget des heures supplémentaires est de 156,3 pour cent soit 0,55 million d'euros par rapport au budget approuvé de 0,35 million d'euros. Ce taux d'exécution fait apparaître une augmentation de 92,9 pour cent par rapport aux 63,4 pour cent en 2022. Les postes budgétaires les plus touchés par ces dépenses ont été la Section de la sécurité et de la sûreté (SSS) qui a connu un accroissement des besoins d'heures supplémentaires au cours du second semestre de 2023 et la Section des Services généraux, en particulier aux premier et dernier trimestres de l'année en raison d'un besoin accru de sécurité des principaux responsables de la Cour suite à la délivrance de deux mandats d'arrêt ce qui exigeait la présence d'un plus grand nombre de chauffeurs pour transporter les fonctionnaires élus au Siège. Il y a lieu de noter que le Greffe continue préventivement de mettre en œuvre des solutions flexibles en ce qui concerne la fourniture de services de sécurité moins coûteux et plus efficaces avec notamment une nouvelle approche du planning de travail pour les agents de sécurité ce qui permet de réduire ses effectifs tout en ayant recours à un plus grand nombre d'heures supplémentaires. Le taux d'exécution élevé du budget des heures supplémentaires pour les services de sécurité est la conséquence directe d'une nouvelle approche mise en œuvre par la SSS qui lui permet de fournir le même niveau de services mais avec moins de personnel à temps plein, comme l'atteste le projet de budget-programme de la Cour pour 2024 qui comprenait la suppression de dix postes d'agents de sécurité.³³

315. Le taux d'exécution pour le budget des voyages est de 104,4 pour cent soit 4,63 millions d'euros par rapport à 4,43 millions d'euros en 2023 ce qui correspond à une augmentation de 30,3 pour cent par rapport au taux d'exécution de 74,1 pour cent en 2022 et est imputable à l'augmentation des dépenses par mission à la suite de la pandémie ainsi qu'à l'incidence de l'augmentation des coûts. Le taux d'exécution du budget des voyages du BP est de 127,5 pour cent pour les missions d'enquête dans un certain nombre de pays de situation, en particulier s'agissant des situations en Ukraine, au Soudan, au Myanmar/Bangladesh et en Libye où les frais de missions peuvent être plus importants que la moyenne en raison des mesures de sécurité et opérationnelles exigées dans les situations de conflit. Afin de réaliser des économies pour faire face aux priorités imprévisibles auxquelles il a été confronté en fin d'année, le Greffe a mis en place une méthode stricte pour l'approbation des missions en n'autorisant que les missions les plus essentielles pour couvrir les activités prescrites et les missions de soutien opérationnel ou en autorisant celles qui sont couvertes par des tiers. Il en résulte un taux d'exécution de 73,4 pour cent à la fin de la période. Les économies réalisées ont servi à apporter un complément aux postes budgétaires ayant eu des dépenses supplémentaires, principalement pour ce qui est des services contractuels et des missions de conseil.

316. À 55,5 pour cent, il y a eu sous-utilisation du montant de 0,03 million d'euros approuvé pour la Représentation soit une augmentation de 4,5 pour cent par rapport au taux d'exécution de 51 pour cent en 2022. Cette sous-utilisation découle des efforts déployés conjointement par tous les organes pour financer les visites officielles à la Cour. Des dépenses ont été engagées pour les services de restauration lors de la réception des délégations internationales, des diplomates et de hauts dignitaires en visite à la Cour.

317. Le budget des consultants a été exécuté à 171,6 pour cent soit 1,22 million d'euros par rapport au budget approuvé de 0,71 million d'euros ce qui représente une augmentation de 76,6 pour cent par rapport

³³ ICC-ASP/22/10 par. 633

aux dépenses de 2022. Le taux d'exécution du BP est de 384,4 pour cent en raison de la nécessité d'avoir recours à des compétences techniques spécifiques et notamment à des experts médicaux-légaux pour participer aux examens médicaux-légaux et à la collecte des éléments de preuve médicaux-légaux, à des conseils relativement à la situation socio-économique, politique et sécuritaire dans les pays où sont menées des enquêtes ainsi qu'à des avis d'expert sur les opérations secrètes. En dépit d'un taux d'exécution élevé sur cette ligne budgétaire, il y a lieu de remarquer que l'on a pu s'assurer les services de consultants à titre gracieux, en particulier au BP. Le taux d'exécution du Greffe a été de 182,1 pour cent par rapport au budget approuvé de 0,54 million d'euros ce qui a couvert non seulement les activités prescrites liées aux contrats annuels conclus par le conseil du Bureau du conseil public pour les victimes (BCPV) et aux exigences en matière de technologies et gestion de l'information (tout spécialement le développement de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires et le soutien des applications qui y sont liées) mais aussi les frais consécutifs à la cyberattaque de septembre qui ont nécessité de réaliser des économies sur d'autres lignes budgétaires.

318. Le taux d'exécution général de l'aide judiciaire est de 105,1 pour cent soit 7,30 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 6,94 millions d'euros. En comparaison, le taux d'exécution en 2022 était de 83,6 pour cent soit 5,94 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 7,10 millions d'euros soit une augmentation de 21,5 points de pourcentage. Le budget pour les équipes de l'avocat de la défense a été exécuté au taux de 116 pour cent avec 11 équipes de juristes à savoir : Phase préliminaire : *Banda* (réduite), *Mokom*, Procès : *Al Hassan, Yekatom, Ngaïssona, Gicheru, Abd-Al-Rahman, Said*, Appels : *Ongwen*, et Réparations : *Ntaganda, Al Mahdi*. Le budget pour les équipes de conseils pour les victimes a été exécuté au taux de 82,1 pour cent avec 9 équipes de juristes, à savoir : Phase préliminaire : *Mokom*, Procès : *Al Hassan, Yekatom et Ngaïssona, Abd-Al-Rahman*, Appels : *Ongwen*, Réparations : *Katanga, Lubanga I, Lubanga II, Al Mahdi*.

319. Le taux d'exécution des services contractuels est de 131,7 pour cent soit 4 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 3,03 millions d'euros. Par contre, en 2022, le taux d'exécution était de 76,8 pour cent soit 2,55 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 3,32 millions d'euros ce qui représente une augmentation de 54,9 points de pourcentage par rapport au taux d'exécution de 2022. Le BP a dépassé son budget à 181 pour cent, essentiellement pour financer la sous-traitance des services de transcription et de traduction, en particulier dans les situations au Soudan, au Bangladesh/Myanmar et au Burundi. Le Greffe a dépassé son budget au taux de 127,3 pour cent en raison des dépenses liées à la stratégie relative aux technologies et à la gestion de l'information concernant l'évaluation de la planification des ressources de l'entreprise et l'étude de faisabilité y compris des analyses de rentabilité, feuille de route et création de rapports *Power BI*.

320. Le budget de la formation a été exécuté à 84,5 pour cent soit 0,54 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 0,64 million d'euros. En comparaison avec 2022, il s'agit d'une augmentation de 39,8 points de pourcentage par rapport au budget approuvé de 0,66 million d'euros. Ce taux d'exécution plus élevé peut être imputé à la formation qui avait été différée les années précédentes en raison de la réorganisation et de la pandémie. Les économies réalisées ont servi à couvrir des dépassements de dépenses dans d'autres lignes budgétaires comme les missions de conseils et le mobilier et matériel. Certaines dépenses engagées dans le cadre de ce budget concernent l'École des cadres du système des Nations Unies, *LinkedIn Learning, My Learning*, les licences *SurveyMonkey*, le programme de langue française, des cours de formation à la sécurité et la sûreté, la formation technique à l'informatique, la formation relative à la passation des marchés, la formation aux réseaux sociaux, aux médias pour le nouveau Greffier, des sessions de formation à la présentation dans les langues de travail de la Cour et un nombre limité d'activités planifiées de formation dans les bureaux de pays.

321. Le budget des frais généraux de fonctionnement a été exécuté au taux de 99,2 pour cent soit 15,7 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 15,81 millions d'euros et 2,4 pour cent de plus qu'en 2022. En raison du soutien opérationnel en cours sur le terrain, des activités relatives aux témoins directs et indirects dans les pays de situation et des dépenses découlant des présences sur le terrain, le BP a dépassé son budget au taux de 140,6 pour cent. Par contre, le Greffe a sous-exécuté son budget au taux de 96,3 pour cent.

322. Pour les fournitures et accessoires, le taux d'exécution est de 97,4 pour cent soit 1,02 million d'euros par rapport au budget approuvé de 1,04 million d'euros. En comparaison avec 2022, ce taux représente une augmentation de 26 points de pourcentage. Le BP a exécuté son budget à 42 pour cent et les économies réalisées ont servi à couvrir les dépenses plus élevées au poste budgétaire du mobilier et matériel. Quant au Greffe, il a exécuté son budget à 107,1 pour cent.

323. Le taux d'exécution pour le mobilier et le matériel est de 154,4 pour cent soit 1,48 million d'euros par rapport au budget approuvé de 0,96 million d'euros. Comparé à 2022, le taux d'exécution a augmenté de 55,90 pour cent. À 192,4 pour cent, le BP a dépassé son budget et le Greffe a exécuté son budget à 152 pour cent. Les taux d'exécution plus élevés sont dus au fait que la Cour a dû faire face aux cyberattaques en octobre 2023.

3. Activités sur le terrain

324. Le tableau 4 présente un récapitulatif des dépenses réelles pour l'activité sur le terrain, par situation. En 2023, la Cour a mené des opérations dans 21 situations : Afghanistan, Bangladesh/Myanmar, Bolivie, Burundi, République centrafricaine I, République centrafricaine II, Côte d'Ivoire, Darfour, RDC, Gabon, Géorgie, Kenya, Libye, Mali, Palestine, Philippines, Ouganda, Ukraine, Venezuela I, Venezuela II, et les navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge. Le soutien opérationnel concerne des activités relatives aux situations qui ne peuvent pas être reliées directement à une situation. Le total des dépenses relatives aux activités sur le terrain pour toutes les situations est de 54,93 millions d'euros soit 31,9 pour cent des dépenses totales de l'ensemble de la Cour de 172 millions d'euros à l'exclusion des activités du Fonds en cas d'imprévu. Ces dépenses comprennent les situations en cours d'enquête ou l'activité liée au terrain. Sur le total des dépenses de 54,93 millions d'euros, 35,2 millions d'euros ont été dépensés par le BP, 17,60 millions d'euros par le Greffe et 2,18 millions d'euros par le Secrétariat du fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.

Tableau 4 : Dépenses réelles en 2023 pour les opérations sur le terrain par situation (montants en milliers d'euros)

<i>Major Programme / Programme</i>	<i>UGA situation</i>	<i>DRC situation</i>	<i>SUD situation</i>	<i>CAR situation</i>	<i>KEN situation</i>	<i>LBY situation</i>	<i>CIV situation</i>	<i>MLI situation</i>	<i>GEO situation</i>	<i>BDI situation</i>	<i>MMR situation</i>	<i>AFG situation</i>	<i>PAL situation</i>	<i>PHL situation</i>	<i>VEN situation</i>	<i>UKR situation</i>	<i>Operational Support</i>	<i>Total</i>
<i>Major Programme I Judiciary</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Major Programme II Office of the Prosecutor</i>	62.8	20.4	3,362.2	830.9	189.5	2,775.4	1,878.7	335.2	149.0	1,318.9	2,152.8	1,817.6	921.3	936.7	1,160.1	3,482.4	13,810.8	35,204.7
<i>Major Programme III Registry</i>	2,031.7	1,294.8	435.8	3,087.5	12.4	530.4	1,003.4	1,689.1	566.5	306.0	214.1	3.1	10.8	49.4	0.0	258.9	6,110.4	17,604.5
Office of the Registrar	(65.9)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(65.9)
Immediate Office of the Registrar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Legal Office	(65.9)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(65.9)
Division of Management Services (DMS)	-	12.9	-	4.7	-	-	-	-	-	-	-	-	10.8	-	-	-	-	379.3
Office of the Director DMS	-	0.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.6	-	-	-	-	82.9
Human Resources Section	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget Section	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finance Section	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
General Services Section	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Security and Safety Section	-	12.9	-	4.7	-	-	-	-	-	-	-	-	8.2	-	-	-	-	296.4
Division of Judicial Services (DJS)	11.9	744.5	51.8	147.7	-	13.9	10.2	198.2	8.6	8.8	24.9	3.1	-	14.0	-	7.3	1,767.6	3,012.4
Office of the Director DJS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Court Management Section	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Information Management Services Section	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Detention Section	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Language Services Section	-	743.1	7.1	130.4	-	12.1	-	198.2	3.3	7.0	9.0	-	-	14.0	-	7.3	1,097.6	2,229.1
Victims Participation and Reparations Section	9.3	1.4	41.0	3.9	-	1.7	-	-	-	0.6	-	-	-	-	-	-	-	331.7
Office of Public Counsel for the Defence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Office of Public Counsel for Victims	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92.5
Counsel Support Section	2.6	-	3.6	13.3	-	-	10.2	-	5.3	1.3	15.9	3.1	-	-	-	-	-	245.7
Division of External Operations (DEO)	2,085.7	537.4	384.0	2,935.1	12.4	516.5	993.2	1,490.9	557.9	297.2	189.2	-	-	35.4	0.0	251.6	3,963.6	14,250.2
Office of the Director DEO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12.3	-	12.3
External Operations and Support Section	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0	-	-	1,864.3
Victims and Witnesses Section	611.7	88.0	374.1	955.4	12.4	516.5	508.4	215.0	367.1	297.2	189.2	-	-	35.4	-	161.8	1,766.1	6,098.3
Public Information and Outreach Section	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	333.2
Court's external offices	1,474.1	449.4	9.9	1,979.7	-	-	484.9	1,276.0	190.8	-	-	-	-	-	-	77.4	-	5,942.1
<i>Major Programme IV Secretariat of the Assembly of States Parties</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Major Programme V Premises</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Major Programme VI Secretariat of the Trust Fund for Victims</i>	310.1	666.6	-	238.0	3.3	-	314.8	137.9	4.6	-	-	-	-	-	-	-	-	443.4
<i>Major Programme VII-5 Independent Oversight Mechanism</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Major Programme VII-6 Office of Internal Audit</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Host State Loan</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal	2,404.7	1,981.8	3,798.0	4,156.4	205.2	3,305.8	3,196.9	2,162.2	720.1	1,624.9	2,366.9	1,820.7	932.1	986.2	1,160.1	3,741.3	20,364.7	54,927.9
<i>Major Programme VII-2 Host State Loan</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ICC Total	2,404.7	1,981.8	3,798.0	4,156.4	205.2	3,305.8	3,196.9	2,162.2	720.1	1,624.9	2,366.9	1,820.7	932.1	986.2	1,160.1	3,741.3	20,364.7	54,927.9

4. Recrutement

325. Le tableau 5 présente un récapitulatif des effectifs par Grand programme. À la date du 31 décembre 2023, un total de 823 postes permanents (85,3 pour cent) étaient pourvus par rapport au total de 965 postes approuvés, à l'exclusion des fonctionnaires élus. Par comparaison, en 2022, 832 postes (85,6 pour cent) étaient pourvus par rapport à un total de 972 postes approuvés.

Tableau 5 : Effectifs – Comparaison des postes approuvés et des postes pourvus par type de poste (administrateurs et agents des services généraux)

	<i>Postes approuvés</i>	<i>Postes pourvus</i>	<i>Postes pour lesquels le recrutement est terminé</i>	<i>Postes pour lesquels le recrutement est en cours</i>	<i>Postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance et pour lesquels le recrutement n'est pas en cours</i>	<i>Postes vacants n'ayant pas fait l'objet d'un avis de vacance</i>
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]
Grand Programme I						
Branche judiciaire	51	50	0	0	0	1
Grand Programme II						
Bureau du Procureur	328	263	0	4	0	61
Grand Programme III						
Greffe	556	483	0	22	0	51
Grand Programme IV						
Secrétariat de l'AEP	10	8	0	0	0	2
Grand Programme VI						
Secrétariat du FPV	12	12	0	0	0	0
Grand Programme VII-5						
Mécanisme de contrôle indépendant	4	3	0	0	0	1
Grand Programme VII-6						
Bureau de l'audit interne	4	4	0	0	0	0
Total CPI	965	823	0	26	0	116

5. Exécution budgétaire pour les demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus

326. En 2023, la Cour a soumis au Comité une demande de prélèvement pour un montant total de 2,26 millions d'euros. Au cours de l'année, la Cour a déployé des efforts importants pour optimiser l'utilisation des ressources existantes afin de réduire ses besoins financiers.

327. Le 1er mars 2023, la Cour a informé le Comité d'une possible demande de prélèvement sur le FCI pour faire face à des dépenses imprévues et inévitables qui n'avaient pas été provisionnées dans le budget-programme approuvé. Cette démarche a été suivie de la lettre officielle de demande de prélèvement le 1^{er} septembre 2023 pour un montant total de 2,26 millions d'euros pour prendre en charge des dépenses inévitables associées à la situation en Ukraine à la suite de la délivrance de mandats d'arrêt par la Chambre préliminaire et pour financer les ressources nécessaires en vue de faire face aux risques accrus auxquels la Cour est confrontée en matière de sécurité.

328. Le tableau 6 ci-après présente un récapitulatif de l'exécution de l'ensemble du budget pour la demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus soumise au Comité. Le taux d'exécution réelle en fin d'exercice était de 85,9 pour cent soit 1,94 million d'euros par rapport au montant total de la demande de prélèvement sur le FCI de 2,26 millions d'euros.

Tableau 6 : Exécution du budget total en 2023 pour la demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus, par poste de dépense (montants en milliers d'euros)

Fonds en cas d'imprévus, Ukraine

	Budget approuvé 2023	Dépense réelle 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
<i>Poste de dépense</i>	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Personnel temporaire	49.2	10.7	38.5	21,8
Entrepreneurs individuels	96.5	28.6	67.9	29,6
Personnel temporaire pour les réunions	32.2	7.4	24.8	23,1
Heures supplémentaires	-	15.5	(15.5)	-
Total partiel autres dépenses de personnel	177.9	62.2	115.7	35,0
Voyages	194.9	136.7	58.2	70,1
Services contractuels	687.5	866.9	(179.4)	126,1
Formation	7.2	6.6	0.6	91,4
Consultants	29.5	5.9	23.6	20,0
Frais généraux de fonctionnement	712.8	620.8	92.0	87,1
Fournitures et accessoires	98.7	51.6	47.1	52,3
Mobilier et matériel	353.0	191.1	161.9	54,1
Total partiel dépenses hors personnel	2,083.6	1,879.6	204.0	90,2
Total	2,261.5	1,941.9	319.6	85,9

329. Le BP a exécuté 65,8 pour cent, soit 0,20 million d'euros sur les 0,30 million d'euros nécessaire pour couvrir le renforcement de la sécurité, les communications et autre matériel.

330. Le Greffe a exécuté 94,5 pour cent soit 1,74 million d'euros sur 1,96 million d'euros nécessaires essentiellement pour couvrir la location et les frais d'exploitation des locaux d'Ukraine et autres mesures de sécurité ainsi que la location de cellules supplémentaires au Centre de détention.

6. Exécution du budget consolidé de la Cour – Budget-programme et demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus

331. Le tableau 7 ci-après présente l'exécution du budget consolidé de la Cour, en tenant compte du budget-programme et du total des demandes révisées de prélèvement sur le FCI. Les dépenses réelles de la Cour, y compris les dépenses du FCI s'élèvent à 173,96 millions d'euros par rapport au budget consolidé de 175,5 millions d'euros c'est-à-dire 173,2 millions d'euros pour le budget-programme ordinaire auquel s'ajoute le montant des demandes de prélèvement sur le FCI de 2,3 millions d'euros ce qui représente un taux d'exécution de 99,1 pour cent par rapport au budget consolidé. Dans l'attente de l'achèvement des états financiers de l'auditeur externe incluant les dépenses imprévues relatives à l'enquête en Ukraine, l'exécution totale réelle est de 100,4 pour cent du budget-programme ordinaire approuvé de 173,23 millions d'euros. En conséquence, la Cour peut être en mesure d'absorber partiellement le montant des dépenses inévitables relatives à l'enquête en Ukraine dans le cadre du budget ordinaire de la Cour. Compte tenu de l'exécution du budget-programme ordinaire de 99,3 pour cent, le montant de 1,2 million d'euros peut être absorbé, ce qui limite la nécessité d'une demande de prélèvement sur le FCI d'un montant de 0,7 million d'euros.

Tableau 7 : Exécution du budget consolidé de la Cour en 2023, par poste de dépense
(montants en milliers d'euros)

Postes de dépense	Budget approuvé 2023 [1]	Total Fonds en cas d'imprévus (FCI) 2023 [2]	Total Budget consolidé et FCI 2023 [3]=[1]+[2]	Dépenses réelles* en 2023 [4]	Dépenses réelles* sur le Fonds en cas d'imprévus en 2023 [5]	Total des dépenses réelles* incl. le Fonds en cas d'imprévus en 2023 [6]=[4]+[5]	Total des dépenses réelles incl. le taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévus en 2023 par rapport au budget approuvé en % [7]=[6]/[1]	Total des dépenses réelles incl. le taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévus en 2023 par rapport au budget consolidé total et aux demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus en % [8]=[6]/[3]
Salaires des juges	5.662.2	-	5.662.2	5.633.1	-	5.633.1	99,5	99,5
Administrateurs	75.341.3	-	75.341.3		-			
Personnel des services généraux	26.144.0	-	26.144.0		-			
Total partiel personnel	101.485.3	-	101.485.3	103.916.5	-	103.916.5	102,4	102,4
Personnel temporaire	26.167.8	49.2	26.217.0	20.508.9	10.7	20.519.6	78,4	78,3
Entrepreneurs individuels	730.6	96.5	827.1	1.258.5	28.6	1.287.1	176,2	155,6
Personnel temporaire pour les réunions	1.644.0	32.2	1.676.2	682.2	7.4	689.7	42,0	41,1
Heures supplémentaires	354.7	-	354.7	554.4	15.5	569.9	160,7	160,7
Total partiel autre personnel	28.897.1	177.9	29.075.0	23.004.1	62.2	23.066.3	79,8	79,3
Voyages	4.432.4	194.9	4.627.3	4.626.8	136.7	4.763.4	107,5	102,9
Représentation	33.0	-	33.0	18.3	-	18.3	55,5	55,5
Services contractuels	3.031.9	687.5	3.719.4	3.991.9	866.9	4.858.8	160,3	130,6
Formation	637.9	7.2	645.1	539.0	6.6	545.6	85,5	84,6
Consultants	712.3	29.5	741.8	1.222.6	5.9	1.228.5	172,5	165,6
Conseil pour la défense	4.722.9	-	4.722.9	5.476.5	-	5.476.5	116,0	116,0
Conseil pour les victimes	2.218.0	-	2.218.0	1.820.8	-	1.820.8	82,1	82,1
Frais généraux de fonctionnement	15.814.4	712.8	16.527.2	15.687.3	620.8	16.308.2	103,1	98,7
Fournitures et accessoires	1.043.2	98.7	1.141.9	1.016.3	51.6	1.067.9	102,4	93,5
Mobilier et matériel	958.6	353.0	1.311.6	1.479.6	191.1	1.670.7	174,3	127,4
Total partiel hors personnel	33.604.6	2.083.6	35.688.2	35.878.9	1.879.6	37.758.6	112,4	105,8
Total	169.649.2	2.261.5	171.910.7	168.432.6	1.941.9	170.374.5	100,4	99,1
Prêt de l'État hôte	3.585.1	-	3.585.1	3.585.1	-	3.585.1	100,0	100,0
Total incluant le Prêt de l'État hôte	173.234.3	2.261.5	175.495.8	172.017.7	1.941.9	173.959.6	100,4	99,1

* Les dépenses pour 2023 sont des chiffres préliminaires, non audités susceptibles de modification.

332. Le tableau 8 présente un récapitulatif de l'état des fonds d'affectation spéciale en fin d'exercice 2023.

Tableau 8 : État des fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2023 (en euros)
(chiffres provisoires, non audités)

Trust Fund	Donors	Balance brought forward (liability)	Contributions received in 2023	Contributions recorded in 2023	Contributions advanced in 2023 (liability)	Contributions deferred to 2024 (liability)	Receivables from donors	Balance due to donors	Transfers between Trust Funds	Transfer to Trust Fund for Victims
Building Legal Expertise and Fostering Cooperation, 2019-2020	European Commission	-	-	-	-	-	-	1,073	-	-
Trust Fund Total		-	-	-	-	-	-	1,073	-	-
Building Legal Expertise and Fostering Cooperation, 2020-2024	France	-	100,000	90,000	-	-	-	-	-	(10,000)
Trust Fund Total		-	100,000	90,000	-	-	-	-	-	(10,000)
Building Legal Expertise and Fostering Cooperation / 15th EU Support Project to ICC, 2022-2025	European Commission	473,787	1,022,321	846,984	-	649,124	-	-	-	-
	Netherlands	-	27,550	27,550	-	48	-	-	-	-
	Municipality of The Hague	-	5,000	5,995	-	-	-	-	995	-
	Trust Fund for Victims	-	10,000	10,000	-	-	-	-	-	-
Trust Fund Total		473,787	1,064,871	890,529	-	649,172	-	-	995	-
French Language and OIF	L'Organisation internationale de la Francophonie	-	14,377	19,715	-	-	5,338	-	-	-
Trust Fund Total		-	14,377	19,715	-	-	5,338	-	-	-
Cooperation ICC-CILC, 2020-2023	Center for International Legal Cooperation	-	10,169	14,305	-	-	4,136	-	-	-
Trust Fund Total		-	10,169	14,305	-	-	4,136	-	-	-
Technological Enhancement and Specialized Capacity	Austria	-	200,000	100,000	100,000	-	-	-	-	-
	Belgium	-	5,000,000	5,000,000	-	-	-	-	-	-
	Canada	-	1,370,936	1,370,936	-	-	-	-	-	-
	Czechia	-	41,738	41,738	-	-	-	-	-	-
	Denmark	-	241,368	469,556	-	-	228,188	-	-	-
	European Commission	6,068,363	-	1,853,915	-	4,214,448	-	-	-	-
	Italy	375,000	125,000	500,000	-	-	-	-	-	-
	Latvia	-	150,000	150,000	-	-	-	-	-	-
	Lithuania	-	100,000	100,000	-	-	-	-	-	-
	Luxembourg	-	100,000	100,000	-	-	-	-	-	-
	Netherlands	-	5,060,000	5,060,000	-	-	-	-	-	-
	New Zealand	-	563,000	563,000	-	-	-	-	-	-
	Portugal	-	75,000	75,000	-	-	-	-	-	-
	Spain	-	1,290,000	1,290,000	-	-	-	-	-	-
	Sweden (Police Authority)	458,650	-	-	-	458,650	-	-	-	-
	United Kingdom	1,200,000	448,175	1,648,175	-	-	-	-	-	-
Trust Fund Total		8,102,013	14,765,217	18,322,320	100,000	4,673,098	228,188	-	-	-
Geographical Diversity, 2023-2025	Netherlands	-	500,000	-	500,000	-	-	-	-	-
	United Kingdom	-	202,570	-	-	202,570	-	-	-	-
Trust Fund Total		-	702,570	-	500,000	202,570	-	-	-	-
20th Anniversary of the Rome Statute, 2018	Municipality of The Hague	-	-	-	-	-	-	-	(995)	-
Trust Fund Total		-	-	-	-	-	-	-	(995)	-
ICC Country Office CAR – Access to Justice Project, 2022-2023	Canada	19,489	-	19,489	-	-	-	-	-	-
	United Kingdom	-	16,013	16,013	-	-	-	-	-	-
Trust Fund Total		19,489	16,013	35,502	-	-	-	-	-	-
Development of Interns and Visiting Professionals	France	-	70,000	70,000	-	-	-	-	-	-
	ICC Judge and Staff	-	10,370	10,370	-	-	-	-	-	-
Trust Fund Total		-	80,370	80,370	-	-	-	-	-	-
Special Fund for Security, 2023-2025	Estonia	-	10,000	10,000	-	-	-	-	-	-
	France	-	500,000	500,000	-	-	-	-	-	-
Trust Fund Total		-	510,000	510,000	-	-	-	-	-	-
Access to Justice Project of the Country Office, Uganda, 2024	Netherlands	-	195,578	-	-	195,578	-	-	-	-
Trust Fund Total		-	195,578	-	-	195,578	-	-	-	-
Special Fund for Relocations	Belgium	-	96,000	96,000	-	-	-	-	-	-
	Luxembourg	-	35,000	35,000	-	-	-	-	-	-
Trust Fund Total		-	131,000	131,000	-	-	-	-	-	-
Family Visit for Indigent Detainees	Austria	-	20,000	20,000	-	-	-	-	-	-
	France	-	20,000	20,000	-	-	-	-	-	-
	United Kingdom	-	40,642	40,642	-	-	-	-	-	-
	ICC Staff	-	633	633	-	-	-	-	-	-
Trust Fund Total		-	81,275	81,275	-	-	-	-	-	-
Family Visit for Indigent Detainees	Australia	-	607,155	607,155	-	-	-	-	-	-
	Finland	-	121,799	121,799	-	-	-	-	-	-
	France	-	316,320	316,320	-	-	-	-	-	-
	Germany	-	199,007	199,007	-	-	-	-	-	-
	Japan	-	-	139,891	-	-	139,891	-	-	-
	Republic of Korea	-	233,786	233,786	-	-	-	-	-	-
	Spain	-	270,000	-	270,000	-	-	-	-	-
	Switzerland	131,581	-	108,778	-	22,803	-	-	-	-
Trust Fund Total		131,581	1,748,067	1,726,736	270,000	22,803	139,891	-	-	-
General Trust Fund	United Kingdom	-	-	-	-	-	-	49,415	-	-
Trust Fund Total		-	-	-	-	-	-	49,415	-	-
Sponsored Travel to External Conferences	Case Western Reserve University (Ohio)	-	5,024	5,024	-	-	-	-	-	-
	Diplomatische Akademie Wien	-	320	320	-	-	-	-	-	-
	The National School For the Judiciary (Paris)	-	352	352	-	-	-	-	-	-
	European Criminal Bar Association (Amsterdam)	-	322	322	-	-	-	-	-	-
	Queen's University (Kingston)	-	2,505	2,505	-	-	-	-	-	-
	San Francisco Fleet Week Association	-	6,952	6,952	-	-	-	-	-	-
	United Nations Asia and Far East Institute (Tokyo)	-	3,344	3,344	-	-	-	-	-	-
	University of Vienna	-	851	851	-	-	-	-	-	-
Trust Fund Total		-	19,670	19,670	-	-	-	-	-	-
Total for all Trust Funds			8,726,870	19,439,177	21,921,422	870,000	5,743,221	377,553	50,488	(10,000)

Tableau 9 : Performance financière des fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2023 (en euros)
Chiffres provisoires, non audités

Trust Fund	Donors	Balances brought forward	Revenue	Expenses	Donor refunds	Balance carried forward
Building Legal Expertise and Fostering Cooperation, 2019-2020	European Commission	-	-	(1,073)	1,073	-
Trust Fund Total		-	-	(1,073)	1,073	-
Building Legal Expertise and Fostering Cooperation, 2020-2024	France	59,845	90,000	8,372	-	141,473
	Interest revenue	213	542	-	-	755
Trust Fund Total		60,058	90,542	8,372	-	142,228
Building Legal Expertise and Fostering Cooperation / 15th EU Support Project to ICC, 2022-2025	European Commission	-	846,984	846,984	-	-
	Netherlands	-	27,550	27,550	-	-
	Municipality of The Hague	-	5,995	5,995	-	-
	Trust Fund for Victims	-	10,000	10,000	-	-
	Interest revenue	35	2,898	-	-	2,933
Trust Fund Total		35	893,427	890,529	-	2,933
French Language and OIF	L'Organisation internationale de la Francophonie	-	19,715	19,715	-	-
Trust Fund Total		-	19,715	19,715	-	-
Cooperation ICC-KRSII	Kosovo Relocated Specialist Judicial Institution	-	-	-	-	-
Trust Fund Total		-	-	-	-	-
Cooperation ICC-CILC, 2020-2023	Center for International Legal Cooperation	-	14,305	14,305	-	-
Trust Fund Total		-	14,305	14,305	-	-
Technological Enhancement and Specialized Capacity	Australia	606,986	-	53,000	-	553,986
	Austria	179,848	100,000	24,941	-	254,907
	Belgium	449,619	5,000,000	481,680	-	4,967,939
	Bulgaria	44,962	-	4,676	-	40,286
	Canada	-	1,370,936	394,809	-	976,127
	Cyprus	53,954	-	4,676	-	49,278
	Czechia	18,160	41,738	4,676	-	55,222
	Denmark	94,124	-	94,124	-	-
	Denmark	-	469,556	-	-	469,556
	European Commission	-	1,853,915	1,853,915	-	-
	Finland	300,000	-	-	-	300,000
	France	449,619	-	40,529	-	409,090
	Germany	899,239	-	79,500	-	819,739
	Greece	62,947	-	6,235	-	56,712
	Iceland	89,924	-	7,794	-	82,130
	Ireland	899,239	-	79,500	-	819,739
	Italy	-	500,000	43,647	-	456,353
	Latvia	89,924	150,000	21,824	-	218,100
	Lithuania	89,924	100,000	17,147	-	172,777
	Luxembourg	-	100,000	9,353	-	90,647
	Malta	22,481	-	1,559	-	20,922
	Netherlands	-	5,060,000	447,383	-	4,612,617
	New Zealand	384,038	563,000	84,177	-	862,861
	Portugal	-	75,000	6,235	-	68,765
	Romania	89,924	-	7,794	-	82,130
	Slovenia	44,962	-	4,676	-	40,286
	Spain	-	1,290,000	113,794	-	1,176,206
	Sweden	165,600	-	14,029	-	151,571
	United Kingdom	-	1,200,000	-	-	1,200,000
	United Kingdom	-	448,175	20,704	-	427,471
	Interest revenue	1,002	200,372	1,020	-	200,354
Trust Fund Total		5,036,476	18,522,692	3,923,397	-	19,635,771
Geographical Diversity, 2023-2025*	Netherlands	-	-	-	-	-
	United Kingdom	-	-	-	-	-
Trust Fund Total		-	-	-	-	-
20th Anniversary of the Rome Statute, 2018	Republic of Korea	5,281	-	-	-	5,281
	Municipality of the Hague	996	(996)	-	-	-
	Interest revenue	2	36	-	-	38
Trust Fund Total		6,279	(960)	-	-	5,319
ICC Country Office CAR – Access to Justice Program, 2022-2023	Canada	-	19,489	15,556	3,933	-
	United Kingdom	-	16,013	16,013	-	-
Trust Fund Total		-	35,502	31,569	3,933	-

Trust Fund	Donors	Balances brought forward	Revenue	Expenses	Donor refunds	Balance carried forward
Development of Interns and Visiting Professionals	France	37,392.00	70,000	35,570	-	71,822
	Germany	12,500.00	-	3,244	-	9,256
	Ireland	150,000.00	-	63,804	-	86,196
	ICC Judges and Staff	41,825	10,370	20,223	-	31,972
	Interest revenue	67	1,549	-	-	1,616
Trust Fund Total		241,784.00	81,919	122,841	-	200,862
Special Fund for Security, 2023-2025	Estonia	-	10,000	-	-	10,000
	France	-	500,000	-	-	500,000
Trust Fund Total		-	510,000	-	-	510,000
Special Fund for Relocations	Australia	710,940	-	-	-	710,940
	Belgium	-	96,000	96,000	-	-
	Denmark	94,806	-	-	-	94,806
	Finland	155,567	-	-	-	155,567
	Ireland	351,140	-	-	-	351,140
	Luxembourg	160,410	35,000	-	-	195,410
	Netherlands	81,102	-	-	-	81,102
	United Kingdom	106,939	-	-	-	106,939
	Interest revenue	1,166	11,072	-	-	12,238
Trust Fund Total		1,662,070	142,072	96,000	-	1,708,142
Family Visits for Indigent Detainees	Austria	20,000	20,000	2,067	-	37,933
	Finland	40,000	-	-	-	40,000
	France	-	20,000	-	-	20,000
	Germany	9,615	-	9,615	-	-
	Ireland	50,000	-	-	-	50,000
	Mali	15,214	-	-	-	15,214
	Netherlands	4,651	-	-	-	4,651
	Philippines	3,431	-	-	-	3,431
	Switzerland	8,726	-	2,076	-	6,650
	United Kingdom	-	40,642.00	40,602	-	40
	ICC Staff	2,756	633	-	-	3,389
Interest revenue	49	1,061	-	-	1,110	
Trust Fund Total		154,442	82,336	54,360	-	182,418
Junior Professional Officer Programme	Australia	-	607,155	-	-	607,155
	Finland	90,751	121,799	114,039	-	98,511
	France	146,542	316,320	232,928	-	229,934
	Germany	120,852	199,007	199,619	-	120,240
	Japan	110,573	139,891	888	-	249,576
	Republic of Korea	273,428	233,786	184,505	-	322,709
	Switzerland	-	108,778	108,778	-	-
	Interest revenue	408	7,812	-	-	8,220
	Trust Fund Total		742,554	1,734,548	840,757	-
Least Developed Countries	Finland	20,651	-	17,062	-	3,589
	Interest revenue	32	137	-	-	169
Trust Fund Total		20,683	137	17,062	-	3,758
LDC Travel – Nominations of Judges		-	-	-	-	-
Trust Fund Total		-	-	-	-	-
General Trust Fund	Republic of Korea	10,549	-	-	-	10,549
	Interest revenue	160	398	-	-	558
Trust Fund Total		10,709	398	-	-	11,107
Sponsored Travel to External Conferences	Case Western Reserve University (Ohio)	-	5,024	5,024	-	-
	Diplomatische Akademie Wien	-	320	320	-	-
	The National School For the Judiciary (Paris)	-	352	352	-	-
	European Criminal Bar Association (Amsterdam)	-	322	322	-	-
	Queen's University (Kingston)	-	2,505	2,505	-	-
	San Francisco Fleet Week Association	-	6,952	6,952	-	-
	United Nations Asia and Far East Institute (Tokyo)	-	3,344	3,344	-	-
	University of Vienna	-	851	851	-	-
Trust Fund Total		-	19,670	19,670	-	-
Total for all Trust Funds		7,935,090	22,146,303	6,037,504	5,006	24,038,883

* L'utilisation des fonds avancés en 2023 est prévue en 2024

333. Le *Fonds général d'affectation spéciale* concerne des fonds remis par des donateurs sans finalité spécifique et dont la mise en œuvre a été mise en attente en 2022. De plus, en 2022 ce fonds a permis des transactions relatives

à la vingt-et-unième session de l'Assemblée des États Parties qui s'est tenue au *World Forum Convention Centre* à La Haye.

334. Des contrats signés avec la Commission européenne et d'autres donateurs pour le *Programme visant à renforcer les compétences juridiques et à favoriser la coopération (Building Legal Expertise and Fostering Cooperation Programme)* permettent de soutenir financièrement la mise en œuvre des trois sous-projets suivants :

a) *Séminaires, événements et formations pour favoriser la coopération, partager l'expertise et renforcer les capacités nationales* : ce sous-projet offre aux représentants et professionnels des États Parties et des États non parties, y compris des pays de situation, des occasions d'étendre leurs connaissances ainsi que de partager de l'information mutuellement utile, pour renforcer ainsi la capacité de la Cour d'exécuter son mandat sur la base d'une meilleure coopération judiciaire et de développer les connaissances et compétences pratiques de professionnels du droit ; de renforcer et de maintenir des liens avec les conseils et les associations de juristes ; et d'offrir un forum de consultations avec les professionnels du droit.

b) *Programme des juristes* : il offre aux représentants et aux professionnels des pays de situation, pays dans lesquels la Cour conduit des enquêtes préliminaires, et de tout autre pays en développement qui est un État Partie au Statut de Rome, des occasions d'étendre leurs connaissances juridiques et de renforcer leurs capacités nationales d'enquêter et de poursuivre les crimes relevant de la compétence de la Cour.

c) *Base de données des outils juridiques* : sous la responsabilité du Bureau du Procureur, elle facilite le développement de la capacité d'enquêter, de poursuivre et de juger les affaires portant sur les principaux crimes internationaux, notamment à l'échelon national. La base de données a été conçue pour aider les professionnels du droit dans leur travail sur les principaux crimes internationaux inscrits dans le Statut de Rome et la législation nationale pertinente en offrant : a) un accès gratuit à de l'information juridique en matière de droit pénal international, des recueils de cette information juridique et des logiciels spécialisés ; et b) des formations, du mentorat et un service d'assistance. Ce sous-projet représente un élément important des efforts déployés par la Cour pour renforcer les capacités nationales et faire en sorte que les personnes accusées des crimes susmentionnés puissent être traduites en justice conformément aux normes internationales.

Collectivement, ces sous-projets découlent de l'objectif global du programme, qui est de contribuer à la lutte contre l'impunité en promouvant le système du Statut de Rome et en renforçant le soutien de la Cour et de ses sous-objectifs, pour : i) améliorer la compréhension de la Cour et du Statut de Rome parmi les parties prenantes essentielles, notamment les États Parties et les professionnels du droit, et renforcer l'appui et la coopération des États avec la Cour ; et ii) renforcer les capacités nationales de poursuite des crimes en vertu du Statut de Rome, notamment dans les pays de situation devant la Cour, en promouvant le principe de complémentarité.

335. *Le Fonds d'affectation spéciale pour la Langue française et l'OIF* a été créé en 2020 à l'initiative de la Présidence, en coopération avec *l'Organisation internationale de la francophonie (OIF)*. Ce fonds vise à aider au financement de l'élaboration de programmes de formation à la langue française pour les juges à tous les niveaux d'apprentissage (de A1 à C2) afin de leur permettre de comprendre les débats oraux lors des audiences et les documents rédigés en français au cours de la procédure et, si nécessaire, de pouvoir communiquer sans faire appel aux services d'interprétation/de traduction. Le Fonds s'est encore développé en 2022 afin d'intégrer un module sur le français juridique et diplomatique, mis au point par l'OIF et personnalisé pour les besoins d'apprentissage du français à la Cour. Ce module a été mis à la disposition des membres du personnel de l'ensemble de la Cour, au niveau B2.

336. *Le Fonds d'affectation spéciale Coopération CPI - KRSJI* a été créé sur la base du Protocole d'accord signé entre le Bureau du Procureur de la Cour et le Bureau du Procureur spécial de l'Institution judiciaire spécialisée relocalisée pour le Kosovo (KRSJI), en vertu duquel le Bureau du Procureur s'engage à assister le Bureau du Procureur spécial en fournissant des services techniques d'extraction des données d'appareils téléphoniques, notamment des téléphones portables. Le Bureau du Procureur spécial paiera au Bureau du Procureur l'intégralité des coûts directs et indirects identifiables engagés dans le cadre de ladite prestation des services convenus.

337. *Le Fonds d'affectation spéciale Coopération en Afrique du Nord contre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains (SMUGG)* (ou « Coopération CPI-CILC ») a été créé sur la base du Protocole d'accord signé entre la Cour et le Centre pour la coopération juridique internationale (CILC) dans le cadre du projet SMUGG, qui vise à traduire en

justice les principaux acteurs des réseaux criminels en activité dans le domaine du trafic de migrants, de la traite d'êtres humains, ainsi que d'autres crimes relatifs à la migration depuis les pays de la Corne de l'Afrique jusqu'à l'Union européenne, en passant par la Libye. Le cadre de cette coopération entre la Cour et le CILC inclut, entre autres, la participation de membres du personnel du Bureau du Procureur à des réunions avec des partenaires externes et l'échange d'informations et d'expérience pour soutenir le projet. En contrepartie, le CILC remboursera à la Cour la participation du personnel de la Cour.

338. *Le Fonds d'affectation spéciale pour les outils technologiques, le soutien psychosocial et les capacités spécialisées en violences sexuelles et sexistes (VSS) et crimes contre les enfants (« Renforcement technologique et capacités spécialisées »)* a été créé en 2022 par le Bureau du Procureur conformément à l'article 116 du Statut de Rome pour prêter assistance au Bureau notamment au moyen de la mise à disposition d'experts nationaux en détachement et de contributions financières volontaires des États Parties pour faire face à ses besoins urgents de ressources et permettre au Bureau de gérer efficacement toutes les situations actuellement en cours d'enquête ou de procès. Le Fonds d'affectation spéciale soutient le travail du Bureau par l'intermédiaire des domaines suivants prioritaires :

1. Utilisation de nouveaux outils technologiques et équipements avancés dans la collecte, l'analyse et le traitement du langage des preuves pour l'amélioration des outils technologiques utilisés dans la collecte, le traitement et le stockage des preuves ;
2. Fourniture d'un soutien psychosocial renforcé aux témoins et aux survivants ainsi qu'une protection supplémentaire plus étendue des témoins et des mesures de soutien ; et
3. Renforcement des capacités dédiées et spécialisées en matière d'enquêtes dans les crimes sexuels et à caractère sexiste et dans les crimes contre les enfants.

339. *Le Fonds d'affectation spéciale pour le Vingtième anniversaire du Statut de Rome* visait à mieux faire connaître à l'échelle mondiale le rôle et l'importance du Statut de Rome, à en renforcer la connaissance parmi le public et à susciter un discours vraiment positif centré sur les victimes et les survivants des crimes mondiaux les plus graves. Les objectifs ont été atteints par le truchement de divers événements et finalisés en coopération avec les États Parties. Les événements principaux ont eu lieu les 16 et 17 juillet 2018 à la Cour, avec la participation de hauts fonctionnaires des pays de situation de la Cour, des experts et des intervenants.

340. *Le projet Accès à la justice mis en œuvre par le Bureau de pays en République centrafricaine* financé par le Haut-commissariat du Canada à Yaoundé (Cameroun) a permis de donner plus d'ampleur et de renforcer l'incidence/l'effet des activités entreprises en janvier 2023 et réalisées dans le cadre de la situation en RCA. Ce projet a permis à des notables influents des communautés et des personnes de la société civile de se rendre à La Haye pour suivre les audiences dans les affaires afférentes à la situation en RCA, à savoir *Yekatom et Ngaïssona et Said*, et d'assister à des présentations par divers organes et sections de la Cour. Le projet a permis d'élargir l'environnement au sein duquel des activités comme l'information du public et la sensibilisation ont renforcé (en ce qui concerne le niveau et l'effet) l'accès à la justice des communautés affectées en RCA. Il a permis l'engagement de la population locale dans le discours judiciaire au moyen de structures et de canaux familiers et fiables favorisant la réconciliation, le dialogue ouvert, l'adhésion, la compréhension mais également un environnement de justice moins hostile et plus positif. Il a également suscité un soutien plus important de la Cour et encouragé la participation active dans le débat de la justice (plutôt qu'une réception passive) de la part des communautés affectées.

341. *Le Fonds d'affectation spéciale pour le Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités* a été créé en 2017 pour offrir des occasions de stages rémunérés et de visites professionnelles aux ressortissants de pays en développement États Parties au Statut de Rome. Le programme de stage et d'accueil de professionnels invités offre aux participants une occasion d'enrichissement intellectuel, de développement des connaissances et d'acquisition de compétences professionnelles transférables. Ce fonds d'affectation spéciale est financé par des pays donateurs intéressés, des membres du personnel et des fonctionnaires élus.

342. *Le Projet Accès à la justice mis en œuvre par le Bureau de pays pour l'Ouganda de 2019 à 2022* est financé par le Gouvernement du Danemark par l'intermédiaire de son ambassade à Kampala : depuis que l'Ouganda fait l'objet d'une situation portée devant la Cour il y a 19 ans, le bureau de pays d'Ouganda conduit des activités de sensibilisation sur cette situation dans le cadre de son Programme de sensibilisation mené dans le nord du pays pour expliquer le

mandat de la Cour et les mandats d'arrêt en instance pour cinq hauts commandants de l'Armée de résistance du Seigneur. À la suite de la remise de l'un de ces commandants, Dominic Ongwen en janvier 2015, de son transfèrement ultérieur à la garde de la Cour, la procédure judiciaire qui s'ensuivit s'est traduite par une forte progression de l'intérêt des diverses communautés concernées par l'affaire, à suivre le procès. En raison de la demande d'informations régulières et de la nécessité de rendre les procédures accessibles et compréhensibles à la vaste majorité des victimes et des collectivités affectées, qui vivent dans des régions reculées et avec un accès limité à l'information sur les questions qui leur importent, il était devenu impératif que le Bureau crée des programmes supplémentaires, afin de répondre à leurs besoins d'informations, élargisse l'accès aux procédures et facilite le dialogue établi et la participation des divers secteurs des communautés affectées et des parties prenantes concernées dans l'Ouganda du Nord.

343. En l'absence de bureaux satellites dans les collectivités affectées, le Bureau a mis à profit l'appui de ses structures locales existantes et des partenariats mis en place qui lui ont permis de collaborer avec un réseau de 52 bénévoles volontaires de la communauté pour aider à la mise en œuvre du projet. Les réseaux ont été établis à partir de 25 paroisses situées principalement dans des communes ayant un lien avec l'affaire à Gulu City qui était l'épicentre du conflit et à Coorom, la ville de résidence de M. Ongwen. Ces réseaux poursuivent des activités d'information du public qui permettent aux membres des groupes constitutifs d'avoir directement accès aux procédures qui se déroulaient au tribunal à La Haye.

344. L'intérêt croissant porté au suivi du procès *Ongwen* et aux procédures judiciaires subséquentes augmente également les attentes en matière de réparations parmi les différentes collectivités touchées par le conflit survenu dans le nord de l'Ouganda. Le projet a permis au Bureau de maintenir un dialogue franc et constructif, pour fournir des informations sur le procès en cours, pour gérer les attentes et entamer une discussion au moyen d'un dialogue intercommunal afin de savoir comment les communautés pourraient coexister de manière harmonieuse, quelle que soit la condamnation et la peine à l'issue du jugement. Il est essentiel de continuer à fournir des informations aux victimes et aux collectivités touchées dans l'objectif de battre en brèche les fausses informations, les spéculations et les erreurs d'interprétation, qui sont susceptibles de créer des tensions injustifiées en lien avec certaines décisions judiciaires ou issues de procédures qui peuvent ne pas répondre à leurs attentes, leurs espoirs et leurs aspirations. Un autre aspect du projet concerne le partage des pratiques exemplaires et des expériences avec les représentants des milieux de la justice et de l'ordre public de l'Ouganda, en vue de contribuer au renforcement de leurs capacités et à la mise en place d'une justice et de forces de l'ordre plus fortes et plus efficaces pour le traitement des crimes internationaux.

345. Le *Fonds spécial pour les réinstallations* a été créé en 2010 pour aider les États ayant la volonté, mais n'ayant pas la capacité, de conclure des accords de réinstallation avec la Cour grâce à des solutions neutres sur le plan des coûts. Il vise à augmenter le nombre de réinstallations effectives et à renforcer la capacité locale de protéger les témoins. Le fonds reçoit des contributions volontaires des États Parties et couvre les dépenses directes de la personne à risque réinstallée dans le pays d'accueil.

346. Le *Fonds d'affectation spéciale pour les Visites familiales aux détenus indigents* a été créé en 2011 au sein du Greffe par l'Assemblée dans sa résolution ICC-ASP/8/Rés.4. L'objectif du fonds est de financer les visites familiales aux détenus indigents grâce à des contributions volontaires.

347. Le *Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des administrateurs auxiliaires* a été créé en 2015 pour offrir des postes subventionnés aux ressortissants de pays participant et parrainant et/ou de pays en développement. Le programme offre à de jeunes professionnels des occasions d'intégrer des postes de premier échelon, aux frais de leur gouvernement, afin de les familiariser avec les rouages de la Cour et le système juridique international dans son ensemble, ceci en vue de renforcer leur aptitude à occuper des postes au sein de la Cour, d'autres organisations internationales et dans les systèmes nationaux. Le programme offre aux participants une occasion de croissance professionnelle et de développement des compétences professionnelles qui peuvent être appliquées au cours de leur carrière.

348. Le *Fonds pour les Pays les moins avancés* a été créé en 2004 par la résolution ICC-ASP/2/Rés.6 et amendé par la résolution ICC-ASP/4/Rés.4. Géré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, il vise à promouvoir la participation de délégués des pays les moins avancés et d'autres pays en développement aux travaux et aux activités de l'Assemblée des États Parties en couvrant leurs frais de voyage aller-retour au lieu de réunion des sessions de l'Assemblée, comme défini par le Fonds.

349. Le *Fonds d'affectation spéciale pour les Frais de déplacement des candidats issus des pays les moins avancés vers le lieu des entretiens menés par la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge* a été créé en 2020 par la résolution ICC-ASP/15/Rés.5, annexe I, 6 (e). Géré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, il vise à fournir une assistance financière aux candidats des pays les moins avancés et autres États en développement, désignés par un État Partie, afin de couvrir leurs frais de voyage aller-retour jusqu'au lieu des entretiens menés par la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale, tel que déterminé par le Fonds.

350. Le *Fonds pour les Voyages subventionnés pour assister à des conférences externes* finance les frais de voyage et d'hébergement des fonctionnaires de la Cour et d'autres délégués participant à des conférences, des formations et des événements publics à l'extérieur de la Cour et est financé par divers donateurs. Les donateurs sont principalement des gouvernements, des universités et d'autres institutions d'enseignement, ainsi que des organisations internationales à but non lucratif.

Annexe I: Nombre de demandes et d'envois en mission déposés par le Bureau du Procureur en 2023.

1. Nombre de déplacements.

1. Un total de 791 envois en mission de membres du personnel et hors-personnel du Bureau du Procureur ont été couverts par le Budget ordinaire de 2023³⁴ selon la répartition suivante :

- Total des missions liées à la situation : 671 (personnel et hors-personnel)
- Total fonct. de base (non liées à la situation) : 120 (personnel et hors personnel)
- Cabinet du Procureur (Pilier A) : 210, dont 74 missions non liées à la situation (de base) et 136 liées à la situation.

FOP-LBY	FOP-OPS	FOP-PAL	FOP-SUD	FOP-UKR	FOP-VEN	ICC-GEN	FOP-DRC	Total
1	1	2	2	127	2	74	1	210

- (Pilier B1) : 236, dont 224 missions liées à la situation et 12 non liées à la situation (de base).

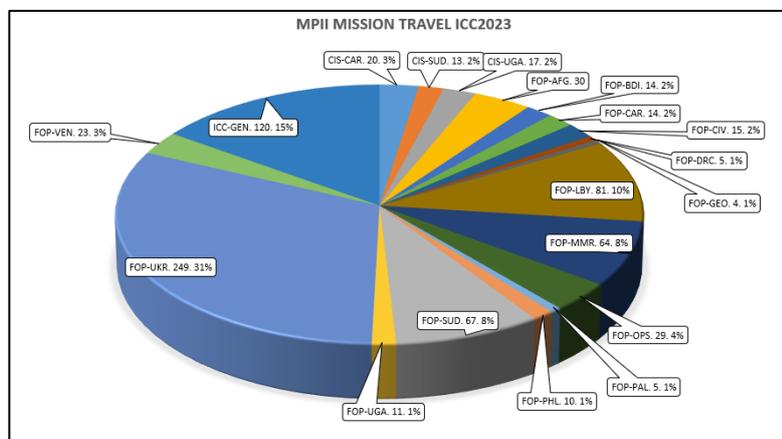
CIS-SUD	FOP-CAR	FOP-GEO	FOP-LBY	FOP-MMR	FOP-OPS	FOP-PAL	FOP-PHL	FOP-SUD	FOP-UKR	FOP-VEN	ICC-GEN	FOP-AFG	FOP-DRC	Total
5	1	3	68	40	2	2	7	53	5	14	12	22	2	236

- (Pilier B2) : 88 envois en mission, dont 62 étaient liées à la situation et 26 non liées à la situation (de base).

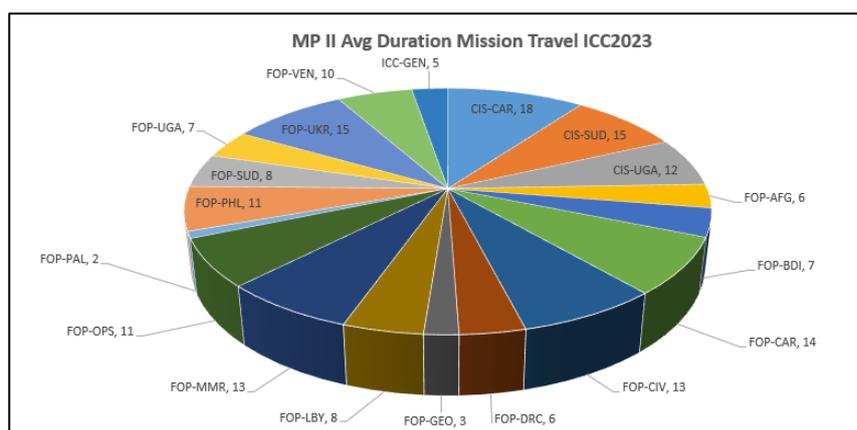
CIS-CAR	CIS-UGA	FOP-BDI	FOP-CAR	FOP-CIV	FOP-OPS	FOP-VEN	ICC-GEN	FOP-DRC	FOP-CAR-III	Total
16	12	6	8	14	1	2	26	2	1	88

- Division des Services intégrés (Pilier C) : 257, dont 249 étaient des missions liées à la situation et 8 non liées à la situation (de base). Sur les 249 envois en mission, 68 étaient des déplacements liés à l'interprétation sur le terrain, le reste comprenant le soutien opérationnel (144), la criminalistique (21) et le soutien technique (16).

CIS-CAR	CIS-SUD	CIS-UGA	FOP-BDI	FOP-CAR	FOP-CIV	FOP-GEO	FOP-LBY	FOP-MMR	FOP-OPS	FOP-PAL	FOP-PHL	FOP-SUD	FOP-UKR	FOP-VEN	ICC-GEN	FOP-AFG	FOP-UGA	Total
4	8	5	8	4	1	1	12	24	25	1	3	12	117	5	8	8	11	257



³⁴. À l'exception des missions envoyées en utilisant des sources financières autres que celles du budget ordinaire (ICC-2023) ; missions liées à la formation, déplacements liés aux ressources humaines, tels que les congés dans les foyers, le repos et la récupération.



2. Rapport sur les demandes faites par le Bureau du Procureur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Situation / Réf. Aff.	Situation / Affaire	Pièces dossier	Pages ³⁵	Pages (Annexes)
ICC-01/04-02/06	Bosco Ntaganda	2	12	0
ICC-01/09-01/20	Paul Gicheru	16	413	0
ICC-01/11-00/00	Situation en Libye	19	433	197
ICC-01/11-01/20	ICC-01/11-01/20	3	58	41
ICC-01/12-00/00	Situation en République du Mali	3	187	60
ICC-01/12-01/18	Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud	30	1,188	0
ICC-01/14-01/18	Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona	193	2,294	624
ICC-01/14-01/21	Mahamat Said Abdel Kani	39	285	4
ICC-01/14-01/22	Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka	85	514	46
ICC-01/15-00/00	Situation en Géorgie	6	97	41
ICC-01/17-00/00	Situation en République du Burundi	22	730	0
ICC-01/18-00/00	Situation dans l'État de Palestine	1	3	0
ICC-01/19-00/00	Situation en République populaire du Bangladesh/République de l'union du Myanmar	2	28	0
ICC-01/21-00/00	Situation en République des Philippines	3	68	0
ICC-01/22-00/00	Situation en Ukraine	10	172	0
ICC-02/04-01/05	Joseph Kony <i>et al.</i>	4	64	41
ICC-02/05-00/00	Situation au Soudan, Darfour	1	16	4
ICC-02/05-01/20	Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »)	53	509	59
ICC-02/05-03/09	Abdallah Banda Abakaer Nourain	4	30	0
ICC-02/17-00/00	Situation en République islamique d'Afghanistan	3	16	0
ICC-02/18-00/00	ICC-02/18-00/00	12	209	5
Totaux		511	7,326	1,122

3. Demandes par situation

Situation / Réf. Aff.	Situation / Affaire	Pièces dossier	Pages	Pages (Annexes)
ICC-01/11-00/00	Situation en Libye	22	491	238
ICC-01/12-00/00	Situation en République du Mali	33	1 375	60
ICC-01/15-00/00	Situation en Géorgie	6	97	41
ICC-01/17-00/00	Situation en République du Burundi	22	730	0
ICC-01/18-00/00	Situation dans l'État de Palestine	1	3	0
ICC-01/19-00/00	Situation en République populaire du Bangladesh/République de l'union du Myanmar	2	28	0
ICC-01/21-00/00	Situation en République des Philippines	3	68	0
ICC-01/22-00/00	Situation en Ukraine	10	172	0
ICC-02/05-00/00	Situation au Soudan, Darfour	58	555	63
ICC-02/17-00/00	Situation en République islamique d'Afghanistan	3	16	0
ICC-02/18-00/00	ICC-02/18-00/00	12	209	5
ICC-01/04-00/00	Situation en République démocratique du Congo	2	12	0
ICC-01/09-00/00	Situation au Kenya	16	413	0
ICC-01/14-00/00	Situation en République centrafricaine (CAR) II	317	3 093	674
ICC-02/04-00/00	Situation in Ouganda	4	64	41
Totaux		511	7 326	1 122

³⁵. Incluant les pages des Annexes.

4. Activités supplémentaires du Bureau.

1. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, le Bureau a reçu 725 communications relevant de l'Article 15 du Statut de Rome. Conformément à ses pratiques, toutes ces communications ont été examinées afin d'évaluer si elles concernaient :

- (i) des questions qui manifestement ne relèvent pas de la juridiction de la Cour ;
- (ii) une situation déjà placée sous examen préliminaire ;
- (iii) une situation faisant déjà l'objet d'une enquête ou servant de base à des poursuites ; ou
- (iv) des questions qui ne sont ni manifestement en-dehors des compétences de la Cour, ni liées à un examen préliminaire, une enquête ou des poursuites déjà existants, et par conséquent justifiant une analyse factuelle ou juridique plus approfondie par le Bureau du Procureur.

2. Sur les 725 communications relevant de l'Article 15 du Statut de Rome, 486 ne relevaient manifestement pas de la juridiction de la Cour ; 11 justifiaient une analyse plus approfondie ; 4 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 224 faisaient déjà l'objet d'une enquête ou de poursuites. En outre, le Bureau a reçu 1 049 pièces de dossier liées à des communications déjà existantes. Le Bureau a reçu un total de 21 516 communications relevant de l'Article 15 depuis juillet 2002.

3. Après évaluation, le Bureau a conclu que les crimes présumés dans le cadre de bon nombre de ces communications ne semblaient pas relever de la juridiction de la Cour.

Annexe II : Nombre de demandes de prévenus, de victimes et durée des séjours par témoin³⁶

Tableau 1 : Nombre de prévenus indigents.

2023		2022		2021	
Effectifs	Hypothèse budgétaire	Effectifs	Hypothèse budgétaire	Effectifs	Hypothèse budgétaire
10	11	12	11	12	9

Tableau 2 : Nouvelles demandes de participation de victimes³⁷.

	2023	2022	2021
Darfour, Soudan	1 057	602	205
Mali	0	83	786
Rép. centrafric. II	1 064 ³⁸	943	820
Venezuela	2 467 ³⁹	1	0
Afghanistan	4	1	83
Palestine	6	0	0
Philippines	5 ⁴⁰	0	218
Ukraine	2 147	827	-
Total	6 750	2 457	2 112

Tableau 3 : Nouvelles demandes de réparations pour les victimes⁴¹.

	2023	2022	2021
Rép. dém. du Congo	0	0	1 361
Darfour, Soudan	1 059	609	213
Mali	415	1 007	0
Géorgie	0	0	1 390
Rép. centrafric. II	1 054 ⁴²	914	0
Venezuela	0	1	811
Afghanistan	4	1	0
Palestine	6	0	0
Philippines	0	0	69
Ukraine	2 151	856	-
Total	4 689	3 388	3 844

Tableau 4 : Temps de séjour par témoin au Siège (durée maximale)

	2023		2022		2021	
	Effectifs	Hypothèse budgétaire	Effectifs	Hypothèse budgétaire	Effectifs	Hypothèse budgétaire
<i>Al Hassan</i>	N/A	N/A	21	10	14	10
<i>Yekatom et Ngaïssona</i>	23	10	21	10	26	10
<i>Gicheru</i>	N/A	N/A	14	10	N/A	N/A
<i>Kani</i>	2	10	19	0	N/A	N/A
<i>Abd-Al-Rahman</i>	17	10	18	10	N/A	N/A

³⁶. La grande majorité des demandes ont été reçues sur les formulaires types de demande de participation et de réparations de la Section VPRS (disponibles sur le site de la Cour). Un formulaire peut être rempli pour la participation seule, pour les réparations seules, ou bien pour les deux à la fois. Dans le dernier cas, le formulaire est comptabilisé à la fois sur les Tableaux 2 et 3.

³⁷. La Section VPRS a reçu, en plus des nouvelles demandes de participation ou de réparations comptabilisées dans les présents tableaux, un total de 1 431 documents contenant des informations complémentaires pour les demandes des victimes reçues antérieurement. Ces documents complémentaires, qui ne sont pas comptabilisés dans les Tableaux 2 et 3 entraînent néanmoins le traitement d'un ensemble important de données ainsi qu'un travail d'évaluation juridique.

³⁸. Ce chiffre inclut plus de 670 demandes selon la procédure *Mokom* maintenant terminée.

³⁹. Ce sont les « formulaires de représentation » reçus par les victimes pour la démarche Article 18(2) dans le cadre de la situation au Venezuela. Il s'agit de demandes individuelles et collectives de victimes.

⁴⁰. Ce sont des « formulaires de représentation » reçus pour la démarche Article 18(2) dans le cadre de la situation des Philippines. Il s'agit de demandes individuelles et collectives de victimes.

⁴¹. Ce chiffre ne comptabilise pas les 1 831 victimes ayant présenté une demande de représentation pour la situation potentielle d'Afghanistan, ni les 25 formulaires de demandes non spécifiées reçus par la Section VPRS.

⁴². Ce chiffre inclut plus de 670 demandes selon la procédure *Mokom* maintenant terminée.

Annexe III : Nombre de documents et de pages traités par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties en 2023.

	<i>Anglais</i>		<i>Français</i>		<i>Espagnol</i>		<i>Arabe</i>		<i>Total</i>	
	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>
Comité du budget et des finances, 40 ^e session	7	26	4	10					11	36
Comité du budget et des finances, 41 ^e session	96	1 048	21	321					117	1 369
Comité du budget et des finances, 42 ^e session	156	2 119	23	712					179	2 831
<i>Comité du budget et des finances : Total</i>	<i>259</i>	<i>3 193</i>	<i>48</i>	<i>1 043</i>					<i>307</i>	<i>4 236</i>
Comité d'audit, 17 ^e session	46	586	2	26					48	612
Comité d'audit, 18 ^e session	46	1 047	1	15					47	1 062
<i>Comité d'audit : Total</i>	<i>92</i>	<i>1 633</i>	<i>3</i>	<i>41</i>					<i>95</i>	<i>1 674</i>
Assemblée, 22 ^e session ⁴³ :										
Documentation avant session	43	1 237	44	1 238	43	1 237	43	1 237	173	4 949
Documentation pendant session	12	71	12	71	12	71	12	71	48	284
Documentation après session	2	341	2	341	2	341	2	341	8	1 364
Total 2023	408	6 475	109	2 734	57	1 649	57	1 649	631	12 507

⁴³. Certains chiffres ne sont que des estimations, l'ensemble de la documentation de la vingt-deuxième session de l'Assemblée n'ayant pas encore été comptabilisée à la date de ce rapport.

Annexe IV : Passation des marchés

A. Récapitulatif des passations de marché en 2023.

Nombre d'agents chargés des achats													
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2023	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
2022	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Nombre de commandes													
2023	253	72	83	52	69	48	56	55	51	70	71	75	955
2022	227	86	57	55	36	61	48	48	42	31	56	42	789
Valeur des commandes													
2023	7 439 701	2 110 290	1 291 775	1 897 486	2 663 381	1 362 244	1 362 570	2 573 175	1 972 294	941 517	3 972 203	2 918 640	30 505 274
2022	6 912 133	585 025	842 273	949 398	1 002 704	2 965 606	1 231 935	2 576 863	991 639	1 079 623	4 200 300	3 019 138	26 356 635
Nombre de demandes													
2023	159	67	96	66	65	74	57	45	57	57	61	222	1 026
2022	239	75	84	52	50	65	50	40	57	40	57	103	912
Nombre de Comités d'examen des marchés													
2023	2	1	3	2	0	2	3	6	7	7	13	4	50
2022	2	4	3	0	2	5	1	0	11	4	16	2	50
Valeur du Comité d'examen des marchés													
2023	1 699 620	1 347 223	3 873 437	1 375 352	0	211 903	1 285 872	444 569	4 444 882	1 908 424	3 983 095	336 500	20 910 877

B. Récapitulatif de l'ensemble des achats en 2023 par pays (les 20 premiers).

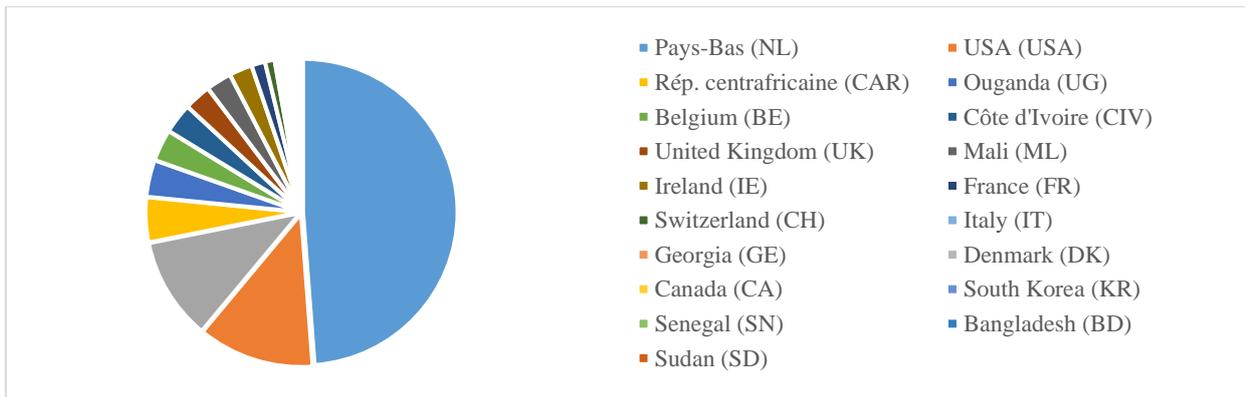
	Pays fournisseur	Valeur des commandes 2023 (en euros)	Pourcentage
1	Pays-Bas (NL)	14 984 513	49,1 %
2	République démocratique du Congo (DRC)	3 759 808	12,3 %
3	États-Unis (USA)	2 313 430	7,6 %
4	République centrafricaine (CAR)	1 205 952	4,0 %
5	Royaume-Uni (UK)	1 106 068	3,6 %
6	Irlande (IE)	1 045 255	3,4 %
7	Ouganda (UG)	1 011 900	3,3 %
8	Belgique (BE)	704 367	2,3 %
9	Espagne (ES)	603 778	2,0 %
10	Ukraine (UA)	485 849	1,6 %
11	Suisse (CH)	455 470	1,5 %
12	Mali (ML)	420 111	1,4 %
13	France (FR)	397 522	1,3 %
14	Géorgie (GE)	232 294	0,8 %
15	Norvège (NO)	226 684	0,7 %
16	Côte d'Ivoire (CIV)	195 747	0,6 %
17	Danemark (DK)	160 433	0,5 %
18	Kenya (KE)	150 001	0,5 %
19	Italie (IT)	148 325	0,5 %
20	Corée du Sud (KR)	144 336	0,5 %

D. Principaux biens et services achetés en 2023, par pays d'origine (les 20 premiers).

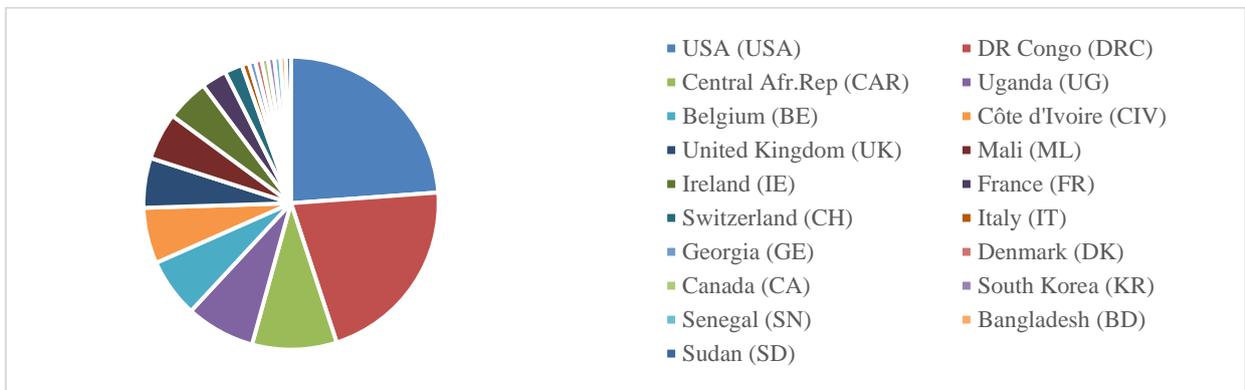
	Description	Valeurs des commandes	Pays
1	Partenaire pour les réparations et l'assistance au Fonds au profit des victimes	2 566 830	Rép. dém. du Congo (DRC)
2	Maintenance des locaux permanents	2 547 972	Pays-Bas (NL)
3	Location des cellules de détention	2 163 200	Pays-Bas (NL)
4	Licences de logiciels informatiques	958 061	Irlande (IE)
5	Électricité	778 955	Pays-Bas (NL)
6	Licences de logiciels informatiques	729 000	États-Unis (USA)
7	Services de données informatiques	708 906	Pays-Bas (NL)
8	Équipement informatique	632 812	Pays-Bas (NL)
9	Partenaire pour les réparations et l'assistance au Fonds au profit des victimes	600 000	Espagne (ES)
10	Services de nettoyage	500 000	Pays-Bas (NL)
11	Équipement informatique	490 767	Pays-Bas (NL)
12	Licences de logiciels informatiques	467 592	Pays-Bas (NL)
13	Équipement informatique	454 598	Royaume-Uni (UK)
14	Partenaire pour les réparations et l'assistance au Fonds au profit des victimes	437 357	Rép. dém. du Congo (DRC)
15	Prestations de conseils	400 000	États-Unis (USA)
16	Coopération Nations-Unies	375 517	États-Unis (USA)
17	Électricité	358 500	Pays-Bas (NL)
18	Licences de logiciels informatiques	331 226	Pays-Bas (NL)
19	Services de nettoyage	327 000	Pays-Bas (NL)
20	Prestations de conseils	320 000	Pays-Bas (NL)

E. Représentation graphique des dépenses en 2023 (pour les 20 premiers pays).

Incluant les Pays-Bas :



Hormis les Pays-Bas



Annexe V : Liquidités

Tableau 1 : Risque souverain – Taux de crédit.

Pays	Moody's	S&P	Fitch
Pays-Bas	AAA	AAA	AAA
France	AA2	AA	AA-
Luxembourg	AAA	AAA	AAA

Tableau 2 : Risque bancaire – Taux de crédit.

Banque	Taux à court terme			Taux à long terme		
	Moody's	S&P	Fitch	Moody's	S&P	Fitch
ABN AMRO Pays-Bas	P-1	A-1	F1	Aa3	A	A
Rabo Bank Pays-Bas	P-1	A-1	F1	Aa2	A+	A+
BCEE Luxembourg	P-1	A-1+	-	Aa2	AA+	-
CIC France	P-1	A-1	F1	Aa3	A+	A+
Société générale France	P-1	A-1	F1	A1	A	A-

Diagramme 1 : Liquidités par banque.

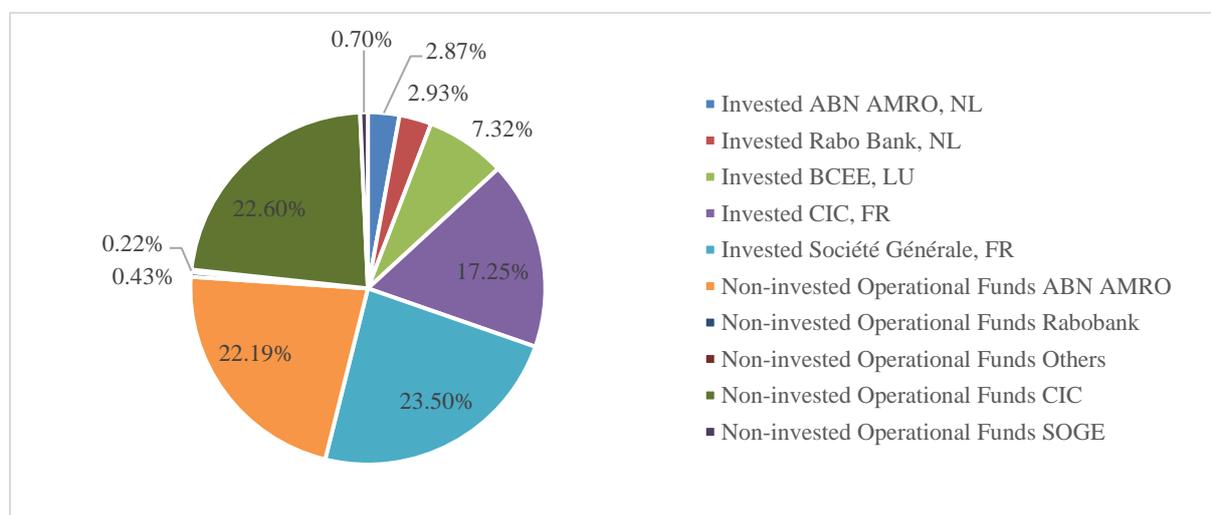


Diagramme 2 : Taux de facilité de dépôt de la Banque centrale européenne.



Annexe VI : État du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus⁴⁴ (en Euros)

État du Fonds de roulement

	2023	2022
Solde au début de l'exercice financier	11 539 953	11 539 953
Reçus des États Parties	37	-
Remboursements aux États Parties	-	-
Retraits temporaires pour liquidités	-	-
Réapprovisionnement	-	-
Excédent de trésorerie (échancier 5)	-	-
Solde au 31 décembre	11 539 990	11 539 953
Niveau fixé	12 900 000 ¹	11 600 000
Dû par les États Parties (échancier 3)	(485)	(522)
Déficit de financement / à financer grâce aux excédents de trésorerie à venir	(1 359 525) ¹	(59 525)
Retraits temporaires pour liquidités	-	-
Solde au 31 décembre	11 539 990	11 539 953

État du Fonds en cas d'imprévus

	2023	2022
Solde au début de l'exercice financier	2 228 751	5 241 409
Reçus des États Parties	-	-
Réapprovisionnement	-	-
Retrait – solde non absorbé par le budget ordinaire	(692 860)	(3 012 658)
Solde au 31 décembre	1 535 891	2 228 751
Niveau fixé	7 000 000	7 000 000
Dû par les États Parties (échancier 4)	(203)	(203)
Déficit de financement	(5 463 906)	(4 771 046)
Solde au 31 décembre	1 535 891	2 228 751

¹. ICC-ASP/22/Rés.4, Section B.

⁴⁴. Chiffres intermédiaires non vérifiés.

Annexe VII : Réalisation des prévisions relativement à l'année financière 2023.

Budget approuvé : 173,2 millions d'Euros

Exécution du budget : 98,7 %

Prévisions :

- Conduite d'enquêtes dans dix (10) pays en situation⁴⁵.
 - Poursuite des affaires en cours pour les détentions en attente d'enquêtes résiduelles
 - Conduit des activités de procès et d'avant-procès pour six (6) affaires⁴⁶.
 - Examens préliminaires pour trois situations⁴⁷.
-

Réalisation des prévisions :

- Dans la situation en Afghanistan, suite à l'autorisation, en novembre 2022, de la Chambre préliminaire, le Bureau du Procureur a repris son enquête, notamment la planification et l'engagement opérationnels nécessaires avec plusieurs institutions internationales. Dans le respect du cadre de l'enquête autorisée, tel qu'il a été fixé par la Chambre d'appel en sa décision du 5 mars 2020, et compte tenu de la gravité, de l'ampleur et du caractère permanent des crimes présumés, le Procureur a décidé de se concentrer sur les crimes présumés commis par des individus membres de l'État islamique et du régime des Taliban. Entre-temps, autant qu'il est possible, le Bureau continue à amasser les preuves liées à d'autres aspects de l'enquête, et à promouvoir la responsabilisation.
 - Des incidents représentatifs sont sur le point d'être identifiés, et la connaissance de la situation toujours plus approfondie au fur et à mesure de l'arrivée de nouvelles preuves. Les activités d'enquêtes du Bureau du Procureur, concernant, entre autres, les crimes et les persécutions sexistes présumés, devraient être poursuivies en 2024.
 - Dans la situation au Bangladesh/Myanmar, l'enquête du Bureau reste en cours, tout en tenant compte de l'ampleur des crimes, et elle progresse régulièrement grâce à des missions régulières, à des efforts pour accélérer la collecte et l'analyse des preuves, et à des initiatives visant à renforcer l'engagement et la coopération avec des partenaires de la région. L'enquête s'est révélée dynamique, notamment, dans la conduite d'entretiens avec des témoins au Bangladesh, étant donné la présence quasi permanente d'enquêteurs sur le terrain. L'enquête devrait se poursuivre en 2024.
 - Le 10 juillet 2023, le Procureur a effectué une seconde visite au Bangladesh. Il a résumé le travail effectué par le Bureau sur le terrain, entre autres la conduite de 11 missions à long terme par des membres du personnel tout au long de l'année passée pour réaliser des entretiens avec des témoins et collecter des preuves ; des activités constantes en matière d'enquêtes et d'analyses par l'équipe engagée sur cette enquête ; plus de 50 réunions avec des organismes de la société civile afin d'appuyer les enquêtes et accroître la compréhension du travail de la Cour ; et l'accueil des organisations rohingya à La Haye pour approfondir les discussions sur les persécutions sexistes et les crimes perpétrés contre les enfants.
 - Au cours de sa mission, le Procureur a rencontré Son Excellence Sheikh Hasina, Premier ministre du Bangladesh, ainsi que Son Excellence A. K Abdul Momen, ministre des Affaires étrangères du Bangladesh. Il a également participé à des réunions avec Son Excellence l'ambassadeur Masud Bin Momen, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Bangladesh, et M. Mizanur Rahman, commissaire pour le Rapatriement et l'Assistance
-

⁴⁵. Afghanistan, Bangladesh/Myanmar, Burundi, Côte d'Ivoire II, Darfour, Libye, Palestine, Philippines, Ukraine et Venezuela I.

⁴⁶. République centrafricaine II.b (*Yekatom et Ngaïssona*), Mali II (*Al Hassan*), République centrafricaine II.a (*Said*), Darfour (*Abd-Al-Rahman*), Kenya (*Gicheru*) et République centrafricaine II.b (*Mokom*).

⁴⁷. Guinée, Nigéria et Venezuela II.

aux réfugiés.

- Le Procureur a de même été en mesure d'informer les personnes rencontrées que le Bureau du Procureur continuait à augmenter les ressources affectées à l'enquête, en déployant notamment des ressources prise sur le Fonds d'affectation créé par le Bureau pour augmenter les capacités d'investigation concernant les crimes sexistes et sexuels et les crimes perpétrés contre les enfants, et par la nomination de professionnels de haut niveau, tel M. Essa Faal, avocat confirmé précédemment au poste de directeur de la Commission de la réconciliation et de la vérité en Gambie, et qui encadrera l'équipe enquêtant sur la situation Bangladesh / Myanmar.
 - Dans la situation en République du Burundi, l'enquête progresse, suite aux analyses approfondies des preuves collectées par le Bureau du Procureur, fournissant ainsi une base pour une action concrète du Bureau. Le Bureau espère pouvoir avancer jusqu'à la phase suivante de ses activités en 2024.
 - Dans la situation en République centrafricaine (CAR II.a), suite à la confirmation partielle des charges le 9 décembre 2021 par la Chambre préliminaire II dans l'affaire inculpant *M. Mahamat Saïd Abdel Kani*, également connu sous les noms « Mahamat Said Abdel Kain » et « Mahamat Saïd Abdelkani » (« M. Saïd »), le procès s'est ouvert le 26 septembre 2022 devant la Chambre de première instance VI et devrait se poursuivre tout au long de l'année 2024. Les procédures devraient aboutir à une action en appel et sont en cours.
 - Dans la situation en République centrafricaine (CAR II.b), le procès de *M. Alfred Yekatom et M. Patrice-Eduard Ngaiïssona* s'est ouvert le 16 février 2021 devant la Chambre de première instance V et devrait se poursuivre tout au long de l'année 2024.
 - Dans l'affaire *Mokom*, le Bureau a participé à l'audience de confirmation des charges contre M. Mokom, pour lequel une plaidoirie a été entendue les 22, 23 et 24 août 2023. Le 16 octobre 2023, le Bureau a avisé la Chambre préliminaire II du retrait de toutes les charges contre M. Mokom, au titre de l'Article 61(4) du Statut de Rome. Le Procureur a informé les juges que, après avoir examiné la totalité des preuves et compte tenu des circonstances nouvelles concernant la disponibilité des témoins, il en a conclu qu'il n'y avait plus de perspectives raisonnables de condamnation au procès, même si les charges étaient confirmées. Le Procureur est parvenu à cette conclusion en se fondant sur une évaluation objective des preuves, et guidé par les intérêts de la justice et de l'équité, ainsi que par ses responsabilités globales en tant que représentant de la Cour. Suite à l'annonce publique du retrait des charges contre M. Mokom, le Procureur adjoint a communiqué avec les communautés touchées ainsi qu'avec la société civile en République centrafricaine, notamment par l'intermédiaire d'un message vidéo.
 - Parallèlement, le Bureau a continué à superviser et encourager les procédures pénales nationales et à coopérer et partager ses compétences avec les acteurs judiciaires nationaux, notamment la Cour pénale spéciale (SCC). Le 16 décembre 2022, le Procureur a annoncé la conclusion de la phase d'investigation dans la situation en CAR II. En-dehors des affaires traitées devant la Cour, le Bureau du Procureur ne poursuivra pas de nouvelles pistes concernant la responsabilité pénale présumée d'autres personnes ou en relation avec d'autres conduites dans cette situation. Le Bureau du Procureur maintiendra son rôle de complémentarité et ses efforts en faveur du partage des charges en coopération avec la SCC en République centrafricaine.
 - Dans la situation en République de Côte d'Ivoire, le Bureau a fait progresser son enquête tout en cherchant à sécuriser la coopération avec les autorités nationales et autres acteurs afin d'accélérer l'enquête. Le Bureau du Procureur espère que ses activités permettront, en 2024, de progresser vers la nouvelle phase, suite la production de résultats concrets.
 - Dans la situation en République démocratique du Congo (DRC), Le Bureau du Procureur poursuit ses contacts avec les autorités nationale et autres acteurs afin d'encourager les procédures nationales à traiter les crimes graves, avec l'introduction d'un nouveau cadre de coopération et de complémentarité, suite à la visite du Procureur dans le pays en juin 2023. Au terme de la visite à Kinshasa, le ministre de la Justice centrafricain a officialisé cette nouvelle approche par la signature d'un Mémoire d'entente.
 - Ce Mémoire d'entente symbolise le désir commun de la République centrafricaine et du Bureau du Procureur de renforcer leur coopération pour atteindre leur but commun de lutte contre l'impunité concernant les crimes relevant du Statut de Rome. Il fournit également le cadre permettant de soutenir de nombreuses initiatives
-

nationales dans le domaine de la justice, notamment l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie nationale centrafricaine afin de traiter de la criminalité internationale grave.

- Le 15 juin 2023, le gouvernement de la République démocratique du Congo a présenté un nouveau renvoi au Bureau du Procureur, en exerçant sa prérogative, en tant qu'État Partie, au titre de l'Article 14(1) du Statut de Rome. Dans son renvoi, le gouvernement de la République démocratique du Congo a demandé à la Cour d'ouvrir une enquête sur les crimes présumés relevant du Statut de Rome perpétrés dans la province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo, depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'à aujourd'hui. Le Bureau a informé les autorités de la République démocratique du Congo que la validité du renvoi sera évaluée conformément aux principes du Statut. En conséquence, tous les crimes présumés commis, dans le cadre valide de la situation visée, par toute personne, sans tenir compte de son appartenance ou de sa nationalité, seront analysés.
- Dans la situation au Darfour (Soudan), suite à la confirmation du 9 juillet 2021 par la Chambre préliminaire II de toutes les charges de crime de guerre et de crime contre l'humanité portées par le Procureur à l'encontre de M. Ali Muhammad Abd-Al-Rahman, le procès s'est ouvert devant la Chambre préliminaire I le 5 avril 2022. Les procédures devraient conduire vers une action en appel. Il s'agit du premier procès devant la Cour résultant d'un renvoi de situation par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies.
- Le Bureau a convoqué les témoins restants dans l'affaire *Abd-Al-Rahman* au début de l'année 2023, avant de conclure officiellement sa présentation des preuves le 28 février 2023. Ce fut l'un des procès les plus efficaces de l'histoire de la Cour.
- Au cours du procès, le Bureau a présenté les preuves de 81 témoins à charge. 56 témoins ont témoigné au cours des 93 heures environ d'interrogatoire devant l'avocat du Bureau, avec les déclarations écrites de 25 témoins supplémentaires versé dans le dossier du procès sans nécessité de témoigner devant la Cour. Au total, la Cour a auditionné environ 285 heures de témoignages, y compris les contre-interrogatoires par la Défense et les questions des Juges et du Représentant légal des victimes. À ce jour, la Cour a reconnu la présentation officielle de plus de 1 200 éléments de preuves à charge. La progression rapide et sans précédent de cette affaire reflète la possibilité de procédures judiciaires efficaces lorsque tous les organes de la Cour sont en mesure de travailler correctement ensemble.
- Le Bureau du Procureur a travaillé intensivement pour accélérer son action concernant cette situation, entre autres en s'efforçant de sécuriser la coopération avec les autorités soudanaises pour faire avancer les enquêtes concernant les suspects en fuite, et conduire et soutenir son affaire dans le procès de M. Abd-Al-Rahman. Les efforts se poursuivront en 2024, en tenant compte de l'évolution de la situation. Le déclenchement d'un conflit armé en avril 2023 devrait donner lieu à une demande plus importante vers le Bureau du Procureur en ce qui concerne cette enquête.
- Le 26 janvier et le 13 juillet 2023, le Procureur a informé le Conseil de Sécurité des Nations-Unies de la situation. Le Procureur a signalé que, en dépit des engagements pris par les autorités locales au cours de sa visite au Soudan, l'entrée dans le pays était devenue plus difficile. Malheureusement, l'accès à la documentation et aux témoins reste limité, et des difficultés importantes existent, y compris pour avoir accès à ce qui devrait être assurément public – par exemple les Archives nationales. Le Procureur a informé le Conseil qu'il avait donné des instructions précises au Bureau pour donner la priorité aux crimes contre les enfants et les crimes sexuels et sexistes fondée sur la violence. Il a également annoncé le lancement d'une nouvelle campagne publique par le Bureau du Procureur, en demandant et en encourageant les civils, membres des différents groupes ainsi que toute personne ayant des informations, de faire parvenir ces informations au Bureau par un moyen sûr, en utilisant le portail mis à disposition par le Bureau du Procureur.
- Le 3 mars 2022, le Procureur a annoncé une requête de mandats d'arrêt pour la situation en Géorgie. Cette demande de mandats d'arrêt vise principalement les détentions illégales, les mauvais traitements, les prises d'otages, et le déplacement illégal ultérieur de civils géorgiens de souche au cours de l'occupation du pays par la Fédération de Russie.
- Le 24 juin 2022, suite à la requête de l'Accusation du 22 mars 2022, la Chambre a émis trois mandats d'arrêt à l'encontre de David Georgiyevich Sanakoev, Gamlet Guchmazov et Mikhail Mayramovich Mindzaev, estimant qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que chacun des suspects portait une responsabilité pour des crimes

de guerre.

- Le 16 décembre 2022, le Procureur a annoncé le terme de la phase d'investigation de la situation en Géorgie. En dehors des affaires en attente devant la Cour, le Bureau du Procureur ne suivra pas de nouvelles pistes concernant la responsabilité pénale présumée d'autres personnes, ou liée à d'autres conduites dans la situation. Les efforts se concentreront pour permettre une préparation rapide du procès, dans le cadre des mandats existants, entre autres grâce aux dispositions de l'Article 56, et à la surveillance des développements qui lui sont liés.
- Dans la situation au Kenya, les mandats d'arrêt restent en suspens à l'encontre de M. Walter Barasa et M. Philip Kipkoech Bett pour infraction présumée contre l'administration de la justice au titre de l'Article 70 du Statut. L'exécution de ces mandats entraînera une activité supplémentaire importante devant la Chambre préliminaire.
- Dans la situation en Libye, l'enquête a jusqu'à présent généré trois affaires, originellement contre cinq suspects, impliquant une accusation de crime contre l'humanité et crime de guerre. Les mandats émis en vue de l'arrestation de suspects dans la situation en Libye restent inexécutés. En dépit de conditions de sécurité difficiles et de la situation politique en Libye, le Bureau du Procureur a continué à progresser sur les affaires existantes et potentielles, et continue à collecter, recevoir et traiter les preuves concernant les crimes présumés.
- Le Bureau du Procureur continue à mettre en œuvre sa stratégie renouvelée permettant d'accélérer l'action fondée sur son évaluation approfondie des progrès réalisés par l'enquête et dans les difficultés rencontrées. Le Bureau du Procureur poursuit activement différentes pistes concernant les crimes présumés. Il devrait poursuivre ses efforts dans ce sens en 2024, notamment les missions en Libye et dans d'autres pays, outre sa coopération avec l'équipe mixte permettant de soutenir les enquêtes relatives aux crimes perpétrés contre les migrants et les réfugiés en Libye.
- Dans son rapport au Conseil de Sécurité des Nations-Unies du 12 mai 2023, le Procureur a informé le Conseil que vingt missions avaient été conduites par le personnel du Bureau au cours de la période considérée. Plus de 500 éléments de preuve d'une grande diversité (audio, vidéo, satellite) ont été collectés et des preuves testimoniales ont été examinées attentivement et conservées.

Le Bureau a accéléré ses engagements avec les autorités du Liban, ainsi qu'avec la société civile, les communautés touchées, les survivants et les familles des victimes en Libye. La Mission indépendante d'établissement des faits des Nations-Unies en Libye et la Mission d'appui des Nations-Unies en Libye ont été des partenaires rapprochés du Bureau. En outre, le Bureau a soutenu des poursuites engagées au niveau national en Italie et aux Pays-Bas concernant des crimes à l'encontre de migrants en Libye, en travaillant avec Europol et l'Équipe mixte. De même, le Bureau s'est efforcé de maintenir ses engagements avec les autorités libyennes, notamment avec le Bureau du Procureur général, le Procureur militaire et le ministre de la Justice, en vue d'une collaboration sur le plan pratique.

- Le 8 novembre 2023, le Procureur a informé le Conseil de Sécurité des Nations-Unies à l'occasion du vingt-sixième rapport du Bureau sur la situation. Il a indiqué qu'au cours de la période considérée, le Bureau avait mené 15 missions, au cours desquelles il avait collecté plus de 4 000 éléments de preuve, et mené des entretiens avec les témoins pertinents. Le Procureur a également expliqué que la coopération avec les autorités libyennes était en mesure de produire des résultats notables au cours de la période à venir, et il a mis l'accent sur le besoin de coopération mutuelle afin de procéder à l'arrestation des suspects en fuite.
- Dans la situation au Mali, la présentation des preuves par le Procureur dans l'affaire *Al Hassan*, au cours de laquelle la Chambre a entendu le témoignage de 52 témoins et produit comme élément de preuve le témoignage préalablement enregistré de 17 témoins, s'est conclue le 24 février 2022. Les plaidoiries finales ont été présentées en mai 2023 et la Chambre délibère en ce moment pour rendre son verdict. La phase de rédaction du jugement devrait se poursuivre pendant le premier trimestre 2024. L'affaire devrait ensuite générer une action d'appels.
- L'affaire *Al Hassan* marque un tournant important puisqu'elle est le premier procès de la Cour à porter une accusation de persécution fondée sur la religion et sur le genre, entre autres charges. Ce qui montre l'engagement du Bureau à porter une attention particulière à ce type de conduite, qui fut, historiquement, insuffisamment traduit en justice en dépit de graves conséquences pour les victimes et les communautés affectées.
- Le Bureau a mené des activités d'investigation en soutien au procès en cours en surveillant étroitement son

déroulement et les incidents sur le terrain, notamment les rapports sur les crimes atroces dans cette situation et dans la plus vaste région du Sahel. Le Bureau espère être en position pour pouvoir agir en direction des principales pistes qui se dessinent. Le Bureau s'efforcera aussi d'explorer de nouvelles options afin de renforcer l'impact de ses activités dans la situation au Mali, en développant notamment des synergies avec le système judiciaire national malien et autres partenaires à des fins de complémentarité.

- Concernant la situation en Palestine, l'enquête du Bureau est en cours et se poursuivra en 2024. Elle porte sur les comportements présumés de toutes les parties du conflit pouvant constituer des crimes relevant du Statut de Rome commis depuis le 13 juin 2014 dans les territoires concernés. Dès le début de son mandat, le Procureur a formé une équipe spéciale pour faire avancer cette enquête. Le Bureau s'est également efforcé d'améliorer certaines formes d'expertise déployées dans ce but, et a demandé pour ce faire des ressources supplémentaires à l'Assemblée.
- Le 29 octobre 2023, du fait de la récente escalade de violence, le Procureur s'est rendu au poste frontière entre l'Égypte et la bande de Gaza. Le Procureur a ensuite parlé depuis Le Caire de la situation dans l'État de Palestine.
- Le 17 novembre 2023, le Bureau a reçu un renvoi de situation dans l'État de Palestine de la part de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, de l'État plurinational de Bolivie, des Comores et de Djibouti.
- Le 2 décembre 2023, le Procureur était à Ramallah dans le cadre de sa visite en Israël et dans l'État de Palestine, la première faite par un Procureur de la Cour.
- Conformément à son mandat, l'objectif premier du Bureau est d'instaurer la justice, tenir compte des preuves en toute impartialité et faire valoir les droits des survivants et des familles de victimes, qu'ils soient israéliens ou palestiniens.
- Le 15 septembre 2021, la Chambre préliminaire I a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête pour les crimes tombant sous la juridiction de la Cour, présumés perpétrés sur le territoire des Philippines entre le 1er novembre 2011 et le 16 mars 2019 dans le cadre de la campagne connue de « Guerre contre les drogues ». Suite à la décision de la Chambre préliminaire I du 26 janvier 2023, le Bureau du Procureur a repris ses activités de planification et d'enquête, tout en intentant un procès devant la Chambre d'appel suite au recours formé par les autorités des Philippines.
- Tout en poursuivant son enquête, le Bureau s'efforce d'engager et d'établir le dialogue avec toutes les parties prenantes concernées, notamment le gouvernement des Philippines et la société civile. Le Bureau s'est engagé avec le gouvernement des Philippines durant la procédure de report et espère pouvoir trouver des moyens de coopérer avec toutes les parties concernées. Le Bureau du Procureur souhaite voir l'enquête se poursuivre tout au long de l'année 2024.
- Le 28 octobre 2021, le Procureur a conclu l'examen préliminaire concernant la Colombie, tout en concluant, entre le Bureau et le gouvernement de Colombie, un accord de coopération qui renouvelle l'engagement du Bureau avec le processus de responsabilisation nationale de Colombie, et définit plus précisément les rôles mutuels que le Bureau et le gouvernement joueront pour s'assurer que les progrès réalisés par les entités judiciaires et du ministère public du pays, en particulier la Juridiction spéciale pour la paix, seront soutenus et renforcés. Le 25 octobre 2022, une équipe du Bureau s'est rendue en visite officielle à Bogota dans le cadre de l'accord de coopération.
- Le 9 juin 2023, le Procureur s'est rendu en visite en Colombie, a signé un plan d'action pour une coopération renouvelée avec les autorités nationales dans le but d'accroître la responsabilisation. Ce plan définit des objectifs communs, clairs, et les fondements pour une collaboration encore plus approfondie ont été posés, notamment grâce à la fourniture d'expertise et d'appui techniques de la part du Bureau ; échange de bonnes pratiques dans les domaines thématiques prioritaires ; assistance pour une action coordonnée entre les institutions judiciaires ; et travaux en vue de la création d'une présence continue du Bureau en Colombie.
- Dans la situation en Ouganda, le Bureau continue à stimuler les efforts, avec le Greffe, pour que soit exécuté le mandat d'arrêt en attente à l'encontre de Joseph Kony, notamment par le renforcement de la coopération déjà existante avec plusieurs États et parties prenantes, tout en assurant la protection des preuves.
- Le 24 novembre 2022, le Procureur a déposé une demande auprès de la Chambre préliminaire II, sollicitant une

autorisation d'audience pour confirmation des charges à l'encontre de Joseph Kony en l'absence de celui-ci. Les ressources continueront à être allouées sur cette affaire, en attente de la décision de la Chambre préliminaire II. Si la demande est accordée, une audience de confirmation pourrait avoir lieu en 2024.

- Le 2 mars 2022, suite à la « Note publiée conformément à la Norme 45 du Règlement de la Cour », émise par l'Accusation concernant son intention de demander l'autorisation à la Chambre préliminaire pour ouvrir une enquête dans la situation en Ukraine, la Présidence a attribué la situation à la Chambre préliminaire II.
- Les 2 et 7 mars 2022, l'Accusation a informé la Chambre que, conformément aux Articles 13(a) et 14(1) du Statut, elle avait reçu le renvoi de 40 États Parties concernant la situation, et puisque une demande d'autorisation pour ouvrir une enquête au titre de l'Article 15 du Statut n'a plus été demandée, le Procureur a décidé d'ouvrir une enquête. Le nombre de renvois a depuis augmenté de 43 renvois.
- Conformément à l'ensemble des paramètres juridictionnels conférés grâce aux renvois de 43 États Parties, et sans préjuger de l'objectif ultime de l'enquête, la portée de l'enquête ouverte par le Procureur le 2 mars 2022 englobe toutes les allégations passées et présentes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou génocides commis en quelque point du territoire ukrainien par toute personne depuis le 21 novembre 2013.
- Le Bureau du Procureur s'est engagé activement sur le terrain en Ukraine et dans la région, par une présence quasi continue en Ukraine depuis mai 2022. Il a soutenu des efforts significatifs en matière de coopération et de coordination avec une grande variété d'acteurs tant nationaux qu'internationaux. Le Bureau du Procureur continue à développer de nombreuses pistes interconnectées, activité qui devrait se poursuivre en 2024. Ce travail poursuivra la construction d'une coopération productive avec le Bureau du Procureur général d'Ukraine et autres autorités nationales.
- Le 7 mars 2023, le Procureur a mis un terme à sa quatrième visite en Ukraine. Au cours de cette visite, le Procureur a pu rencontrer à deux reprises le Président de l'Ukraine, Son Excellence M. Volodymyr Zelenskyy. L'approbation par le Cabinet des ministres d'Ukraine d'un accord sur la création d'un Bureau national de la Cour pénale internationale a été, au cours de la visite, une étape décisive. Cette création permettra au Bureau du Procureur de renforcer considérablement sa présence sur le terrain, d'augmenter le nombre de missions partout en Ukraine et, essentiellement, de permettre au Bureau de travailler plus étroitement avec les survivants, membres des communautés touchées, et la société civile.
- Le 17 mars 2023, la Chambre préliminaire II a émis des mandats d'arrêt, sur demande du Procureur, à l'encontre de Vladimir Vladimirovich Poutine et de Maria Alekseyevna Lvova-Belova. Ces mandats restent en suspens ; s'ils sont exécutés, ils entraîneront une nouvelle activité importante devant la Chambre préliminaire. La situation en Ukraine comportant un vaste et complexe ensemble de crimes présumés relevant de la compétence de la Cour, le Bureau poursuit ses investigations. Il continuera de présenter ses demandes de mandats d'arrêt lorsqu'elles seront adéquatement étayées sur des preuves.
- Au nom de la Cour, le Procureur, au cours de sa visite en Ukraine, a ouvert le bureau national à Kiev le 14 septembre 2023. Les membres du Bureau, certains de ceux qui ont été continuellement sur le terrain depuis mai 2022 dans le cadre du plan de déploiement de mission prolongée par roulement, sont maintenant désignés comme personnel de terrain au bureau national de Kiev. Finalement, 25 membres du personnel environ travailleront probablement dans ce bureau.
- Le 5 octobre 2023, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, Europol, a annoncé qu'elle intégrait l'Équipe commune d'enquête sur les crimes internationaux fondamentaux commis en Ukraine. Les Procureurs généraux des sept pays impliqués et M^{me} Catherine De Bolle, Directrice exécutive d'Europol, ont signé l'accord au cours de la dix-septième réunion du Forum consultatif des Procureurs généraux à Eurojust.
- Dans la situation en République bolivienne du Venezuela, le 20 avril 2022, le Procureur a signalé à la Chambre préliminaire que le 16 avril 2022, le gouvernement du Venezuela lui avait demandé de surseoir à son enquête « au profit d'actions conduites par les autorités nationales compétentes. » La Chambre préliminaire I a publié sa décision concernant la requête du 27 juin 2023, autorisant le Bureau du Procureur à reprendre son enquête. Cette décision entraînera probablement une action en appel qui se poursuivra en 2024. Le Bureau du Procureur poursuit entre-temps son engagement avec les autorités tout en poursuivant son travail afin de reprendre ses

activités d'enquête.

- En juin 2023, un Protocole d'entente pour la création d'un Bureau du Procureur interne au pays a été conclu entre le Bureau du Procureur et le gouvernement du Venezuela. En vertu de ce protocole, le Bureau sera en mesure d'augmenter l'ampleur et l'impact de sa présence sur le terrain au Venezuela, d'élargir l'interface nationale pour son travail en cherchant à identifier et à soutenir les sérieux efforts pour améliorer les initiatives judiciaires sur le plan national. Le Protocole d'entente précise également toute une série de domaines prioritaires pour lesquels le Bureau fournira des conseils et une assistance aux autorités vénézuéliennes, conformément au principe de complémentarité au cœur du Statut de Rome. Cela inclut l'assistance aux aménagements législatifs dans le domaine de la justice et le partage des connaissances et des meilleures pratiques avec les autorités nationales. Le Bureau travaillera aussi avec ses homologues nationaux pour améliorer la connaissance du Statut de Rome et les modalités de la Cour concernant la coopération.
 - Le Bureau et Eurojust ont lancé conjointement les *Directives et éléments d'information OSC concernant les crimes internationaux et la violation des droits de l'homme* à des fins de responsabilité pénale. Ces *Directives* permettent de soutenir les organisations de la société civile (OSC) en les informant sur les crimes internationaux pour qu'elles puissent offrir leur assistance dans le cadre des enquêtes criminelles en vue d'éventuelles poursuites. Cela permet de rendre le dispositif judiciaire plus efficace, et rapproche le travail des communautés locales. Ces *Directives* sont censées habiliter les OSC à tenir un rôle actif dans le cadre des efforts du Bureau pour aboutir à la responsabilisation, en conservant et en obtenant des informations de manière à garantir leur recevabilité au titre de preuve – que ce soit pour d'éventuelles poursuites à venir à la Cour, ou dans des juridictions nationales.
 - En décembre 2023, dans le cadre de deux manifestations parallèles à la vingt-deuxième session de l'Assemblée, le Bureau a lancé sa nouvelle politique concernant les enfants ainsi que sa nouvelle politique concernant les crimes sexistes.
 - Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, le Bureau a reçu 725 communications relevant de l'Article 15 du Statut de Rome. Conformément aux pratiques standard, toutes ces communications ont été examinées afin d'évaluer si elles concernaient :
 - (i) des questions qui manifestement ne relèvent pas de la juridiction de la Cour ;
 - (ii) une question déjà placée sous examen préliminaire ;
 - (iii) une situation faisant déjà l'objet d'une enquête ou servant de base à des poursuites ;
 - (iv) des questions qui ne sont ni manifestement en-dehors des compétences de la Cour, ni liées à un examen préliminaire, à une enquête ou à des poursuites déjà existantes, et par conséquent justifiant une analyse factuelle ou juridique plus approfondie par le Bureau du Procureur.
 - Sur les 725 communications relevant de l'Article 15 du Statut de Rome, 486 ne relevaient manifestement pas de la juridiction de la Cour ; 11 justifiaient une analyse plus approfondie ; 4 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 224 faisaient déjà l'objet d'une enquête ou de poursuites. En outre, le Bureau a reçu 1 049 pièces de dossier liées à des communications déjà existantes. Le Bureau a reçu un total de 21 516 communications relevant de l'Article 15 depuis juillet 2002.
-

Annexe VIII : Obligations non-Liquidées

Tableau 1: Engagements non réglés de 2023 au 31 décembre 2023 – chiffres provisoires non audités (montants en milliers d'euros)

<i>Grand Programme/Programme</i>	<i>Bons de commande</i>				<i>Total des obligations non liquidées</i> [5]=[2]+[4]
	<i>(BdC) ouverts</i>		<i>Voyages ouverts</i>		
	<i>Nombre de BdC</i> [1]	<i>Montant des BdC</i> [2]	<i>Nombre de voyages</i> [3]	<i>Montant pour les voyages</i> [4]	
<i>Grand Programme I</i>					
<i>Judiciaire</i>	2	5.0	13	95.2	100.2
Présidence	0	-	1	3.8	3.8
Chambres	2	5.0	12	91.4	96.4
<i>Grand Programme II</i>					
<i>Bureau du Procureur</i>	198	1 161.8	268	881.7	2 043.5
Le Procureur	25	356.3	55	233.0	589.3
Division de la juridiction, de la complémentarité et de la coopération	3	175.5	101	265.3	440.8
Division d'enquête	4	15.2	47	131.8	147.0
Division des poursuites	166	614.8	65	251.7	866.5
<i>Grand Programme III</i>					
<i>Registre</i>	342	4 783.7	246	718.5	5 502.2
Bureau du registraire	9	50.7	12	28.0	78.7
Division des services de gestion	77	908.5	29	105.8	1 014.3
Division des services judiciaires	109	2 547.5	102	347.1	2 894.6
Division des opérations externes	147	1 277.0	103	237.6	1 514.6
<i>Grand Programme IV</i>					
<i>Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties</i>	42	131.2	18	77.1	208.3
<i>Grand Programme V</i>					
<i>Locaux</i>	3	497.7	-	-	497.7
<i>Grand Programme VI</i>					
<i>Secrétariat du Fonds au Profit des Victimes</i>	5	52.4	9	30.9	83.3
<i>Grand Programme VII-5</i>					
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	3	4.2	-	-	4.2
<i>Grand Programme VII-6</i>					
<i>Bureau de l'audit interne</i>	1	0.1	1	6.0	6.1
Total de la Cour	596	6 636.14	555	1 809.4	8 445.5

Tableau 2 : Engagements non liquidés de 2022 au 31 décembre 2023 - chiffres provisoires non audités (montants en milliers d'euros)

<i>Grand Programme/Programme</i>	<i>Bons de commande (BdC) ouverts au 31 déc. 2022</i>		<i>Voyages ouverts au 31 déc. 2022</i>		<i>Total emngagements non liquidés au 31 déc. 2022</i>	<i>Décaissés en 2023</i>	<i>Économies sur les emngagements non liquidés de 2022</i>
	<i>Nombre de BdC</i>	<i>Montant BdC</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Montant des voyages</i>			
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]</i>	<i>[4]</i>			
<i>Grand Programme I</i>							
<i>Judiciaire</i>	5	15.2	10	90.9	106.0	72.1	34.0
Présidence	-	-	1	11.0	11.0	11.0	-
Chambres	5	15.2	9	79.9	95.0	61.1	34.0
<i>Grand Programme II</i>					-		
<i>Bureau du Procureur</i>	153	313.8	156	587.7	901.6	740.5	161.1
Le Procureur	67	91.8	20	69.2	161.0	147.4	13.6
Division de la juridiction, de la complémentarité et de la coopération	-	-	80	268.6	268.6	224.3	44.4
Division d'enquête	1	5.6	32	138.7	144.3	136.3	8.0
Division des poursuites	85	216.4	24	111.2	327.6	232.5	95.1
<i>Grand Programme III</i>							
<i>Registre</i>	235	2 075.4	200	598.6	2 673.9	2 186.7	487.3
Bureau du registraire	0	11.9	1	32.2	44.1	-	44.1
Division des services de gestion	53	418.5	8	87.0	505.4	414.9	90.5
Division des services judiciaires	78	1 321.3	93	241.0	1 562.3	1 326.5	235.8
Division des opérations externes	104	323.7	98	238.4	562.1	445.3	116.8
<i>Grand Programme IV</i>							
<i>Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties</i>	62	197.9	17	66.6	264.5	185.7	78.8
<i>Grand Programme V</i>							
<i>Locaux</i>	1	596.7	-	-	596.7	596.7	0.0
<i>Grand Programme VI</i>							
<i>Secrétariat du Fonds au Profit des Victimes</i>	2	1.9	4	9.6	11.5	10.6	0.9
<i>Grand Programme VII-5</i>							
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	3	1.7	-	-	1.7	-	1.7
<i>Grand Programme VII-6</i>							
<i>Bureau de l'audit interne</i>	-	-	-	-	-	-	-
Total de la Cour	461	3 202.6	387	1 353.3	4 555.9	3 792.3	763.6

Annexe IX : Exécution du budget 2023 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (montants en milliers d'euros)

Tableau 1 : la CPI

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
CPI	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	5 662,2	5 633,1	29,1	99,5
Sous-total juges	5 662,2	5 633,1	29,1	99,5
Sous-total Dépenses de personnel	101 485,3	103 916,5	(2 431,2)	102,4
Assistance temporaire générale	26 167,8	20 508,9	5 658,9	78,4
Vacataires	730,6	1 258,5	(527,9)	172,3
Assistance temporaire pour les réunions	1 644,0	682,2	961,8	41,5
Heures supplémentaires	354,7	554,4	(199,7)	156,3
Autres dépenses de personnel	130 382,4	126 920,5	3 461,9	97,3
Voyage	4 432,4	4 626,8	(194,4)	104,4
Hospitalité	33,0	18,3	14,7	55,5
Services contractuels	3 031,9	3 991,9	(960,0)	131,7
Formation	637,9	539,0	98,9	84,5
Consultants	712,3	1 222,6	(510,3)	171,6
Avocat de la défense	4 722,9	5 476,5	(753,6)	116,0
Avocat des victimes	2 218,0	1 820,8	397,2	82,1
Frais généraux de fonctionnement	15 814,4	15 687,3	127,1	99,2
Fournitures et matériel	1 043,2	1 016,3	26,9	97,4
Meubles et équipement	958,6	1 479,6	(521,0)	154,4
Sous-total Dépenses hors personnel	33 604,6	35 878,9	(2 274,3)	106,8
Total	169 649,2	168 432,6	1 216,6	99,3
Prêt à l'État hôte	3 585,1	3 585,1	(0,0)	100,0
Total, y compris le prêt de l'État hôte	173 234,3	172 017,7	1 216,6	99,3

Tableau 2 : Grand Programme – Branche Judiciaire

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Branche Judiciaire	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	5 662,2	5 633,1	29,1	99,5
Sous-total juges	5 662,2	5 633,1	29,1	99,5
Sous-total Dépenses de personnel	6 362,2	5 859,5	502,7	92,1
Assistance temporaire générale	2 209,3	2 030,1	179,2	91,9
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	8 571,5	7 889,6	681,9	92,0
Voyage	75,2	77,8	(2,6)	103,4
Hospitalité	11,0	3,1	7,9	27,9
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	27,8	31,6	(3,8)	113,5
Consultants	5,0	-	5,0	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	0,4	(0,4)	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	119,0	112,8	6,2	94,8
Total	14 352,7	13 635,5	717,2	95,0

Tableau 3 : Grand Programme I – 1100

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
La Présidence	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	28,0	24,4	3,7	87,0
Sous-total juges	28,0	24,4	3,7	87,0
Sous-total Dépenses de personnel	1 343,8	1 321,0	22,8	98,3
Assistance temporaire générale	-	115,9	(115,9)	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1 343,8	1 436,9	(93,1)	106,9
Voyage	75,2	77,8	(2,6)	103,4
Hospitalité	10,0	3,1	6,9	30,7
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	7,3	8,2	(0,9)	112,7
Consultants	5,0	-	5,0	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	0,4	(0,4)	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	97,5	89,5	8,0	91,8
Total	1 469,3	1 550,7	(81,4)	105,5

Tableau 4 : Grand Programme I – 1200

	Budget approuvé	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers	Taux d'exécution en %
	2023		d'euros)	
Les Chambers	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	5 634,2	5 608,8	25,4	99,5
Sous-total juges	5 634,2	5 608,8	25,4	99,5
Sous-total Dépenses de personnel	5 018,4	4 538,5	479,9	90,4
Assistance temporaire générale	2 209,3	1 914,2	295,1	86,6
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	7 227,7	6 452,7	775,0	89,3
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	1,0	-	1,0	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	20,5	23,3	(2,8)	113,8
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	21,5	23,3	(1,8)	108,5
Total	12 883,4	12 084,8	798,6	93,8

Tableau 5: Grand Programme II – Bureau du Procureur

	Budget approuvé	Dépenses réelles	Écart (milliers	Taux d'exécution en %
	2023	2023	d'euros)	
Bureau du Procureur	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	39 066,3	40 424,0	(1 357,7)	103,5
Assistance temporaire générale	12 029,1	8 430,7	3 598,4	70,1
Vacataires	-	764,9	(764,9)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	1,8	(1,8)	-
Heures supplémentaires	-	3,8	(3,8)	-
Autres dépenses de personnel	51 095,4	49 625,2	1 470,2	97,1
Voyage	2 063,7	2 631,8	(568,1)	127,5
Hospitalité	10,0	4,0	6,0	39,7
Services contractuels	370,0	669,6	(299,6)	181,0
Formation	100,0	37,3	62,7	37,3
Consultants	50,0	192,2	(142,2)	384,4
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	777,0	1 092,8	(315,8)	140,6
Fournitures et matériel	140,0	58,7	81,3	41,9
Meubles et équipement	70,0	134,7	(64,7)	192,4
Dépenses hors personnel	3 580,7	4 821,0	(1 240,3)	134,6
Total	54 676,1	54 446,3	229,8	99,6

Tableau 6 : Grand Programme II – 2500

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Programme A – Procureur	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	5 144,3	5 496,6	(352,3)	106,8
Assistance temporaire générale	435,0	713,8	(278,8)	164,1
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	5 579,3	6 210,4	(631,1)	111,3
Voyage	577,0	934,7	(357,7)	162,0
Hospitalité	10,0	4,0	6,0	39,7
Services contractuels	10,0	54,5	(44,5)	545,3
Formation	100,0	37,2	62,8	37,2
Consultants	50,0	192,2	(142,2)	384,4
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	60,0	79,8	(19,8)	132,9
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	807,0	1 302,4	(495,4)	161,4
Total	6 386,3	7 512,8	(1 126,5)	117,6

Tableau 7 : Grand Programme II – 2510

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Cabinet du Procureur	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	1 231,5	1 625,8	(394,3)	132,0
Assistance temporaire générale	-	326,7	(326,7)	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1 231,5	1 952,5	(721,0)	158,5
Voyage	277,1	481,9	(204,8)	173,9
Hospitalité	10,0	4,0	6,0	39,7
Services contractuels	10,0	54,5	(44,5)	545,3
Formation	100,0	37,2	62,8	37,2
Consultants	50,0	192,2	(142,2)	384,4
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	43,3	(43,3)	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	447,1	813,2	(366,1)	181,9
Total	1 678,6	2 765,6	(1 087,0)	164,8

Tableau 8 : Grand Programme II – 2520

Unité de la planification et du contrôle financier	Budget approuvé	Dépenses réelles	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	2023	2023	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
	[1]	[2]		[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	766,7	762,9	3,8	99,5
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	766,7	762,9	3,8	99,5
Voyage	14,9	10,5	4,4	70,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	14,9	10,5	4,4	70,6
Total	781,6	773,4	8,2	98,9

Tableau 9 : Grand Programme II – 2530

Bureau des affaires extérieures	Budget approuvé	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	2023		[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
	[1]	[2]		[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	751,2	457,5	293,7	60,9
Assistance temporaire générale	74,8	130,4	(55,6)	174,4
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	826,0	588,0	238,0	71,2
Voyage	25,0	8,8	16,2	35,3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	25,0	8,8	16,2	35,3
Total	851,0	596,8	254,2	70,1

Tableau 10 : Grand Programme II – 2540

Bureau des ressources humaines du Bureau du Procureur	Budget approuvé	Dépenses réelles	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	2023	2023		
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	210,4	308,5	(98,1)	146,6
Assistance temporaire générale	-	65,9	(65,9)	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	210,4	374,4	(164,0)	178,0
Voyage	-	1,4	(1,4)	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	30,9	(30,9)	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	32,3	(32,3)	-
Total	210,4	406,7	(196,3)	193,3

Tableau 11 : Grand Programme II – 2550

Unité de l'information	Budget approuvé	Dépenses réelles	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	2023	2023		
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	347,9	264,9	83,0	76,1
Assistance temporaire générale	180,1	31,3	148,8	17,4
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	528,0	296,2	231,8	56,1
Voyage	-	2,7	(2,7)	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	2,7	(2,7)	-
Total	528,0	298,9	229,1	56,6

Tableau 12 : Grand Programme II – 2560

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Section des avis juridiques				
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	382,3	441,6	(59,3)	115,5
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	382,3	441,6	(59,3)	115,5
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Total	382,3	441,6	(59,3)	115,5

Tableau 13 : Grand Programme II – 2570

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Équipe unifiée (Ukraine)				
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	1 454,3	1 635,4	(181,1)	112,5
Assistance temporaire générale	180,1	159,5	20,6	88,6
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1 634,4	1 794,9	(160,5)	109,8
Voyage	260,0	429,3	(169,3)	165,1
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	60,0	5,6	54,4	9,3
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	320,0	434,9	(114,9)	135,9
Total	1 954,4	2 229,8	(275,4)	114,1

Tableau 14 : Grand Programme II – 2600

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Pôle B1 - Procureur adjoint	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	12 819,9	13 719,4	(899,5)	107,0
Assistance temporaire générale	3 426,7	2 504,8	921,9	73,1
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	16 246,6	16 224,3	22,3	99,9
Voyage	712,3	617,1	95,2	86,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	70,0	333,0	(263,0)	475,7
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	782,3	950,1	(167,8)	121,5
Total	17 028,9	17 174,4	(145,5)	100,9

Tableau 15 : Grand Programme II – 2610

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Équipe du Procureur adjoint	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	521,2	631,2	(110,0)	121,1
Vacataires	210,8	130,1	80,7	61,7
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	732,0	761,3	(29,3)	104,0
Hospitalité	67,3	17,1	50,2	25,3
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Sous-total juges	67,3	17,1	50,2	25,3
Total	799,3	778,3	21,0	97,4

Tableau 16 : Grand Programme II – 2620

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Section des examen préliminaires				
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	765,6	785,6	(20,0)	102,6
Vacataires	149,5	143,6	5,9	96,1
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	915,1	929,2	(14,1)	101,5
Hospitalité	25,0	14,4	10,6	57,7
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Sous-total juges	25,0	14,4	10,6	57,7
Total	940,1	943,6	(3,5)	100,4

Tableau 17 : Grand Programme II – 2630

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Équipes unifiées				
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	11 367,4	12 087,1	(719,7)	106,3
Vacataires	3 066,4	2 095,9	970,5	68,4
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	14 433,8	14 183,0	250,8	98,3
Hospitalité	600,0	583,4	16,6	97,2
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	70,0	333,0	(263,0)	475,7
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Sous-total juges	670,0	916,4	(246,4)	136,8
Total	15 103,8	15 099,4	4,4	100,0

Tableau 18 : Grand Programme II – 2640

Unité des violences sexistes et des enfants	Budget approuvé	Dépenses réelles	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	2023	2023		
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	165,7	215,6	(49,9)	130,1
Vacataires	-	135,2	(135,2)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	165,7	350,8	(185,1)	211,7
Hospitalité	20,0	2,2	17,8	11,2
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Sous-total juges	20,0	2,2	17,8	11,2
Total	185,7	353,0	(167,3)	190,1

Tableau 19 : Grand Programme II – 2700

Pôle B2- Procureur adjoint	Budget approuvé	Dépenses réelles	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	2023	2023		
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	9 918,6	10 637,7	(719,1)	107,3
Vacataires	3 036,8	1 981,2	1 055,6	65,2
Assistance temporaire pour les réunions	-	20,5	(20,5)	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	12 955,4	12 639,5	315,9	97,6
Hospitalité	329,4	297,2	32,2	90,2
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	30,0	32,2	(2,2)	107,4
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Sous-total juges	359,4	329,4	30,0	91,7
Total	13 314,8	12 968,9	345,9	97,4

Tableau 20 : Grand Programme II – 2710

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Équipe du Procureur adjoint	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	642,2	747,0	(104,8)	116,3
Assistance temporaire générale	102,3	34,8	67,5	34,0
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	744,5	781,7	(37,2)	105,0
Voyage	67,3	91,8	(24,5)	136,5
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	7,2	(7,2)	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	67,3	99,1	(31,8)	147,2
Total	811,8	880,8	(69,0)	108,5

Tableau 21 : Grand Programme II – 2720

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Section des appels	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	1 284,7	1 482,2	(197,5)	115,4
Assistance temporaire générale	117,7	113,5	4,2	96,4
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1 402,4	1 595,7	(193,3)	113,8
Voyage	2,1	0,0	2,1	1,0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	2,1	0,0	2,1	1,0
Total	1 404,5	1 595,7	(191,2)	113,6

Tableau 22 : Grand Programme II – 2730

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Équipes unifiées	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	7 991,7	8 408,6	(416,9)	105,2
Assistance temporaire générale	2 816,8	1 832,9	983,9	65,1
Vacataires	-	20,5	(20,5)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	10 808,5	10 262,0	546,5	94,9
Voyage	260,0	205,3	54,7	79,0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	30,0	25,0	5,0	83,3
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	290,0	230,3	59,7	79,4
Total	11 098,5	10 492,4	606,1	94,5

Tableau 23 : Grand Programme II – 2800

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Programme C – Services intégrés	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	11 183,5	10 570,3	613,2	94,5
Assistance temporaire générale	5 130,6	3 230,9	1 899,7	63,0
Vacataires	-	744,4	(744,4)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	1,8	(1,8)	-
Heures supplémentaires	-	3,8	(3,8)	-
Autres dépenses de personnel	16 314,1	14 551,0	1 763,1	89,2
Voyage	445,0	782,8	(337,8)	175,9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	360,0	615,1	(255,1)	170,9
Formation	-	0,1	(0,1)	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	617,0	647,8	(30,8)	105,0
Fournitures et matériel	140,0	58,7	81,3	41,9
Meubles et équipement	70,0	134,7	(64,7)	192,4
Sous-total Dépenses hors personnel	1 632,0	2 239,1	(607,1)	137,2
Total	17 946,1	16 790,2	1 155,9	93,6

Tableau 24 : Grand Programme II – 2810

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Bureau du directeur des Services intégrés	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	226,3	240,5	(14,2)	106,3
Assistance temporaire générale	149,5	144,3	5,2	96,5
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	375,8	384,7	(8,9)	102,4
Voyage	5,0	-	5,0	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	5,0	-	5,0	-
Total	380,8	384,7	(3,9)	101,0

Tableau 25 : Grand Programme II – 2820

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Unité de l'appui à la gestion et à l'administration	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Judges	-	-	-	-
Sub-total judges	-	-	-	-
Subtotal staff	793,6	632,7	160,9	79,7
General temporary assistance	117,7	18,5	99,2	15,7
Individual contractors	-	23,1	(23,1)	-
Temporary assistance for meetings	-	-	-	-
Overtime	-	-	-	-
Sub-total staff costs	911,3	674,3	237,0	74,0
Travel	-	-	-	-
Hospitality	-	-	-	-
Contractual services	-	-	-	-
Training	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Counsel for defence	-	-	-	-
Counsel for victims	-	-	-	-
General operating expenses	-	-	-	-
Supplies and materials	-	-	-	-
Furniture and equipment	-	-	-	-
Subtotal non-staff	-	-	-	-
Total	911,3	674,3	237,0	74,0

Tableau 26 : Grand Programme II – 2830

Section de planification et des opérations	Budget approuvé	Dépenses réelles	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	2023	2023		
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	3 268,1	3 353,4	(85,3)	102,6
Assistance temporaire générale	1 415,9	806,8	609,1	57,0
Vacataires	-	70,5	(70,5)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	1,9	(1,9)	-
Autres dépenses de personnel	4 684,0	4 232,6	451,4	90,4
Voyage	200,0	457,3	(257,3)	228,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	77,9	(77,9)	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	590,0	622,9	(32,9)	105,6
Fournitures et matériel	-	0,4	(0,4)	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	790,0	1 158,5	(368,5)	146,6
Total	5 474,0	5 391,1	82,9	98,5

Tableau 27 : Grand Programme II – 2840

Section des sciences criminalistiques	Budget approuvé	Dépenses réelles	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	2023	2023		
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	685,5	897,6	(212,1)	130,9
Assistance temporaire générale	299,0	373,4	(74,4)	124,9
Vacataires	-	20,6	(20,6)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	984,5	1,291,6	(307,1)	131,2
Voyage	30,0	103,8	(73,8)	345,9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	0,1	(0,1)	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	30,0	103,9	(73,9)	346,3
Total	1 014,5	1 395,5	(381,0)	137,6

Tableau 28 : Grand Programme II – 2850

Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve (IKEMS)	Budget approuvé	Dépenses réelles	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	2023	2023		
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	4 109,0	3 570,5	538,5	86,9
Assistance temporaire générale	841,1	1 114,1	(273,0)	132,5
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	1,2	(1,2)	-
Autres dépenses de personnel	4 950,1	4 685,8	264,3	94,7
Voyage	10,0	75,5	(65,5)	754,9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	27,0	24,9	2,1	92,1
Fournitures et matériel	140,0	58,3	81,7	41,6
Meubles et équipement	70,0	134,7	(64,7)	192,4
Sous-total Dépenses hors personnel	247,0	293,3	(46,3)	118,8
Total	5 197,1	4 979,2	217,9	95,8

Tableau 29 : Grand Programme II – 2860

Unité des services linguistiques	Budget approuvé	Dépenses réelles	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	2023	2023		
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	2 101,0	1 875,6	225,4	89,3
Assistance temporaire générale	2 307,4	773,8	1 533,6	33,5
Vacataires	-	630,2	(630,2)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	1,8	(1,8)	-
Heures supplémentaires	-	0,7	(0,7)	-
Autres dépenses de personnel	4 408,4	3 282,0	1 126,4	74,4
Voyage	200,0	146,2	53,8	73,1
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	360,0	537,1	(177,1)	149,2
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	560,0	683,4	(123,4)	122,0
Total	4 968,4	3 965,3	1 003,1	79,8

Tableau 30: Grand Programme III – Greffe

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Greffe	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	51 726,5	53 191,1	(1 464,6)	102,8
Assistance temporaire générale	9 285,6	7 577,7	1 707,9	81,6
Vacataires	730,6	484,6	246,0	66,3
Assistance temporaire pour les réunions	1 574,0	619,2	954,8	39,3
Heures supplémentaires	344,7	541,9	(197,2)	157,2
Autres dépenses de personnel	63 661,4	62 414,5	1 246,9	98,0
Voyage	1 646,7	1 209,5	437,2	73,4
Hospitalité	4,0	5,0	(1,0)	126,1
Services contractuels	2 021,0	2 571,8	(550,8)	127,3
Formation	457,5	441,0	16,5	96,4
Consultants	537,3	978,4	(441,1)	182,1
Avocat de la défense	4 722,9	5 476,5	(753,6)	116,0
Avocat des victimes	2 218,0	1 820,8	397,2	82,1
Frais généraux de fonctionnement	12 530,9	12 061,7	469,2	96,3
Fournitures et matériel	891,7	955,3	(63,6)	107,1
Meubles et équipement	882,6	1 341,9	(459,3)	152,0
Sous-total Dépenses hors personnel	25 912,6	26 861,9	(949,3)	103,7
Total	89 574,0	89 276,3	297,7	99,7

Tableau 31 : Grand Programme III – 3100

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Bureau du Greffier	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	1 983,1	1 884,7	98,4	95,0
Assistance temporaire générale	-	544,9	(544,9)	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1 983,1	2 429,6	(446,5)	122,5
Voyage	45,5	97,6	(52,1)	214,5
Hospitalité	4,0	5,0	(1,0)	126,1
Services contractuels	-	1,2	(1,2)	-
Formation	36,8	4,4	32,4	11,9
Consultants	83,1	282,9	(199,8)	340,4
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	169,4	391,1	(221,7)	230,8
Total	2 152,5	2 820,7	(668,2)	131,0

Tableau 32 : Grand Programme III – 3110

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Cabinet du Greffier	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	808,9	740,1	68,8	91,5
Assistance temporaire générale	-	389,9	(389,9)	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	808,9	1 130,0	(321,1)	139,7
Voyage	25,4	90,9	(65,5)	358,0
Hospitalité	4,0	5,0	(1,0)	126,1
Services contractuels	-	1,2	(1,2)	-
Formation	-	1,1	(1,1)	-
Consultants	83,1	144,3	(61,2)	173,7
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	112,5	242,5	(130,0)	215,6
Total	921,4	1 372,5	(451,1)	149,0

Tableau 33 : Grand Programme III – 3130

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Bureau des affaires juridiques	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	1 015,7	1 041,3	(25,6)	102,5
Assistance temporaire générale	-	155,0	(155,0)	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1 015,7	1 196,3	(180,6)	117,8
Voyage	20,1	5,7	14,4	28,2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	6,8	-	6,8	-
Consultants	-	138,5	(138,5)	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	26,9	144,2	(117,3)	536,1
Total	1 042,6	1 340,5	(297,9)	128,6

Tableau 34 : Grand Programme III – 3140

Coordination pour l'égalité des genres	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	158,5	103,4	55,1	65,2
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	158,5	103,4	55,1	65,2
Voyage	-	1,0	(1,0)	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	30,0	3,3	26,7	11,0
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	30,0	4,3	25,7	14,4
Total	188,5	107,7	80,8	57,1

Tableau 35 : Grand Programme III – 3200

Direction des services de gestion (DMS)	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	14 716,6	14 975,4	(258,8)	101,8
Assistance temporaire générale	1 181,2	1 395,5	(214,3)	118,1
Vacataires	145,2	192,6	(47,4)	132,6
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	324,7	522,9	(198,2)	161,0
Autres dépenses de personnel	16 367,7	17 086,3	(718,6)	104,4
Voyage	256,1	211,7	44,4	82,7
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	219,4	347,3	(127,9)	158,3
Formation	305,1	331,2	(26,1)	108,6
Consultants	19,4	43,7	(24,3)	225,3
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	3 235,6	3 352,2	(116,6)	103,6
Fournitures et matériel	218,7	186,9	31,8	85,5
Meubles et équipement	10,0	216,8	(206,8)	2,167,6
Sous-total Dépenses hors personnel	4 264,3	4 689,9	(425,6)	110,0
Total	20 632,0	21 776,2	(1 144,2)	105,5

Tableau 36 : Grand Programme III – 3210

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Bureau du directeur DMS	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	1 491,8	1 999,1	(507,3)	134,0
Assistance temporaire générale	346,4	348,8	(2,4)	100,7
Vacataires	-	60,9	(60,9)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1 838,2	2 408,7	(570,5)	131,0
Voyage	22,6	28,3	(5,7)	125,1
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	51,8	165,1	(113,3)	318,8
Formation	28,2	18,8	9,4	66,8
Consultants	0,8	31,7	(30,9)	3 958,4
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	345,1	394,2	(49,1)	114,2
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	448,5	638,1	(189,6)	142,3
Total	2 286,7	3 046,9	(760,2)	133,2

Tableau 37 : Grand Programme III – 3220

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Section des ressources humaines	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	2 427,6	2 533,5	(105,9)	104,4
Assistance temporaire générale	149,5	551,1	(401,6)	368,6
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	0,3	(0,3)	-
Autres dépenses de personnel	2 577,1	3 084,9	(507,8)	119,7
Voyage	8,2	10,9	(2,7)	133,4
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	9,3	4,6	4,7	49,0
Formation	173,4	225,0	(51,6)	129,8
Consultants	18,6	12,0	6,6	64,7
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	36,8	54,0	(17,2)	146,7
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	246,3	306,5	(60,2)	124,5
Total	2 823,4	3 391,4	(568,0)	120,1

Tableau 38 : Grand Programme III – 3230

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Section du budget	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	656,7	410,0	246,7	62,4
Assistance temporaire générale	-	177,8	(177,8)	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	1,0	-	1,0	-
Autres dépenses de personnel	657,7	587,8	69,9	89,4
Voyage	5,9	-	5,9	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	1,3	-	1,3	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	7,2	-	7,2	-
Total	664,9	587,8	77,1	88,4

Tableau 39 : Grand Programme III – 3240

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Section des finances	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	1 528,1	1 792,8	(264,7)	117,3
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	5,0	5,1	(0,1)	101,6
Autres dépenses de personnel	1 533,1	1 797,9	(264,8)	117,3
Voyage	5,1	5,9	(0,8)	115,4
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	43,3	41,5	1,8	95,8
Formation	6,8	2,8	4,0	41,8
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	70,0	77,2	(7,2)	110,3
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	125,2	127,4	(2,2)	101,8
Total	1 658,3	1 925,3	(267,0)	116,1

Tableau 40 : Grand Programme III – 3250

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Section des services généraux	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	3 646,6	2 904,1	742,5	79,6
Assistance temporaire générale	117,7	202,3	(84,6)	171,9
Vacataires	145,2	131,7	13,5	90,7
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	84,0	117,7	(33,7)	140,1
Autres dépenses de personnel	3 993,5	3 355,7	637,8	84,0
Voyage	13,8	13,3	0,5	96,7
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	98,0	101,0	(3,0)	103,1
Formation	1,5	13,3	(11,8)	887,2
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	2 619,7	2 662,4	(42,7)	101,6
Fournitures et matériel	159,4	120,0	39,4	75,3
Meubles et équipement	10,0	216,1	(206,1)	2,161,4
Sous-total Dépenses hors personnel	2 902,4	3 126,3	(223,9)	107,7
Total	6 895,9	6 482,0	413,9	94,0

Tableau 41 : Grand Programme III – 3290

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Section de la sécurité	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	4 965,8	5 335,9	(370,1)	107,5
Assistance temporaire générale	567,6	115,6	452,0	20,4
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	234,7	399,8	(165,1)	170,3
Autres dépenses de personnel	5 768,1	5 851,3	(83,2)	101,4
Voyage	200,5	153,3	47,2	76,4
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	17,0	35,1	(18,1)	206,7
Formation	93,9	71,2	22,7	75,9
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	164,0	164,2	(0,2)	100,1
Fournitures et matériel	59,3	66,9	(7,6)	112,8
Meubles et équipement	-	0,6	(0,6)	-
Sous-total Dépenses hors personnel	534,7	491,3	43,4	91,9
Total	6 302,8	6 342,7	(39,9)	100,6

Tableau 42 : Grand Programme III – 3300

Direction des services judiciaires (DJS)	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	19 683,4	20 437,7	(754,3)	103,8
Assistance temporaire générale	5 224,9	4 081,5	1 143,4	78,1
Vacataires	498,6	201,3	297,3	40,4
Assistance temporaire pour les réunions	1 408,0	619,2	788,8	44,0
Heures supplémentaires	20,0	19,0	1,0	95,1
Autres dépenses de personnel	26 834,9	25 358,8	1 476,1	94,5
Voyage	454,1	172,3	281,8	37,9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	563,5	1 299,6	(736,1)	230,6
Formation	65,0	54,4	10,6	83,7
Consultants	434,8	594,0	(159,2)	136,6
Avocat de la défense	4 722,9	5 476,5	(753,6)	116,0
Avocat des victimes	2 218,0	1 814,2	403,8	81,8
Frais généraux de fonctionnement	6 359,4	5 866,5	492,9	92,2
Fournitures et matériel	316,4	446,1	(129,7)	141,0
Meubles et équipement	850,0	1 061,8	(211,8)	124,9
Sous-total Dépenses hors personnel	15 984,1	16 785,4	(801,3)	105,0
Total	42 819,0	42 144,2	674,8	98,4

Tableau 43 : Grand Programme III – 3310

Bureau du directeur DJS	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	653,0	806,2	(153,2)	123,5
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	653,0	806,2	(153,2)	123,5
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	78,5	(78,5)	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	-	78,5	(78,5)	-
Total	653,0	884,8	(231,8)	135,5

Tableau 44 : Grand Programme III – 3320

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Section de l'administration judiciaire	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	2 966,8	3 172,6	(205,8)	106,9
Assistance temporaire générale	1 222,1	604,3	617,8	49,4
Vacataires	-	115,0	(115,0)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	4 188,9	3 891,9	297,0	92,9
Voyage	27,0	8,7	18,3	32,3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	31,7	(31,7)	-
Formation	-	0,4	(0,4)	-
Consultants	-	89,8	(89,8)	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	0,7	-	0,7	-
Fournitures et matériel	7,2	7,1	0,1	98,3
Meubles et équipement	-	55,9	(55,9)	-
Sous-total Dépenses hors personnel	34,9	193,6	(158,7)	554,8
Total	4 223,8	4 085,5	138,3	96,7

Tableau 45 : Grand Programme III – 3325

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Section des services de gestion de l'information	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	5 002,0	5 288,2	(286,2)	105,7
Assistance temporaire générale	167,5	409,7	(242,2)	244,6
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	20,0	17,6	2,4	87,8
Autres dépenses de personnel	5 189,5	5 715,4	(525,9)	110,1
Voyage	17,3	15,9	1,4	91,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	383,8	895,0	(511,2)	233,2
Formation	59,0	43,8	15,2	74,2
Consultants	-	15,9	(15,9)	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	3 936,3	3 788,3	148,0	96,2
Fournitures et matériel	291,7	428,2	(136,5)	146,8
Meubles et équipement	850,0	1 005,4	(155,4)	118,3
Sous-total Dépenses hors personnel	5 538,1	6 192,5	(654,4)	111,8
Total	10 727,6	11 907,9	(1 180,3)	111,0

Tableau 46 : Grand Programme III – 3330

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Section de la détention	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	505,1	372,6	132,5	73,8
Assistance temporaire générale	197,0	241,6	(44,6)	122,6
Vacataires	-	23,4	(23,4)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	1,5	(1,5)	-
Autres dépenses de personnel	702,1	639,1	63,0	91,0
Voyage	-	8,2	(8,2)	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	250,0	(250,0)	-
Formation	-	8,9	(8,9)	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	2 393,4	1 999,1	394,3	83,5
Fournitures et matériel	7,5	2,7	4,8	35,9
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	2 400,9	2 268,9	132,0	94,5
Total	3 103,0	2 908,0	195,0	93,7

Tableau 47 : Grand Programme III – 3340

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Section des services linguistiques	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	5 731,4	5 626,2	105,2	98,2
Assistance temporaire générale	2 950,2	1 946,6	1 003,6	66,0
Vacataires	498,6	62,8	435,8	12,6
Assistance temporaire pour les réunions	1 408,0	619,2	788,8	44,0
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	10 588,2	8 254,8	2 333,4	78,0
Voyage	195,9	54,8	141,1	28,0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	123,7	118,4	5,3	95,7
Formation	-	1,0	(1,0)	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	8,0	5,8	2,2	72,7
Meubles et équipement	-	0,5	(0,5)	-
Sous-total Dépenses hors personnel	327,6	180,5	147,1	55,1
Total	10 915,8	8 435,3	2 480,5	77,3

Tableau 48 : Grand Programme III – 3360

Section de la participation des victimes et des réparations	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	1 522.4	1 695.5	(173.1)	111.4
Assistance temporaire générale	511.5	505.3	6.2	98.8
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	2 033.9	2 200.8	(166.9)	108.2
Voyage	32.7	26.6	6.1	81.5
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	6.0	2.9	3.1	48.5
Formation	5.4	-	5.4	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	18.0	35.5	(17.5)	197.0
Fournitures et matériel	2.0	2.0	0.0	99.7
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	64.1	67.0	(2.9)	104.5
Total	2 098.0	2 267.8	(169.8)	108.1

Tableau 49: Grand Programme III – 3370

Bureau du conseil public pour la Défense	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	752,5	732,9	19,6	97,4
Assistance temporaire générale	58,9	95,0	(36,1)	161,2
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	811,4	827,8	(16,4)	102,0
Voyage	3,3	1,8	1,5	55,0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	0,6	0,4	0,2	60,0
Consultants	-	8,4	(8,4)	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	3,9	10,6	(6,7)	272,1
Total	815,3	838,4	(23,1)	102,8

Tableau 50 : Grand Programme III – 3380

Bureau du conseil public pour les victimes	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	1 616,6	1 657,2	(40,6)	102,5
Assistance temporaire générale	117,7	279,1	(161,4)	237,1
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1 734,3	1 936,3	(202,0)	111,6
Voyage	132,0	50,1	81,9	38,0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	50,0	-	50,0	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	434,8	365,2	69,6	84,0
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	11,0	46,9	(35,9)	426,0
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	627,8	462,2	165,6	73,6
Total	2 362,1	2 398,5	(36,4)	101,5

Tableau 51 : Grand Programme III – 3390

Section de l'appui aux conseils	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	933,6	1 086,4	(152,8)	116,4
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	933,6	1 086,4	(152,8)	116,4
Voyage	45,9	6,1	39,8	13,3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	1,6	(1,6)	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	36,1	(36,1)	-
Avocat de la défense	4 722,9	5 476,5	(753,6)	116,0
Avocat des victimes	2 218,0	1 814,2	403,8	81,8
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	6 986,8	7 334,5	(347,7)	105,0
Total	7 920,4	8 420,9	(500,5)	106,3

Tableau 52 : Grand Programme III – 3800

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Direction des opérations extérieures (DEO)	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	15 343,4	15 893,3	(549,9)	103,6
Assistance temporaire générale	2 879,5	1 555,7	1 323,8	54,0
Vacataires	86,8	90,7	(3,9)	104,5
Assistance temporaire pour les réunions	166,0	-	166,0	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	18 475,7	17 539,7	936,0	94,9
Voyage	891,0	727,8	163,2	81,7
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	1 238,1	923,6	314,5	74,6
Formation	50,6	51,0	(0,4)	100,8
Consultants	-	57,8	(57,8)	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	6,6	(6,6)	-
Frais généraux de fonctionnement	2 935,9	2 843,0	92,9	96,8
Fournitures et matériel	356,6	322,3	34,3	90,4
Meubles et équipement	22,6	63,4	(40,8)	280,5
Sous-total Dépenses hors personnel	5 494,8	4 995,5	499,3	90,9
Total	23 970,5	22 535,2	1 435,3	94,0

Tableau 53 : Grand Programme III – 3810

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Bureau du directeur DEO	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	549,4	625,1	(75,7)	113,8
Assistance temporaire générale	58,9	136,1	(77,2)	231,1
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	608,3	761,2	(152,9)	125,1
Voyage	45,6	40,1	5,5	88,0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	1,3	(1,3)	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	45,6	41,4	4,2	90,8
Total	653,9	802,6	(148,7)	122,7

Tableau 54 : Grand Programme III – 3820

Section de l'appui aux opérations extérieures	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	2 863,9	2 649,9	214,0	92,5
Assistance temporaire générale	-	109,5	(109,5)	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	2 863,9	2 759,4	104,5	96,4
Voyage	32,4	18,7	13,7	57,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	15,0	29,9	(14,9)	199,2
Formation	5,0	1,9	3,1	37,2
Consultants	-	5,1	(5,1)	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	20,0	16,3	3,7	81,4
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	72,4	71,7	0,7	99,1
Total	2 936,3	2 831,1	105,2	96,4

Tableau 55 : Grand Programme III – 3830

Section de l'aide aux victimes et aux témoins	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	5 448,1	5 588,3	(140,2)	102,6
Assistance temporaire générale	1 221,5	917,5	304,0	75,1
Vacataires	-	66,7	(66,7)	-
Assistance temporaire pour les réunions	166,0	-	166,0	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	6 835,6	6 572,5	263,1	96,2
Voyage	509,1	519,7	(10,6)	102,1
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	9,8	2,3	7,5	23,4
Formation	6,4	4,1	2,3	64,3
Consultants	-	40,4	(40,4)	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1 938,1	2 063,9	(125,8)	106,5
Fournitures et matériel	20,7	20,6	0,1	99,7
Meubles et équipement	-	7,7	(7,7)	-
Sous-total Dépenses hors personnel	2 484,1	2 658,8	(174,7)	107,0
Total	9 319,7	9 231,3	88,4	99,1

Tableau 56 : Grand Programme III – 3840

Section de l'information et de la sensibilisation	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	2 530,5	2 406,3	124,2	95,1
Assistance temporaire générale	236,5	21,1	215,4	8,9
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	2 767,0	2 427,3	339,7	87,7
Voyage	30,7	17,7	13,0	57,8
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	328,1	158,4	169,7	48,3
Formation	13,0	19,8	(6,8)	151,9
Consultants	-	0,2	(0,2)	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	28,5	16,9	11,6	59,4
Fournitures et matériel	12,0	31,6	(19,6)	263,6
Meubles et équipement	15,0	28,3	(13,3)	188,8
Sous-total Dépenses hors personnel	427,3	273,0	154,3	63,9
Total	3 194,3	2 700,3	494,0	84,5

Tableau 57 : Grand Programme III – 3850

Bureaux hors sièges	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	3 951,5	4 623,8	(672,3)	117,0
Assistance temporaire générale	1 362,6	371,6	991,0	27,3
Vacataires	86,8	24,0	62,8	27,6
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	5 400,9	5 019,3	381,6	92,9
Voyage	273,2	131,6	141,6	48,2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	885,2	731,8	153,4	82,7
Formation	26,2	25,3	0,9	96,4
Consultants	-	12,1	(12,1)	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	6,6	(6,6)	-
Frais généraux de fonctionnement	969,3	762,1	207,2	78,6
Fournitures et matériel	303,9	253,7	50,2	83,5
Meubles et équipement	7,6	27,4	(19,8)	360,4
Sous-total Dépenses hors personnel	2 465,4	1 950,6	514,8	79,1
Total	7 866,3	6 970,0	896,3	88,6

Tableau 58 : Grand Programme IV - Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (AÉP)	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	1 393,5	1 461,2	(67,7)	104,9
Assistance temporaire générale	464,2	298,3	165,9	64,3
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	70,0	61,3	8,7	87,6
Heures supplémentaires	10,0	8,8	1,2	87,9
Autres dépenses de personnel	1 937,7	1 829,6	108,1	94,4
Voyage	401,9	451,5	(49,6)	112,3
Hospitalité	7,0	3,6	3,4	51,4
Services contractuels	427,9	594,3	(166,4)	138,9
Formation	6,0	1,0	5,0	17,2
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	4,5	2,0	2,5	45,4
Fournitures et matériel	8,5	1,5	7,0	17,6
Meubles et équipement	5,0	-	5,0	-
Sous-total Dépenses hors personnel	860,8	1 053,9	(193,1)	122,4
Total	2 798,5	2 883,5	(85,0)	103,0

Tableau 59 : Grand Programme IV – 4100

AÉP Conférence	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	149,5	143,6	5,9	96,1
Assistance temporaire générale	134,0	-	134,0	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	40,0	61,3	(21,3)	153,2
Heures supplémentaires	10,0	0,3	9,7	2,6
Autres dépenses de personnel	333,5	205,2	128,3	61,5
Voyage	70,4	111,7	(41,3)	158,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	275,0	458,0	(183,0)	166,5
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1,0	2,0	(1,0)	204,5
Fournitures et matériel	5,0	1,5	3,5	30,0
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	351,4	573,2	(221,8)	163,1
Total	684,9	778,3	(93,4)	113,6

Tableau 58 : Grand Programme IV – 4200

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Secrétariat de l'Assemblée				
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	930,9	987,0	(56,1)	106,0
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	8,5	(8,5)	-
Autres dépenses de personnel	930,9	995,5	(64,6)	106,9
Voyage	99,1	102,9	(3,8)	103,8
Hospitalité	1,0	-	1,0	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	3,4	1,0	2,4	30,3
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	3,5	-	3,5	-
Meubles et équipement	5,0	-	5,0	-
Sous-total Dépenses hors personnel	112,0	103,9	8,1	92,8
Total	1 042,9	1 099,5	(56,6)	105,4

Tableau 59 : Grand Programme IV – 4400

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Bureau du Président de l'Assemblée				
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	168,2	173,0	(4,8)	102,8
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	168,2	173,0	(4,8)	102,8
Voyage	120,4	49,4	71,0	41,0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	6,0	5,2	0,8	87,4
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	126,4	54,6	71,8	43,2
Total	294,6	227,6	67,0	77,3

Tableau 62 : Grand Programme IV – 4500

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Comité du budget et des finances	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	313,1	330,5	(17,4)	105,6
Assistance temporaire générale	162,0	125,3	36,7	77,4
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	30,0	-	30,0	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	505,1	455,9	49,2	90,3
Voyage	112,0	187,5	(75,5)	167,4
Hospitalité	6,0	3,6	2,4	60,0
Services contractuels	146,9	131,1	15,8	89,2
Formation	2,6	-	2,6	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	3,5	-	3,5	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	271,0	322,2	(51,2)	118,9
Total	776,1	778,1	(2,0)	100,3

Tableau 63 : Grand Programme V – Locaux

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Locaux	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	40,0	-	40,0	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	2 497,0	2 530,8	(33,8)	101,4
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	2 537,0	2 530,8	6,2	99,8
Total	2 537,0	2 530,8	6,2	99,8

Tableau 64 : Grand Programme VI - Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Secrétariat du Fonds au profit des victimes	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	1 694,2	1 762,8	(68,6)	104,1
Assistance temporaire générale	1 700,5	1 690,5	10,0	99,4
Vacataires	-	9,0	(9,0)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	3 394,7	3 462,3	(67,6)	102,0
Voyage	215,9	224,6	(8,7)	104,0
Hospitalité	1,0	2,6	(1,6)	262,1
Services contractuels	210,0	150,3	59,7	71,6
Formation	19,5	12,4	7,1	63,8
Consultants	40,0	12,6	27,4	31,5
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	5,0	-	5,0	-
Fournitures et matériel	3,0	-	3,0	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	494,4	402,5	91,9	81,4
Total	3 889,1	3 864,8	24,3	99,4

Tableau 65 : Grand Programme VII-2 - Prêt de l'État hôte

Prêt de l'État hôte	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Prêt de l'État hôte	3 585,1	3 585,1	(0,0)	100,0
Total y compris le Prêt de l'État hôte	3 585,1	3 585,1	(0,0)	100,0

Tableau 64 : Grand Programme VII-5 - Mécanisme de contrôle indépendant

	Budget approuvé 2023	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Mécanisme de contrôle indépendant	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	587,8	526,9	60,9	89,6
Assistance temporaire générale	329,6	346,4	(16,8)	105,1
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	917,4	873,4	44,0	95,2
Voyage	18,6	23,8	(5,2)	127,9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	3,0	5,9	(2,9)	197,8
Formation	7,0	4,8	2,2	69,3
Consultants	40,0	29,3	10,7	73,3
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	0,3	(0,3)	-
Meubles et équipement	1,0	3,0	(2,0)	300,0
Sous-total Dépenses hors personnel	69,6	67,2	2,4	96,6
Total	987,0	940,6	46,4	95,3

Tableau 65 : Grand Programme VII-6 - Bureau de l'audit interne

	d	Dépenses réelles 2023	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Bureau de l'audit interne	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	-	-	-	-
Sous-total juges	-	-	-	-
Sous-total Dépenses de personnel	654,8	690,8	(36,0)	105,5
Assistance temporaire générale	149,5	135,2	14,3	90,4
Vacataires	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	804,3	826,0	(21,7)	102,7
Voyage	10,4	8,0	2,4	76,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	20,1	10,8	9,3	53,6
Consultants	-	10,1	(10,1)	-
Avocat de la défense	-	-	-	-
Avocat des victimes	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Sous-total Dépenses hors personnel	30,5	28,8	1,7	94,4
Total	834,8	854,8	(20,0)	102,4
